

La situation du commerce en 2024 (éd. décembre)

Rapport établi pour la Commission des
comptes commerciaux de la Nation

Documents de travail

N°2024-27 – Décembre 2024



Philippe GALLOT
Jacques BONFILS
Jean FINOT
Ariel GAMRASNI
Roxane JOURDAIN
Nathalie LÉPINE
Pierre-Marie ROMAIN
sous la direction de
Nila CECI-RENAUD



Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Document de travail N°2024-27

**La situation du commerce en 2024
(Édition décembre)**

**Rapport établi pour la Commission
des comptes commerciaux de la Nation**

Division Commerce et services

Décembre 2024

*Série des documents de travail
de la Direction des Statistiques d'Entreprises*

*Ces documents de travail ne reflètent pas la position de l'Insee, et n'engagent que leurs auteurs.
Working papers do not reflect the position of INSEE, but only their author's view.*

Rapport établi pour la réunion de la Commission des comptes commerciaux de la Nation du 19 décembre 2024. Philippe GALLOT, Jacques BONFILS, Jean FINOT, Ariel GAMRASNI, Nathalie LÉPINE pour la Division Commerce et services de l'Insee, Roxane JOURDAIN à la Direction Générale des Douanes et droits indirects et Pierre-Marie ROMAIN à la Banque de France ont réalisé ce rapport, sous la direction de Nila CECI-RENAUD, rapporteuse de la Commission.

Le présent rapport est accessible sur le site de l'Insee (www.insee.fr) en cliquant sur les rubriques suivantes :

- Statistique et études :
 - Thèmes :
 - Secteurs d'activité : Commerce
 - Collections :
 - Documents de travail : [La situation du commerce](#)

- Définitions, méthodes et qualité :
 - Liste des sources statistiques :
 - Comptes annuels du commerce (base 2020)

Pour en savoir plus :

- BONFILS J., LÉPINE N., « Les difficultés s'accumulent pour les magasins d'habillement-chaussures depuis les années 2010 », Insee Première, n°2017, septembre 2024.
- IMBERTI C., POTTIER P., « Les magasins étendent leur surface de vente dans les zones peu denses », Insee Première, n°1989, mars 2024.
- HÉAM J.-C., MEINZEL P., MORVAN F., « Les comptes de la Nation en 2023. Le PIB ralentit mais le pouvoir d'achat des ménages accélère légèrement », Insee Première, n°1997, mai 2024.
- Département de la conjoncture, « La croissance entre pouvoir d'achat et incertitude », Note de conjoncture, octobre 2024.

La situation du commerce en 2024

Résumé :

En 2024, le volume des ventes dans le commerce en France serait stable par rapport à 2023. L'activité serait en hausse dans le commerce de détail, où elle rebondirait plus fortement que la moyenne de la zone euro. Elle serait quasiment stable dans le commerce de gros (contre une baisse en zone euro) et diminuerait dans le commerce et la réparation d'automobiles (de même qu'en zone euro).

En France, les dépenses de consommation des ménages augmenteraient légèrement tandis que celles des administrations publiques accélèreraient. Leurs prix ralentiraient significativement. L'investissement se replierait sous l'effet de la contraction de l'investissement des entreprises non financières et de la décélération de celui des administrations publiques.

Mots-clés :

Commerce, commerce de détail, commerce de gros, commerce et réparation d'automobiles, emploi, création d'entreprises, défaillances

The economic situation of trade in 2024

Abstract :

In 2024, volume of sales in the trade sector in France would be steady compared to 2023. Detail trade would rise more strongly than in the Euro zone, after a fall in 2023. On the opposite, wholesale trade would be almost stable (even declining in Euro zone) and automotive trade and repair trade would dwindle (like in Euro zone).

In France, household consumption expenditure would increase slightly, while government consumption expenditure would accelerate. Their prices would slow significantly. Investment would fall, reflecting the contraction in investment by non-financial companies and the deceleration in investment by general government.

Keywords :

Trade, retail trade, wholesale trade, automotive trade and repair; household consumption

Institut national de la statistique et des études économiques
Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier
Direction générale : 88 avenue Verdier 92541 Montrouge CEDEX
Téléphone : 01 87 69 50 00
Adresse Internet : <http://insee.fr>
© Insee 2024

SOMMAIRE

CHAPITRE I : TENDANCES 2024	13
1 – Les ventes en volume dans les secteurs commerciaux se stabiliseraient en 2024	14
1.1 – Quasi-stabilité du commerce de gros	14
1.2 – Les ventes en volume du commerce de détail rebondiraient en 2024	16
1.3 – En 2024, les ventes en volume du commerce et de la réparation d’automobiles se replieraient	18
2 – L’emploi salarié du commerce diminue très légèrement au premier semestre 2024	24
2.1 – Le commerce perd 3 000 emplois salariés hors intérim au premier semestre 2024	25
2.2 – L’emploi intérimaire recule, mais moins fortement qu’en 2023	26
CHAPITRE II : ÉCLAIRAGES SECTORIELS	29
1 – Ensemble du commerce et réparation d’automobiles	29
1.1 – Une diminution du taux de marge commerciale et de l’excédent brut d’exploitation dans l’ensemble du commerce en 2022	29
1.2 – Un poids des PME plus faible dans le commerce de gros	31
1.3 – Des salaires horaires plus élevés dans le commerce de gros	33
2 – Commerce de gros	35
2.1 – Une légère augmentation de l’excédent brut d’exploitation dans le commerce de gros en 2022	35
2.2 – Une part prépondérante des PME dans le chiffre d’affaires du commerce de gros non spécialisé	36
2.3 – La clientèle intérieure du commerce de gros : la moitié de l’activité tournée vers des producteurs ou des détaillants	37
2.4 – Commerce de gros à l’international en 2022 : 15 % des ventes exportées et 32 % d’achats importés	38
2.5 – Ventes de marchandises du commerce de gros en 2022 (définitif) et 2023 (provisoire révisé)	41
3 – Commerce de détail	44
3.1 – Une forte baisse de l’excédent brut d’exploitation dans le commerce de détail en 2022	44
3.2 – Un poids très élevé des PME dans le chiffre d’affaires du commerce de détail sur éventaires et marchés, des pharmacies et de l’artisanat commercial	45
3.3 – Ventes au détail (H.T.) du commerce de détail pour 2022 (définitif) et 2023 (provisoire révisé)	46
4 – Commerce et réparation d’automobiles et de motocycles	49
4.1 – Forte baisse de l’excédent brut d’exploitation dans le commerce et la réparation d’automobiles et de motocycles en 2022	49
4.2 – Une part très élevée des PME dans le chiffre d’affaires de l’entretien et de la réparation d’automobiles	50
4.3 – Chiffres d’affaires du commerce et de la réparation d’automobiles et de motocycles pour 2022 (définitif) et 2023 (provisoire révisé)	51
CHAPITRE III : LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES	53
1 – Les exportations du secteur du commerce augmentent légèrement en 2023, tandis que les importations reculent	53
1.1 - Baisse des échanges du commerce de gros pour la plupart des produits	55
1.2 – Rebond des exportations du secteur du commerce et de la réparation d’automobiles	58
1.3 – Des exportations dynamiques dans le commerce de détail, tandis que les importations de ce sous-secteur se replient	59
2 – La position créditrice du commerce en matière d’investissements directs étrangers se maintient à un niveau élevé en 2023	60
2.1 – L’essentiel de la position créditrice provient de la forte internationalisation du secteur du commerce de détail et de l’automobile	61
2.2 – Sept groupes concentrent la majorité des investissements directs à l’étranger du secteur du commerce à l’étranger	63
2.3 – Les pays de l’Union européenne sont les principaux partenaires du secteur commercial français	64

2.4 – L’origine ultime des investissements directs étrangers se situe aux États-Unis et au Japon.....	66
3 – Les groupes étrangers réalisent un quart du chiffre d’affaires des sociétés commerciales	67
3.1 – La part des groupes étrangers est plus importante dans le commerce et la réparation d’automobiles et de motocycles	67
3.2 – Les groupes européens contrôlent 75 % de l’activité des filiales commerciales des groupes étrangers	68
DONNÉES DE CADRAGE : LE COMMERCE DANS L’ÉCONOMIE	71
ANNEXE – CONCEPTS ET DÉFINITIONS	72
ANNEXE – DÉFINITION DE LA NOTION DE CATÉGORIE D’ENTREPRISES COMME MESURE DE LEUR TAILLE	73
ANNEXE – CORRESPONDANCE ENTRE LES REGROUPEMENTS UTILISÉS ET LES CODES DE LA NAF	74
ANNEXE – MÉTHODE : LES INVESTISSEMENTS DIRECTS À L’ÉTRANGER	76

TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ENCADRÉS

CHAPITRE I : TENDANCES 2024	13
Graphique 1.1 : Indices de volume des ventes dans le commerce et indices de chiffre d'affaires (évolution)14	
1 – Les ventes en volume dans les secteurs commerciaux se stabiliseraient en 2024.....	14
Graphiques 1.2 et 1.3 : Volume des ventes dans le commerce de gros (évolution)	15
Graphiques 1.4 et 1.5 : Volume des ventes dans le commerce de détail (évolution)	18
Graphique 1.6 : Volume des ventes dans le commerce et la réparation d'automobiles (évolution).....	20
Encadré 1.1 : L'activité commerciale se redresse dans le commerce de détail en France comme en zone euro21	
Graphique 1.7 : Indices de chiffre d'affaires en volume dans le commerce de détail à l'exception des automobiles et des motocycles	21
Graphique 1.8 : Indices de chiffre d'affaires en volume dans le commerce de gros.....	22
Graphique 1.9 : Indices de chiffre d'affaires en volume dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles	22
Graphique 1.10 : Commerce de détail : évolution probable de la demande au cours des 3 prochains mois23	
2 – L'emploi salarié du commerce diminue très légèrement au premier semestre 2024	24
Graphique 1.11 : Effectif salarié trimestriel hors intérim dans les secteurs du commerce (base 100 au 1 ^{er} trimestre 1994)	25
Tableau 1.1 : Effectifs salariés hors intérim en fin de trimestre (en milliers) et part dans les secteurs principalement marchands (en %)	26
Tableau 1.2 : Effectifs salariés hors intérim, variation en glissement annuel* en fin de période (en % et milliers)	26
Tableau 1.3 : Nombre d'intérimaires en fin de trimestre (en milliers) et part dans les secteurs principalement marchands (en %)	27
Tableau 1.4 : Nombre d'intérimaires, variation en glissement annuel* en fin de période (en % et milliers)27	
Graphique 1.12 : Effectif intérimaire trimestriel (base 100 au 1 ^{er} trimestre 2003).....	28
CHAPITRE II : ÉCLAIRAGES SECTORIELS	29
1 – Ensemble du commerce et réparation d'automobiles	29
Tableau 2.1 : Compte définitif des secteurs dans l'ensemble du commerce (hors artisanat commercial) en 2022	31
Graphique 2.1 : Répartition du chiffre d'affaires selon la catégorie d'entreprises dans le commerce et l'artisanat commercial en 2022.....	32
Graphique 2.2 : Évolution du poids du chiffre d'affaires des PME dans le commerce et l'artisanat commercial	33
Tableau 2.2 : Salaires bruts horaires moyens dans le commerce en 2023 (en euros)	34
Tableau 2.3 : Salaires bruts horaires moyen dans le commerce en 2023 selon la profession et catégorie socioprofessionnelle (en euros)	34
2 – Commerce de gros	35
Tableau 2.4 : Compte définitif des secteurs dans le commerce de gros en 2022	36
Graphique 2.3 : Répartition du chiffre d'affaires par catégorie d'entreprises dans le commerce de gros en 2022	37
Graphique 2.4 : Clientèle intérieure du commerce de gros en 2022	38
Tableau 2.5 : Part des exportations et importations et poids des unités légales exportatrices et importatrices dans les secteurs du commerce de gros en 2022 (en %).....	40
Graphique 2.5 : Ventes de marchandises du commerce de gros (H.T.), évolutions en 2022 et 2023 (en %)41	
Graphique 2.6 : Ventes de marchandises du commerce de gros, contributions à l'évolution en volume (en points)	41
Tableau 2.6 : Ventes de marchandises du commerce de gros (H.T.) par secteur détaillé.....	42
Encadré 2.1 : Révision des ventes de marchandises des secteurs du commerce de gros.....	43
3 – Commerce de détail.....	44
Tableau 2.7 : Compte définitif des secteurs dans le commerce de détail (hors artisanat commercial) en 2022 44	

Graphique 2.7 : Répartition du chiffre d'affaires par catégorie d'entreprises dans le commerce de détail et l'artisanat commercial en 2022.....	45
Graphique 2.8 : Ventes au détail du commerce de détail et artisanat commercial, évolutions en 2022 et 2023 (en %)	46
Graphique 2.9 : Ventes au détail du commerce de détail et artisanat commercial, contributions à l'évolution en volume (en points)	46
Tableau 2.8 : Ventes au détail du commerce de détail et de l'artisanat commercial (H.T.) par secteur détaillé	47
Encadré 2.2 : Principes d'évaluation et révision des ventes au détail des secteurs du commerce de détail	48
4 – Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	49
Tableau 2.9 : Compte définitif des secteurs dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles en 2022	49
Graphique 2.10 : Répartition du chiffre d'affaires par catégorie d'entreprises dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles en 2022	50
Graphique 2.11 : Chiffre d'affaires (H.T.) du commerce et réparation d'automobiles, évolutions en 2022 et 2023 (en %)	51
Graphique 2.12 : Chiffre d'affaires du commerce et réparation d'automobiles, contributions à l'évolution en volume (en points)	51
Tableau 2.10 : Chiffre d'affaires du commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (H.T.)	52
Encadré 2.3 : Révision du chiffre d'affaires des secteurs du commerce et réparation d'automobiles	52
CHAPITRE III : LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES	53
1 – Les exportations du secteur du commerce augmentent légèrement en 2023, tandis que les importations reculent.....	53
Tableau 3.1 : Évolution des échanges de biens de la France et du secteur du commerce en valeur (en %) 54	54
Graphique 3.1 : Évolution des échanges du secteur du commerce en valeur (en Md€).....	54
Tableau 3.2 : Évolution des échanges du commerce par sous-secteurs en valeur (en %)	55
Tableau 3.3 : Évolution des échanges du commerce de gros par produit (en %).....	56
Tableau 3.4 : Évolution des échanges du commerce de gros par zone géographique (en %).....	56
Encadré 3.1 : Les opérateurs à l'exportation et à l'importation du secteur du commerce	57
Graphique 3.2 : Répartition du nombre d'exportateurs et des montants exportés dans le secteur du commerce par catégorie d'opérateurs (en %)	57
Graphique 3.3 : Répartition du nombre d'importateurs et des montants importés dans le secteur du commerce par catégorie d'opérateurs (en %)	58
Tableau 3.5 : Évolution des échanges du commerce et de la réparation d'automobiles par produit (en %).....	59
Tableau 3.6 : Évolution des échanges du commerce et de la réparation d'automobiles par zone géographique (en %)	59
Tableau 3.7 : Évolution des échanges du commerce de détail par produit (en %)	60
Tableau 3.8 : Évolution des échanges du commerce de détail par zone géographique (en %)	60
2 – La position créditrice du commerce en matière d'investissements directs étrangers se maintient à un niveau élevé en 2023.....	60
Graphique 3.4 : Stocks d'investissements directs dans le secteur du commerce depuis 2013 (en milliards d'euros)	61
Tableau 3.9 : Position nette de la France en investissements directs étrangers par secteur d'activité.....	62
Tableau 3.10 : Position nette de la France en investissements directs étrangers par type de commerce ..	62
Graphique 3.5 : Décomposition du stock d'investissements à l'étranger des entreprises commerciales résidentes par type de commerce (en milliards d'euros)	63
Graphique 3.6 : Décomposition sectorielle du stock d'investissements directs étrangers dans les entreprises commerciales résidentes (en milliards d'euros)	64
Tableau 3.11 : Ventilation géographique du stock d'investissements directs des entreprises commerciales françaises à l'étranger (par pays de contrepartie immédiate).....	65

Tableau 3.12 : Ventilation géographique du stock d'investissements directs étrangers dans les entreprises commerciales résidentes (par pays de contrepartie immédiate)	66
Tableau 3.13 : Origine ultime du stock d'investissements directs étrangers dans les entreprises commerciales résidentes.....	67
3 – Les groupes étrangers réalisent un quart du chiffre d'affaires des sociétés commerciales	67
Graphique 3.7 : Part dans le secteur d'activité du chiffre d'affaires des filiales françaises de groupes étrangers en 2022 (en %)	68
Graphique 3.8 : Répartition du chiffre d'affaires des filiales commerciales des groupes étrangers par zone géographique d'origine du groupe en 2022 (en %)	69
Graphique 3.9 : Part du chiffre d'affaires des filiales commerciales des groupes étrangers par nationalité d'origine du groupe en 2022 (en %)	70
DONNÉES DE CADRAGE : LE COMMERCE DANS L'ÉCONOMIE	71
ANNEXE – CONCEPTS ET DÉFINITIONS	72
ANNEXE – DÉFINITION DE LA NOTION DE CATÉGORIE D'ENTREPRISES COMME MESURE DE LEUR TAILLE	73
ANNEXE – CORRESPONDANCE ENTRE LES REGROUPEMENTS UTILISÉS ET LES CODES DE LA NAF	74
ANNEXE – MÉTHODE : LES INVESTISSEMENTS DIRECTS À L'ÉTRANGER	76

Introduction

Le compte spécialisé du commerce est présenté deux fois par an à la Commission des Comptes Commerciaux de la Nation (CCCN). Il s'insère dans le dispositif d'ensemble des comptes nationaux français, grâce à des concepts et des définitions similaires et en s'articulant sur ses agrégats.

Le premier chapitre porte sur **l'année 2024**. Il s'appuie principalement sur les indices de chiffres d'affaires mensuels calculés par l'Insee (déclarations mensuelles CA3 pour le paiement de la TVA).

Dans la suite du rapport, les résultats de 2023 sont aussi obtenus à partir des indices de chiffres d'affaires. **Les résultats définitifs de l'année 2022** sont en revanche issus des statistiques structurelles d'entreprises (dispositif Esane).

En régime permanent, le calendrier de publication des comptes commerciaux est tributaire de la mise à disposition des différentes sources d'informations, notamment des données statistiques d'entreprises, sur lesquelles les comptes s'appuient. Pour les **comptes relatifs à l'année n , le calendrier est le suivant** :

- Les ventes des secteurs commerciaux, présentées à la commission de **juin de l'année $n+1$** , fournissent les premières informations sur les comptes sectoriels de l'année n . Ces données sont dites **provisoires**, car les ventes de n sont élaborées en faisant évoluer celles de $n-1$ à partir des indices de chiffres d'affaires mensuels (déclarations mensuelles CA3 pour le paiement de la TVA).

- En **décembre $n+1$** , ces résultats sont susceptibles d'être révisés, en fonction des informations statistiques collectées entre juin et décembre ; ces données sont dites **provisoires révisées** ; en particulier, les comptes sectoriels de l'année $n-1$ sont en principe arrêtés en décembre $n+1$ (cf. infra), de sorte que l'évolution « provisoire » fondée sur les CA3 et appliquée au niveau $n-1$, peut être affinée par la prise en compte du niveau $n-1$ définitif.

- En **juin ou juillet $n+2$** , les évaluations des ventes de l'année n sont légèrement révisées et deviennent **semi-définitives**.

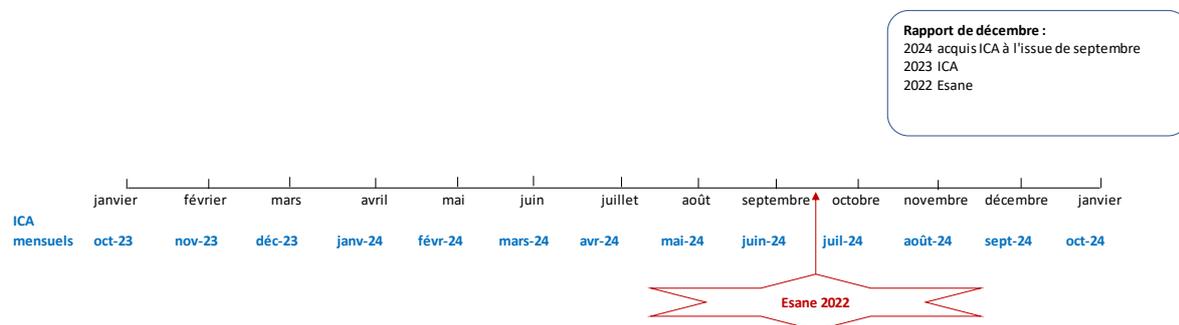
- En **décembre $n+2$** sont arrêtés les comptes **définitifs** ; ceux-ci s'appuient sur une exploitation des statistiques structurelles d'entreprises (Esane), permettant d'affiner les résultats fournis en juin.

En outre, ce rapport comprend des parties qui ne seront pas reprises dans l'édition de juin :

- un encadré sur les comparaisons européennes en fin de partie 1.1 ;
- un chapitre comportant différents éclairages sectoriels fondés sur les comptes définitifs de l'année 2022 et sur le dispositif Esane ;
- un chapitre sur les opérations internationales.

Le rapport est complété par des séries téléchargeables sur le site internet, reprenant certains tableaux de la publication sur une plus longue période.

L'année 2024 : disponibilité des sources



CHAPITRE I : TENDANCES 2024

Avertissement : L'analyse de l'activité commerciale de 2024 présentée dans ce chapitre s'appuie sur la seule source disponible de façon précoce en décembre : les indices de volume des ventes, indicateurs issus des déclarations de TVA, publiés mensuellement par l'Insee. Les valeurs et volumes de ventes de l'année 2024 sont en effet connus jusqu'au mois de septembre. Ainsi tous les taux de croissance de l'activité commerciale pour l'année 2024 sont des acquis de croissance à l'issue du mois de septembre¹.

En 2024, le volume des ventes dans le commerce serait stable par rapport à 2023. L'activité serait en hausse dans le commerce de détail tandis qu'elle serait quasiment stable dans le commerce de gros et qu'elle diminuerait dans le commerce et la réparation d'automobiles. Les dépenses de consommation des ménages augmenteraient légèrement, à un rythme proche de celui de 2023 tandis que celles des administrations publiques accélèreraient. Dans le même temps, leurs prix ralentiraient significativement. L'investissement se replierait sous l'effet de la contraction de l'investissement des entreprises non financières et de la décélération de celui des administrations publiques.²

Dans le **commerce de gros**, le volume des ventes serait quasiment stable en 2024 (-0,1 %, acquis de croissance à fin septembre) après une baisse de 2,7 % en 2023. En particulier, il serait en nette hausse chez les grossistes non spécialisés et les intermédiaires de commerce. Il s'accroîtrait plus légèrement chez les grossistes en produits alimentaires, boissons et tabac. En revanche, il reculerait dans les autres commerces de gros spécialisés (notamment combustibles et matériaux de construction), dans le commerce de gros de biens domestiques, chez les grossistes en équipements de l'information et de la communication, dans le commerce de gros d'autres produits industriels et chez les grossistes en produits agricoles bruts et animaux vivants.

En 2024, les ventes du **commerce de détail hors artisanat commercial** s'accroîtraient. L'acquis de croissance à la fin du mois de septembre est de +2,0 % en volume, après une baisse de 1,9 % en 2023. La hausse concernerait tous les grands sous-secteurs à l'exception du commerce de détail d'autres équipements du foyer (hors TIC) en magasin spécialisé. Le volume des ventes augmenterait de façon significative dans le commerce de détail hors magasin, les autres magasins spécialisés (notamment parfumerie et produits de beauté et produits pharmaceutiques), les magasins spécialisés dans les équipements de l'information et de la communication. Il s'accroîtrait également mais plus légèrement dans les magasins spécialisés dans le commerce de détail alimentaire, le commerce de détail de carburants, les biens culturels et de loisirs ainsi que dans le commerce de détail en magasin non spécialisé.

L'activité du **commerce et de la réparation de véhicules automobiles et de motocycles** se contracterait : elle diminuerait de 3,5 % en 2024, après une hausse de 8,3 % en 2023. La baisse concernerait tous les grands sous-secteurs. L'activité se tasserait dans le commerce de véhicules automobiles (-4,0 % par rapport à 2023), dans l'entretien et la réparation de véhicules automobiles, dans le commerce d'équipements automobiles et dans le commerce et la réparation de motocycles.

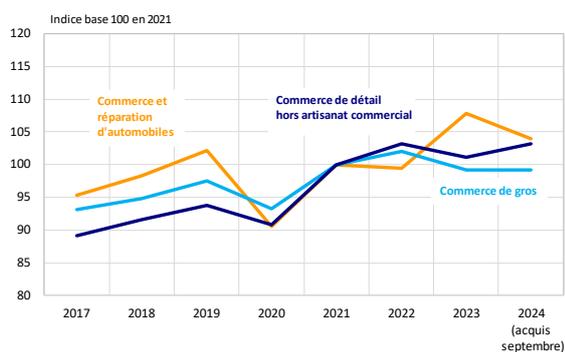
Au premier semestre 2024, l'**emploi salarié total** du commerce (y compris intérim) diminue très légèrement (-0,1 %, -5 000 salariés) tandis qu'il progresse dans l'ensemble du tertiaire marchand (+0,4 %). L'emploi salarié total (y compris intérim) diminue de 0,4 % dans le commerce de détail et de 0,3 % dans le commerce de gros tandis qu'il augmente de 1,3 % dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles. L'**emploi salarié hors intérim** du commerce baisse de 0,1 % (-3 000 emplois salariés en six mois). L'**emploi intérimaire** recule de 2,9 % dans le commerce au premier semestre 2024 (-2 000 intérimaires), soit plus fortement que dans le tertiaire marchand (-0,7 % au premier semestre).

¹ L'acquis de croissance d'une variable pour l'année 2024 correspond au taux de croissance de la variable entre l'année 2024 et l'année 2023 que l'on obtiendrait si la valeur mensuelle de la variable demeurait jusqu'à la fin de l'année 2024 au niveau du dernier mois connu (ici le mois de septembre).

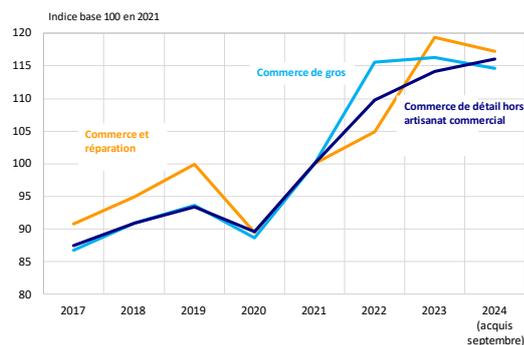
² Insee – Note de conjoncture – octobre 2024

Graphique 1.1 : Indices de volume des ventes dans le commerce et indices de chiffre d'affaires (évolution)

Indices de volume



Indices de chiffre d'affaires



Source : Insee, indices de volume des ventes dans le commerce (volume CVS-CJO) et indices de chiffre d'affaires dans le commerce – Acquis à l'issue du mois de septembre

1 – Les ventes en volume dans les secteurs commerciaux se stabiliseraient en 2024

1.1 – Quasi-stabilité du commerce de gros

Le chiffre d'affaires en volume des grossistes serait quasiment stable en 2024 (-0,1 % d'acquis à l'issue du mois de septembre). Cette stabilité ferait suite à un repli de 2,7 % en 2023. Elle recouvrirait des évolutions contrastées.

Le volumes des ventes des **intermédiaires du commerce** augmenterait de 5,1 % en 2024 (après -2,1 % en 2023). La hausse concernerait cinq secteurs sur neuf. L'activité s'accroîtrait fortement pour les intermédiaires du commerce en **denrées, boissons et tabac** (+10,3 %). Elle reculerait cependant de façon marquée pour les intermédiaires en **matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis** (-5,7 %) et en **meubles, articles de ménage et quincaillerie** (-4,9 %).

Le volume des ventes des négociants en **produits alimentaires, boissons et tabacs** augmenterait de 0,4 % (acquis fin septembre 2024 après -6,2 % en 2023), demeurant ainsi à un niveau inférieur à celui de l'année 2019. Le commerce de gros de **viandes et de produits à base de viande** augmenterait (+5,4 %), de même que le commerce de gros de **café, thé, cacao et épices** (+4,5 %), de **produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles** (+2,5 %), le commerce de gros **non spécialisé de denrées, boissons et tabac** (+2,2 %), **d'autres produits alimentaires y compris poissons, mollusques et crustacés** (+1,8 %) et de **fruits et légumes** (+1,0 %). A l'opposé, les ventes en volume des grossistes en **produits à base de tabac** continueraient de se contracter en 2024 (-12,6 %). Elles poursuivraient ainsi leur baisse tendancielle. Les ventes en volume des grossistes en **sucre, chocolat et confiserie** (-4,6 %) et en **boissons** (-4,4 %) continueraient également de baisser.

Les ventes des grossistes en **produits agricoles bruts et animaux vivants** reculeraient légèrement (-0,8 % d'acquis à l'issue du mois de septembre après une hausse de 1,6 % en 2023). Elles demeureraient ainsi nettement en dessous de leur niveau de 2019. La baisse serait très forte dans le commerce de gros de **cuirs et peaux** (-14,5 %). Les ventes des grossistes en **fleurs et plantes** et en **céréales, tabac non manufacturé, semences et d'aliments pour le bétail** diminueraient également mais de façon moins marquée (respectivement -3,8 % et -1,7 %). A l'opposé, l'activité se redresserait dans le commerce de gros **d'animaux vivants** (+2,9 %), où elle dépasserait à nouveau son niveau de 2019.

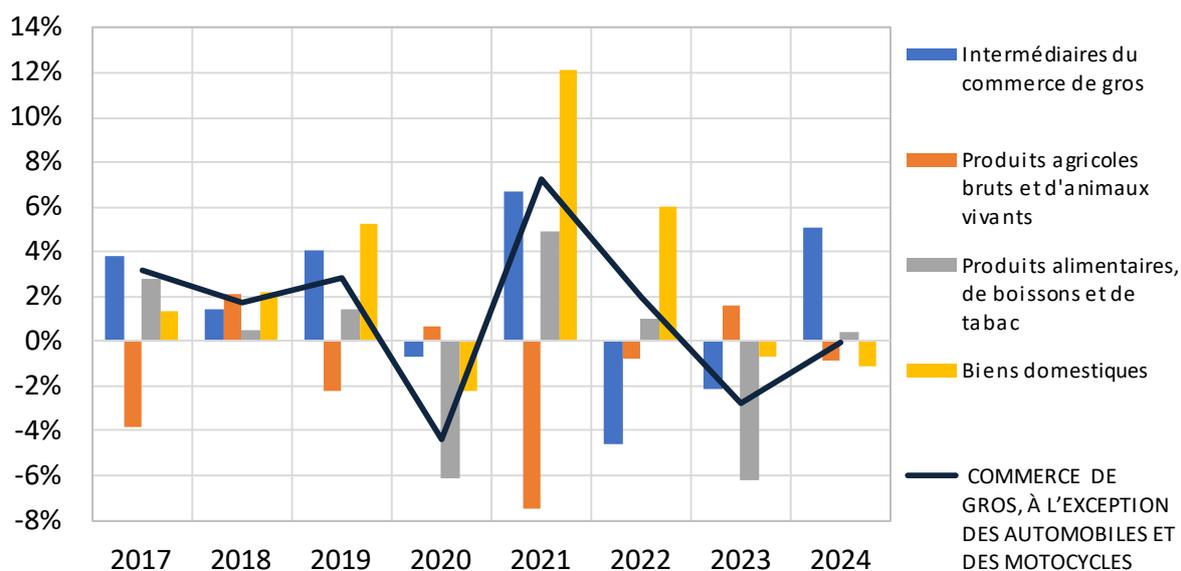
Les ventes des grossistes en **autres équipements industriels** se replieraient légèrement (-0,9 % après +1,7 % en 2023). Les ventes des grossistes en **machines pour l'industrie textile et l'habillement** continueraient de diminuer fortement (-17,8 %) et celles des grossistes en **machines-outils** se retourneraient à la baisse (-14,3 %). Celles des grossistes en **machines pour l'extraction, la construction et le génie civil**, en **meubles de bureau** et en **autres machines et équipements de bureau** diminueraient également mais dans une moindre mesure (respectivement -7,9 %, -3,1 % et -2,7 %). A l'opposé, l'activité des grossistes en **matériel agricole** continuerait d'augmenter (+2,8 %).

Les ventes des grossistes en **équipements de l'information et de la communication** fléchiraient de nouveau (-1,1 % après -2,2 %). L'activité des grossistes en **ordinateurs, équipements informatiques périphériques et logiciels** rebondirait légèrement (+0,4 %) tandis que celle des grossistes en **équipements de télécommunication** continuerait de se contracter (-3,4 %).

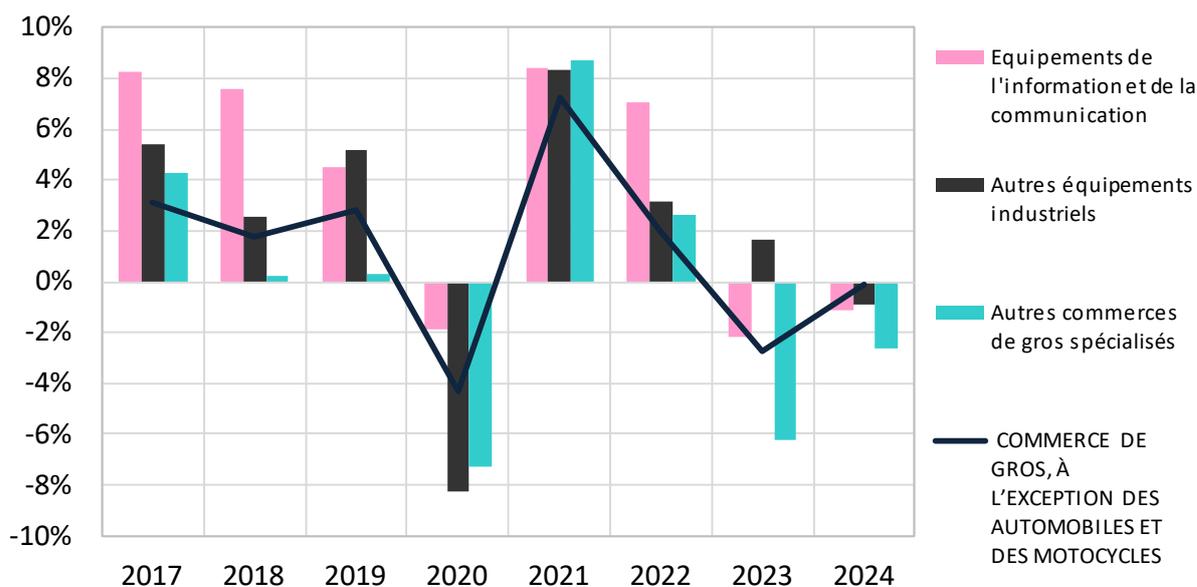
Les ventes des grossistes en **biens domestiques** accentueraient leur repli en 2024 (-1,1 % d'acquis en septembre 2024, après -0,7 % en 2023). Ce recul recouvrirait des situations diverses. Les ventes des grossistes d'**articles d'horlogerie et de bijouterie** diminueraient fortement (-14,7 %) après plusieurs hausses successives marquées, de 2021 à 2023. Les ventes des grossistes en **vaisselle, verrerie et produits d'entretien** diminueraient de 8,8 % et celles des grossistes en **textiles** de 6,8 %. Dans une moindre mesure, les ventes en gros de **meubles, tapis et appareils d'éclairage** reculeraient également (-3,6 %), de même que celles de **vêtements et chaussures** (-3,0 %) et que celles de **parfumerie et produits de beauté** (-1,0 %). A l'opposé, les ventes des grossistes en **appareils électroménagers** continueraient d'augmenter (+2,7 %). Il en serait de même pour les ventes des grossistes en **produits pharmaceutiques** (+1,5 %). Ce secteur n'a jamais cessé de croître depuis au moins 2005, en lien avec les effets démographiques (vieillesse de la population, prolongation de l'espérance de vie³).

Les ventes des **autres grossistes spécialisés** se contracteraient de nouveau (-2,7 % après -6,2 % en 2023). Ce secteur est très disparate : les volumes de ventes chuteraient dans quatre secteurs du commerce de gros tandis qu'elles seraient en hausse dans les trois autres. L'activité des grossistes en **bois, matériaux de construction et appareils sanitaires**, en **déchets et débris** et en **combustibles et produits annexes** continuerait de se contracter significativement (respectivement -6,2 %, -5,3 %, -5,3 %). Celle des grossistes en **quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage** se retournerait à la baisse (-2,2 %). À l'opposé, les ventes des grossistes de **minerais et métaux**, d'**autres produits intermédiaires** et de **produits chimiques** augmenteraient (respectivement +5,1 %, +4,4 % et +1,4 %).

Graphiques 1.2 et 1.3 : Volume des ventes dans le commerce de gros (évolution)



³ Insee Première N°1927 - 10/11/2022



Source : Insee, Indices mensuels de chiffre d'affaires dans le commerce (volume CVS-CJO). Acquis à l'issue du mois de septembre.

1.2 – Les ventes en volume du commerce de détail rebondiraient en 2024

En 2024, les ventes en volume du commerce de détail se redresseraient (+ 2,0 % d'acquis à l'issue du mois de septembre après - 1,9 % en 2023). Dans le commerce en magasin comme dans le commerce hors magasin, les ventes seraient en hausse, à l'exception toutefois des ventes dans les magasins spécialisés en équipement du foyer (hors TIC). L'année 2024 est marquée, par rapport à l'année 2023, par une forte baisse de l'inflation : en octobre 2024, les prix à la consommation augmentent de 1,2 % sur un an⁴, après + 4,0 % à octobre 2023, également sur un an.

Les ventes du commerce de détail en **magasin non spécialisé** se redresseraient en 2024 (+ 0,8 % après - 3,1 %). Les ventes ne s'accroîtraient que légèrement dans les **magasins à dominante alimentaire** (+ 0,4 % en 2024), les consommateurs conservant en partie leurs réflexes anti-inflation malgré le ralentissement des prix⁵. En revanche, les ventes augmenteraient nettement dans les **autres commerces de détail en magasin non spécialisé** (comprenant les grands magasins et les bazars) : elles seraient en hausse de 5,2 % en 2024 du fait notamment de l'engouement des ménages pour les discounters⁶.

Les ventes rebondiraient également dans l'**alimentaire en magasin spécialisé** (+ 1,7 % en 2024 après - 3,4 %). Les ventes seraient en forte hausse dans les commerces de **pain, pâtisserie et confiserie** (+ 9,9 %). Les ventes de **fruits et légumes** augmenteraient sensiblement (+ 3,4 %). Le secteur se redresserait depuis juillet, après une météo morose au printemps qui aurait désincité les Français à consommer ces produits⁷. Les ventes des commerces de **viande et produits à base de viande** rebondiraient (+ 3,3 %). Les artisans réaliseraient plus de préparations et d'activité traiteur⁸. A l'opposé, les ventes de **poissons, crustacés et mollusques** seraient en baisse (- 3,7 %). Les ventes de **boissons** diminueraient également (- 4,0 %). En raison de l'inflation récente dans l'alimentaire, les amateurs de vin s'orienteraient plus vers des vins d'entrées de gamme⁹. Les ventes des **tabagistes** diminueraient fortement (- 11,4 %), la consommation étant en baisse tant chez les jeunes que chez les adultes¹⁰.

⁴ Insee – Indice des prix à la consommation – 15/11/2024

⁵ Le Monde – En France, la grande panne de la consommation – 9/10/2024

⁶ Les Echos – Primark, Action, Stokomani, Gifi : le discount et le déstockage ont le vent en poupe – 21/6/2024

⁷ Les Echos – La belle résistance des fruits et légumes français – 12/8/2024

⁸ Les Echos – Commerces : les boucheries reprennent du poil de la bête – 2/10/2024

⁹ La revue du vin de France – La désillusion des cavistes de centre-ville – 28/3/2024

¹⁰ Les Echos – Tabac : les hausses de prix n'ont pas entraîné de report vers le marché noir – 31/5/2024

La vente de **carburants en magasin spécialisé** augmenterait en 2024 (+ 1,1 % d'acquis en septembre 2024 après - 6,1 % en 2023). Malgré l'augmentation du transport routier de marchandise en 2024, la hausse serait contenue grâce aux progrès technologiques et à l'électrification des nouveaux véhicules¹¹.

Les ventes d'**équipement de l'information et de la communication en magasin spécialisé** continueraient d'augmenter en 2024 (+ 3,1 % après + 3,6 % en 2023). Les ventes des magasins de **matériels audio/vidéo** augmenteraient fortement (+ 5,9 %), de même que celles des détaillants d'**ordinateurs, unités périphériques et logiciels** (+ 5,3 %). Les ventes des commerces en **matériel de télécommunication** stagneraient quasiment (+ 0,1 %).

A l'inverse, les ventes reculeraient de nouveau dans le secteur de **l'équipement du foyer en magasin spécialisé hors TIC** (- 3,8 % après - 6,4 % en 2023). L'**électroménager** (+ 6,1 %) ferait exception. Il ne ferait pas partie des postes pour lesquels les Français veulent réduire leurs dépenses et le taux d'équipement maximum des foyers ne serait pas encore atteint pour de nombreux appareils¹². La baisse concernerait les autres secteurs : commerce de détail de **textiles** (- 2,0 %), de **quincaillerie, peintures et verres** (- 4,9 %), et de **meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage** (- 6,8 %). La diminution du nombre de transactions immobilières fragiliserait le marché du meuble où un tiers des achats serait lié aux déménagements¹³. C'est dans le secteur des **tapis, moquettes et revêtements de murs et sols** que le recul des ventes serait le plus marqué (- 8,0 %).

En 2024, les ventes du secteur des **biens culturels et de loisirs** augmenteraient pour la quatrième année consécutive (+ 0,5 % en acquis à fin septembre). Les ventes de **jeux et jouets** s'accroîtraient notablement (+ 7,1 %). Les jeux de construction et les cartes à collectionner les soutiendraient. En revanche, avec le recul de la natalité, les produits pour nourrissons et premier âge seraient moins vendus¹⁴. L'acquis de croissance de ce secteur est cependant souvent révisé en fonction de l'enregistrement des ventes de Noël. Les ventes du commerce de détail en magasin spécialisé de **livres** augmenteraient plus modestement (+ 1,0 %). Les ventes d'**enregistrements musicaux et vidéo, d'articles de sport et de journaux et papeterie** diminueraient (respectivement - 0,4 %, - 0,5 % et - 0,9 %).

Les ventes des **autres commerces de détail en magasin spécialisé** accélèreraient : + 4,9 % en 2024 après + 2,4 % en 2023. Elles augmenteraient fortement dans la **parfumerie et les produits de beauté** (+ 12,2 %). La parfumerie connaîtrait en effet une forte croissance mondiale depuis la fin de la période Covid¹⁵. Les ventes des commerces en **produits pharmaceutiques** seraient également en forte hausse (+ 8,4 %). Ces dernières années, la croissance du marché des médicaments onéreux a contribué à soutenir le volumes des ventes¹⁶. Les ventes de **chaussures et articles en cuir, d'habillement, d'articles médicaux et orthopédiques** et d'articles d'**horlogerie et bijouterie** augmenteraient également mais de façon moins marquée (respectivement + 3,2 %, + 2,6 %, + 1,4 % et + 0,4 %). En revanche, les ventes en magasin spécialisé de **biens d'occasion** stagneraient (0,0 %) et les ventes de **fleurs, plantes, graines, animaux de compagnie et leurs aliments** diminueraient (- 1,3 %).

Les ventes du **commerce de détail hors magasin** rebondiraient fortement (+ 5,7 % d'acquis à fin septembre, après - 1,3 % en 2023). La hausse concernerait à la fois le commerce de détail sur **éventaires et marchés** (+ 2,9 % après - 3,3 % en 2023) et la **vente à distance** (+ 5,9 % après - 1,2 % en 2023).

¹¹ Ouest France – « Baisse inédite » de la consommation de carburant : comment l'expliquer ? – 18/10/2024

¹² GfK – Marché de l'électroménager : retour sur 2023 et perspectives 2024 – 2/8/2024

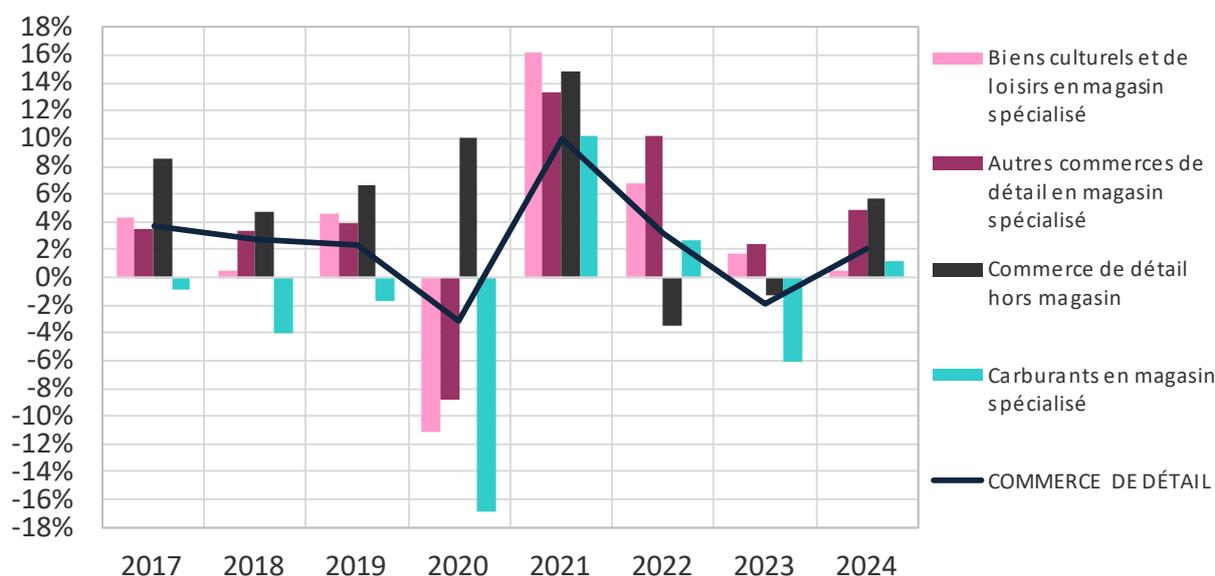
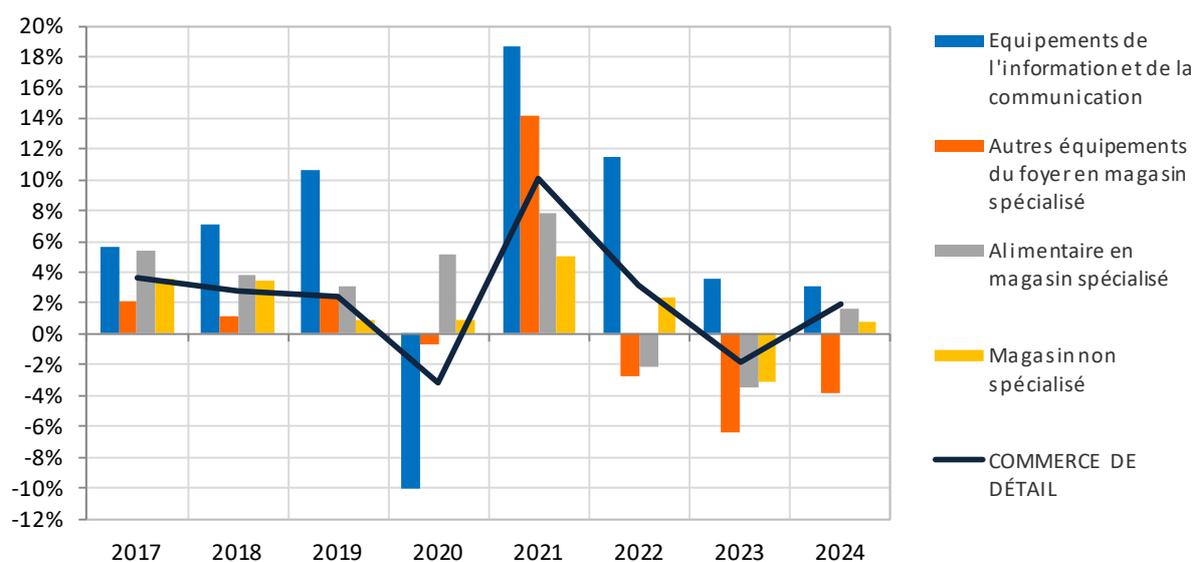
¹³ Le Monde – Mauvaise passe pour le marché de l'équipement de la maison – 9/2/2024

¹⁴ Les Echos – Jeux de construction, licences et peluches portent le marché mondial du jouet – 24/8/2024

¹⁵ Investir – Le parfum, nos conseils sur les valeurs concernées par ce secteur en croissance depuis la Covid – 27/5/2024

¹⁶ Smart Rx – Le chiffre d'affaires & Co de la pharmacie décrypté – avril 2024

Graphiques 1.4 et 1.5 : Volume des ventes dans le commerce de détail (évolution)



Source : Insee, Indices mensuels de chiffre d'affaires dans le commerce (volume CVS-CJO). Acquis à l'issue du mois de septembre.

1.3 – En 2024, les ventes en volume du commerce et de la réparation d'automobiles se replieraient

L'activité dans le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles diminuerait en 2024 (-3,5 %), après une forte progression en 2023 (+8,3 %).

Le **commerce de véhicules automobiles** se replierait de 4,0 % en 2024, après une augmentation de 12,3 % en 2023. Son niveau d'activité demeurerait cependant à un niveau légèrement supérieur à celui d'avant la crise sanitaire, porté par la montée en gamme des véhicules vendus, qui comporte une proportion croissante de motorisations hybrides et électriques.

Le nombre d'immatriculations de véhicules neufs diminuerait en 2024 (1,98 million d'unités après 2,03 millions en 2023, entre les mois de janvier et de novembre¹⁷). En particulier, les immatriculations de voitures particulières

¹⁷ Données d'immatriculations de véhicules, Service des Données et Études Statistiques (SDES) des Ministères des Territoires, de l'Écologie et du Logement : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/immatriculations-de-voitures-particulieres-neuves-en-novembre-2024-0>

baisseraient de 3,9 % (1,57 million d'unités après 1,63 million en 2023). Ce seraient les motorisations thermiques classiques qui contribueraient le plus à ce recul : le nombre d'immatriculations de motorisations diesel diminuerait de 26,8 % et le nombre d'immatriculation de motorisations essence de 20,9 %. Dans des proportions plus marginales, les motorisations hybrides gazole non rechargeables, hybrides rechargeables et gaz contribueraient également à ce ralentissement du marché automobile. Seule les motorisations hybrides essence non rechargeables évolueraient positivement (+38,5 %). Les immatriculations de voitures particulières électriques demeureraient stables (0,0 %).

2024 serait la première année où la motorisation ayant la plus grande part de marché ne serait pas de type thermique classique. En effet, sur les onze premiers mois de l'année, ce sont les motorisations hybrides essence non rechargeables qui représentent la plus forte part des immatriculations de voitures particulières neuves (33,0 % contre 23,1 % sur toute l'année 2023). Les motorisations essence glissent juste derrière (30,9 % contre 37,0 % en 2023). La part des électriques est à peu près stable (17,0 % contre 16,7 % en 2023). Le gazole poursuit son déclin (7,3 % contre 9,7 % en 2023), tout juste devancé par les hybrides rechargeables à 7,8 %, également en perte de vitesse (8,9 % en 2023).

En 2024, les critères d'éligibilité au bonus écologique des véhicules électriques ou hydrogène sont plus restrictifs. Ainsi, depuis le 15 décembre 2023, l'attribution du bonus est dépendante du score environnemental du véhicule, prenant en compte sa production et son transport. En outre, dans certains cas, le montant du bonus est réduit voire annulé. A titre d'exemple, pour les voitures électriques ou à hydrogène neuves éligibles, il passe de 5 000 à 4 000 euros pour les ménages dont le revenu fiscal de référence par part fiscale est supérieur ou égal à 15 400 euros (les cinq derniers déciles de la distribution)¹⁸. Dans le même temps, les personnes morales perdent le bonus de 3 000 euros pour l'achat de ces modèles alors que les entreprises représentent désormais un peu plus de 50 % de la clientèle sur le marché du neuf¹⁹. De surcroît, les seuils d'application du malus sont abaissés²⁰, ce qui pénalise l'achat d'un plus grand nombre de véhicules thermiques. Ces restrictions sur le bonus-malus écologique découlent pour partie de l'engouement pour le leasing social, financé par la même enveloppe que le bonus écologique²¹. En effet, alors que l'objectif initial avait été fixé entre 20 000 et 25 000 dossiers, il est finalement monté jusqu'à 50 000²².

Le **commerce d'équipements automobiles** reculerait de - 2,5 % en 2024 (après une hausse de + 1,6 % en 2023). Cette baisse est due à celle du **commerce de gros**, qui recule de 3,7 %, alors que le **commerce de détail** augmente de 1,3 %.

L'**entretien et la réparation de véhicules automobiles** reculerait légèrement (-1,0 %), après une hausse de 2,1 % en 2023.

Le **commerce et la réparation de motocycles** chuterait en 2024 (-7,8 %). Ce secteur, qui a peu souffert de la crise en 2020 (-1,8 %) et connu une année 2021 exceptionnelle (+10,5 %), se tasse depuis 2022 (-1,9 % en 2022 et -1,2 % en 2023). Son niveau d'activité redescend en-dessous de ce qu'il était avant la crise sanitaire.

¹⁸ « Bonus écologique 2024. Le point sur le nouveau barème et les dernières évolutions ». <https://www.largus.fr/actualite-automobile/bonus-ecologique-2024-le-point-sur-le-nouveau-bareme-et-les-dernieres-evolutions-30032102.html>

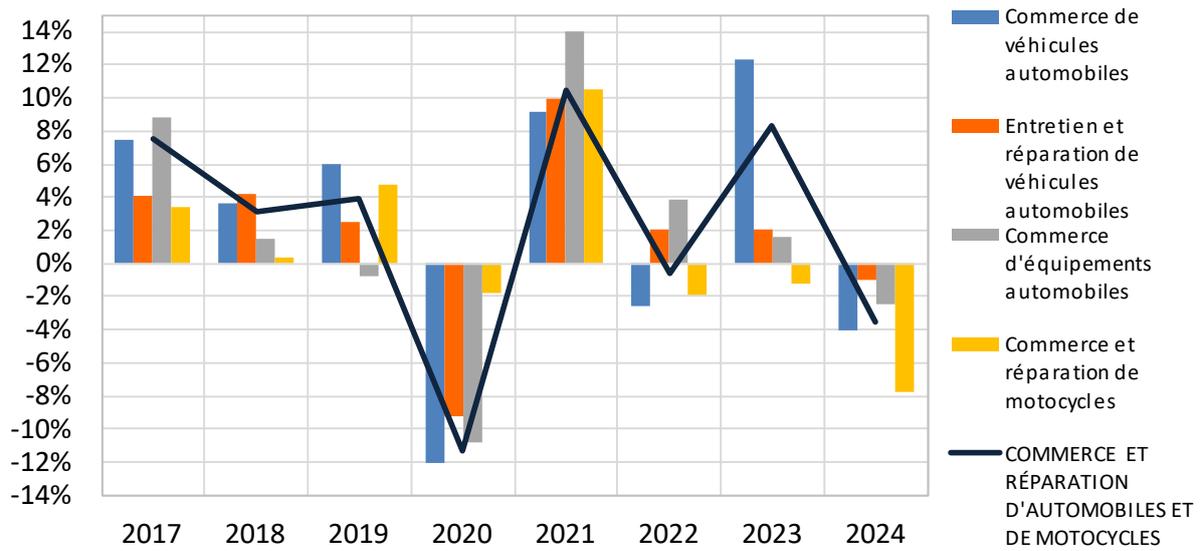
¹⁹ « Immatriculations des voitures particulières en 2023 : rebond dans le neuf mais un marché de l'occasion toujours en berne », Service des Données et Études Statistiques (SDES) des Ministères des Territoires, de l'Écologie et du Logement

²⁰ « Malus automobile 2024 : durcissement du barème ». <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17079>

²¹ « Projet annuel de performances. Budget général. Programme 174 : Énergie, climat et après-mines ». Voir les pages 36 et 37 sur les aides à l'acquisition de véhicules propres.

²² « Voitures électriques : fin de la location à 100 euros par mois » <https://www.economie.gouv.fr/actualites/leasing-social-location-voitures-electriques-100-euros>

Graphique 1.6 : Volume des ventes dans le commerce et la réparation d'automobiles (évolution)



Source : Insee, Indices mensuels de chiffre d'affaires dans le commerce (volume CVS-CJO). Acquis à l'issue du mois de septembre.

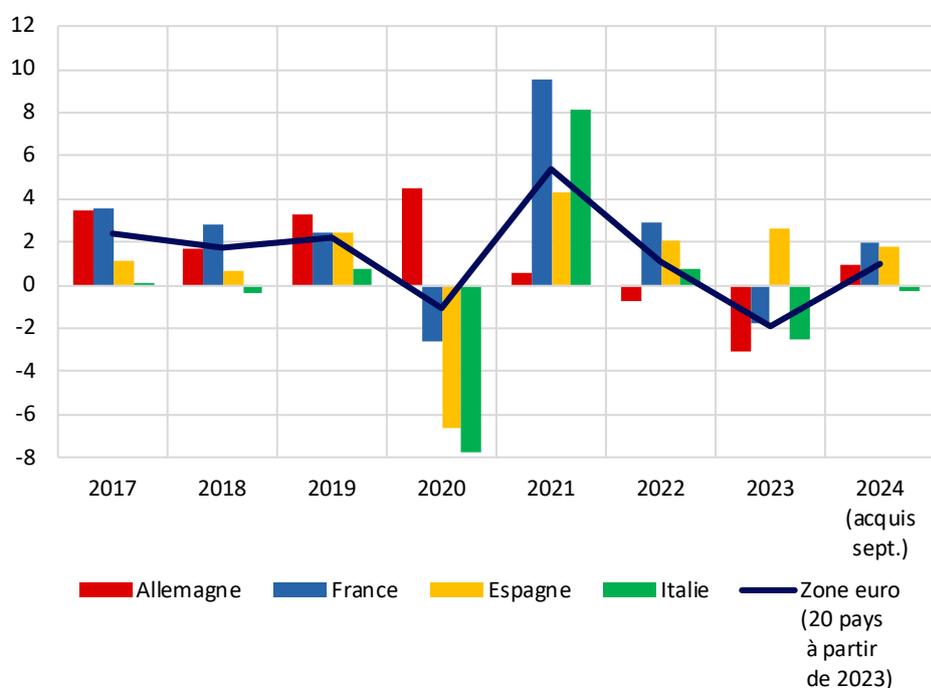
Encadré 1.1 : L'activité commerciale se redresse dans le commerce de détail en France comme en zone euro

En 2024, le chiffre d'affaires en volume dans le **commerce de détail** rebondirait en zone euro (+1,0 % d'acquis à l'issue du mois de septembre, après -1,9 % en 2023). En particulier, il se redresserait en France (+2,0 % après -1,9 %) et en Allemagne (+0,9 % après -3,1 %). En Espagne, le volume d'affaires du commerce de détail poursuivrait sa hausse (+1,8 % après +2,6 %). A l'opposé, il se contracterait de nouveau en Italie (-0,3 % après -2,5 %).

Le **commerce de gros** continuerait de diminuer en 2024 en zone euro (-0,7 % d'acquis à l'issue du mois d'août après -4,0 % en 2023). Il se tasserait de nouveau en Allemagne (-1,1 % d'acquis à l'issue du mois de septembre, après -4,0 %) alors qu'il serait quasiment stable en France (-0,1 % d'acquis à l'issue du mois de septembre, après -2,7 %).

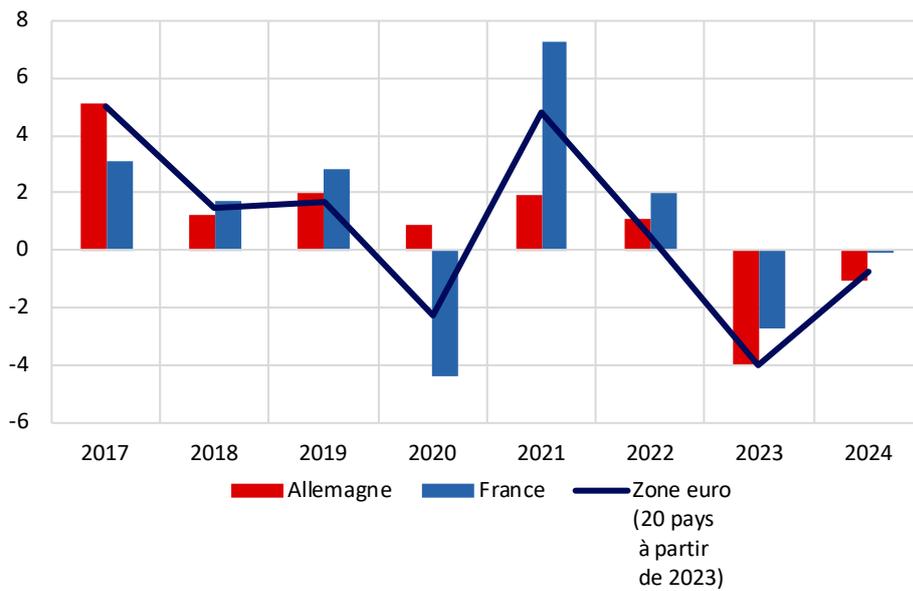
Enfin, le volume d'affaires fléchirait en 2024 en zone euro dans le **commerce et la réparation d'automobiles** (-1,1 % en acquis à fin août), après une année 2023 où il a fortement augmenté (+8,8 %). La baisse serait plus marquée en France (-3,5 % en acquis à fin septembre) qu'en Allemagne (-1,4 % en acquis à fin août).

Graphique 1.7 : Indices de chiffre d'affaires en volume dans le commerce de détail à l'exception des automobiles et des motocycles



Source : Eurostat, Insee

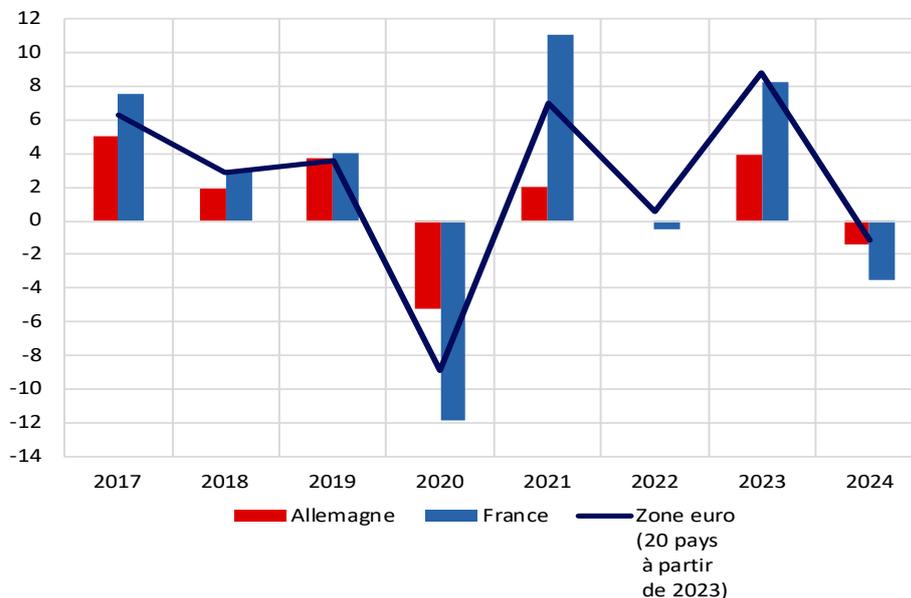
Graphique 1.8 : Indices de chiffre d'affaires en volume dans le commerce de gros



Source : Eurostat, Insee

Note : les données concernant l'Espagne et l'Italie ne sont pas disponibles en volume ; les données relatives à 2024 correspondent à un acquis à l'issue du mois de septembre pour la France et l'Allemagne et à un acquis à l'issue du mois d'août pour la zone euro.

Graphique 1.9 : Indices de chiffre d'affaires en volume dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles



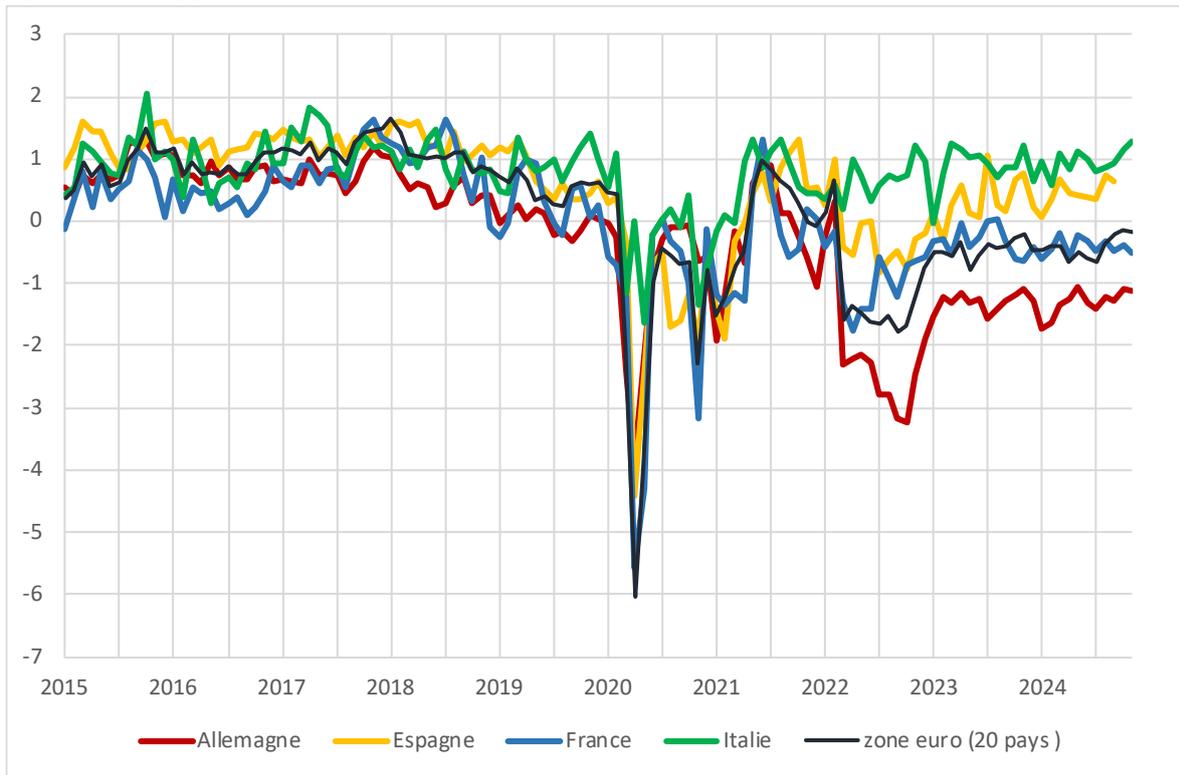
Source : Eurostat, Insee

Note : les données concernant l'Espagne et l'Italie ne sont pas disponibles en volume ; les données relatives à 2024 correspondent à un acquis à l'issue du mois de septembre pour la France et à un acquis à l'issue du mois d'août pour l'Allemagne et la zone euro.

Dans le commerce de détail, les prévisions de demande en zone euro sont légèrement inférieures à leur moyenne de longue période en fin d'année 2024, comme en 2023, après avoir rebondi fin 2022. Les écarts entre pays enregistrés en 2023 se maintiennent en 2024. En France, les prévisions de demande sont légèrement inférieures à leur niveau de longue période, tandis qu'elles sont nettement inférieures en Allemagne, et nettement supérieures en Espagne et en Italie

Graphique 1.10 : Commerce de détail : évolution probable de la demande au cours des 3 prochains mois

Données centrées réduites



Source : DG ECFIN (Direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne)

Note : Données mensuelles désaisonnalisées non corrigées des effets de calendrier, centrées réduites sur la période 2000-2023.

2 – L'emploi salarié du commerce diminue très légèrement au premier semestre 2024

À la fin du premier semestre 2024, 3,8 millions de personnes (dont 3,5 millions de salariés y compris intérim) travaillent dans les secteurs commerciaux. Par rapport à la fin de l'année 2023, l'emploi salarié total (y compris intérim) diminue très légèrement dans le secteur du commerce (-0,1 %, soit -5 000 salariés), tandis qu'il progresse dans l'ensemble du tertiaire marchand (+0,4 %). La diminution est plus forte dans le commerce de détail (-0,4 %) et dans le commerce de gros (-0,3 %) alors que l'emploi salarié du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles est en hausse (+1,3 %).

Hors intérim, 3,4 millions de salariés travaillent dans les secteurs commerciaux²³ à la fin du premier semestre 2024. Parmi eux, 56 % exercent dans le commerce de détail et 31 % dans le commerce de gros.

Après une hausse de 0,4 % en 2023, l'emploi salarié hors intérim du commerce diminue de 0,1 % au cours du premier semestre 2024. Le secteur perd ainsi 3 000 emplois salariés en six mois. Cette baisse des effectifs salariés concerne le second trimestre (-0,2 %) tandis que le premier était en légère hausse (+0,1 %). À l'opposé, l'emploi salarié du tertiaire marchand dans son ensemble (hors intérim) progresse (+0,4 % en six mois).

Au cours du premier semestre 2024, l'emploi salarié hors intérim diminue de 0,4 % dans le commerce de détail (-6 900 salariés). Il diminue également dans le commerce de gros (-0,2 % soit -1 900 salariés) mais augmente dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (+1,3 soit +5 800 salariés).

À la fin du premier semestre 2024, le nombre d'intérimaires s'établit à 67 300 dans le commerce. L'intérim recule de 2,9 % dans le commerce au cours du premier semestre 2024 (-2 000 intérimaires), soit plus fortement que dans le tertiaire marchand (-0,7 % soit -2 100 intérimaires). L'emploi intérimaire du commerce augmente pendant le premier trimestre 2024 (+2,1 %) et diminue pendant le second (-4,9 %).

Le recours à l'intérim fléchit dans le commerce de détail (-3,4 %) et le commerce de gros (-3,0 %). *A contrario*, il progresse très légèrement dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (+0,3 %).

Avertissement sur les sources :

Les estimations trimestrielles d'emploi salarié sont élaborées par l'Insee à partir de l'enquête Acemo²⁴ et des déclarations des entreprises aux Urssaf. La première diffusion a lieu deux mois et demi après la fin du trimestre.

L'emploi intérimaire trimestriel, évalué depuis 2017 à partir de la DSN (déclaration sociale nominative), est publié par le ministère du Travail (Dares) deux mois et demi après la fin du trimestre.

Ces données trimestrielles font l'objet d'une correction des variations saisonnières, qui peut conduire à réviser les données de l'ensemble des années antérieures.

L'estimation de l'emploi non salarié annuel est réalisée par l'Insee²⁵ à partir de données fournies par l'Acoss²⁶. L'estimation de l'emploi non salarié de l'année N est disponible à la fin de l'année N+2.

²³ Ensemble des établissements classés dans le commerce hors artisanat commercial

²⁴ Enquête sur l'activité et les conditions de la main-d'œuvre (Ministère du Travail, Dares)

²⁵ Base non-salariés, estimations d'emploi

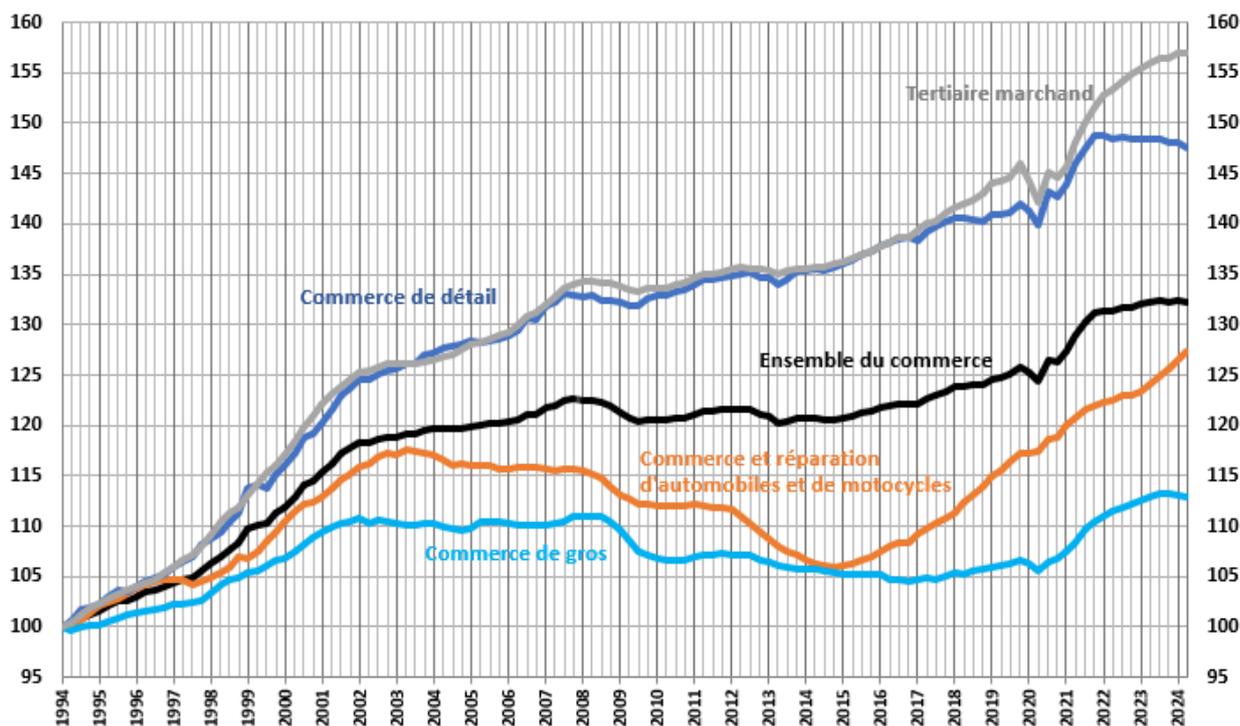
²⁶ Agence centrale des organismes de sécurité sociale

2.1 – Le commerce perd 3 000 emplois salariés hors intérim au premier semestre 2024

Au cours du premier semestre 2024, l'emploi salarié hors intérim du commerce diminue de 0,1 %. Le secteur perd 3 000 emplois salariés en six mois après en avoir gagné 13 400 pendant l'année 2023 (+0,4 %).

À l'opposé, l'emploi salarié du tertiaire marchand dans son ensemble (hors intérim) progresse (+0,4 % en six mois) : il gagne 49 000 emplois. La hausse de l'emploi salarié est particulièrement élevée dans les secteurs de l'hébergement (+2,0 %) et des arts, spectacles et activités récréatives (+2,6 %).

Graphique 1.11 : Effectif salarié trimestriel hors intérim dans les secteurs du commerce (base 100 au 1^{er} trimestre 1994)



Champ : France (hors Mayotte)

Source : Insee, estimations trimestrielles d'emploi corrigées des variations saisonnières

Note de lecture : À la fin du premier semestre 2024, l'emploi salarié hors intérim du commerce est supérieur de 32 % à son niveau de la fin du premier trimestre 1994.

Au cours du premier semestre 2024, l'emploi salarié hors intérim diminue de 0,4 % dans le commerce de détail. Ce secteur compte ainsi 6 900 salariés de moins en six mois. L'emploi stagne pendant le premier trimestre (0,0 %) et baisse pendant le second (-0,3 %).

L'emploi salarié hors intérim diminue également dans le commerce de gros (-0,2 % soit une perte de 1 900 salariés). Comme dans le commerce de détail, l'emploi stagne au cours du premier trimestre (0,0 %) et baisse au second (-0,2 %).

Au contraire, l'emploi salarié hors intérim augmente dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motos au cours du premier semestre 2024 (+1,3 %). Le secteur gagne ainsi 5 800 emplois après en avoir gagné 8 900 en 2023 (+2,1 %). Cette hausse intervient lors du premier trimestre tout comme lors du second et avec une même ampleur (+0,7 %).

Tableau 1.1 : Effectifs salariés hors intérim en fin de trimestre (en milliers) et part dans les secteurs principalement marchands (en %)

SECTEURS D'ACTIVITE	2020 T4	2021 T4	2022 T4	2023 T4	2024 T2	Part en 2024 T2 (en %)
Commerce de détail	1 830	1 910	1 905	1 900	1 893	10,8
Commerce de gros	1 003	1 036	1 053	1 062	1 060	6,1
Commerce et réparation d'automobiles	411	421	425	434	440	2,5
Total Commerce	3 243	3 367	3 382	3 396	3 393	19,4
Tertiaire marchand	11 670	12 246	12 511	12 626	12 675	72,4
Secteurs principalement marchands	16 360	17 026	17 327	17 464	17 507	100,0

Champ : France hors Mayotte

Source : Insee, estimations trimestrielles d'emploi corrigées des variations saisonnières

Note de lecture : À la fin du deuxième trimestre 2024, le commerce de détail compte 1,893 million de salariés hors intérim. C'est 10,8 % de l'emploi salarié hors intérim des secteurs principalement marchands.

Les secteurs principalement marchands comprennent l'industrie, la construction et le tertiaire principalement marchand.

Tableau 1.2 : Effectifs salariés hors intérim, variation en glissement annuel* en fin de période (en % et milliers)

SECTEURS D'ACTIVITE	2020 T4	2021 T4	2022 T4	2023 T4	2024 T2	Variation en 2024 T2 (en milliers)
Commerce de détail	0,4	4,4	-0,3	-0,3	-0,4	-6,9
Commerce de gros	0,2	3,3	1,6	0,9	-0,2	-1,9
Commerce et réparation d'automobiles	1,4	2,6	1,0	2,1	1,3	5,8
Total Commerce	0,5	3,8	0,5	0,4	-0,1	-3,0
Tertiaire marchand	-1,0	4,9	2,2	0,9	0,4	49,0
Secteurs principalement marchands	-0,6	4,1	1,8	0,8	0,2	43,1

Champ : France hors Mayotte

Source : Insee, estimations trimestrielles d'emploi corrigées des variations saisonnières

* Glissement semestriel en 2024

Note de lecture : Au cours du premier semestre 2024, l'emploi salarié hors intérim dans le commerce de gros diminue de 0,2 %, soit 1 900 emplois.

Les secteurs principalement marchands comprennent l'industrie, la construction et le tertiaire principalement marchand.

2.2 – L'emploi intérimaire recule, mais moins fortement qu'en 2023

À la fin du premier semestre 2024, le commerce emploie 1,9 % de ses salariés en intérim, soit 67 300 intérimaires. Ce recours à l'intérim est modéré comparativement à l'industrie dans laquelle plus de 7 % des salariés sont intérimaires. Un peu plus de la moitié des intérimaires du commerce sont employés par le commerce de gros. Le taux de recours plus élevé de ce secteur à l'intérim (3,3 % mi-2024) peut être relié à la plus forte volatilité de son activité.

Tableau 1.3 : Nombre d'intérimaires en fin de trimestre (en milliers) et part dans les secteurs principalement marchands (en %)

SECTEURS D'ACTIVITE	2020 T4	2021 T4	2022 T4	2023 T4	2024 T2	Part en 2024 T2 (en %)
Commerce de détail	28	31	33	27	26	3,8
Commerce de gros	35	42	40	37	36	5,1
Commerce et réparation d'automobiles	3	5	5	5	5	0,8
Total Commerce	67	78	78	69	67	9,6
Tertiaire marchand	306	348	341	317	315	45,0
Secteurs principalement marchands	701	782	772	719	700	100,0

Champ : France hors Mayotte

Source : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, données corrigées des variations saisonnières

Note de lecture : À la fin du premier semestre 2024, le commerce de gros emploie 36 000 intérimaires.

Les secteurs principalement marchands comprennent l'industrie, la construction et le tertiaire principalement marchand.

Tableau 1.4 : Nombre d'intérimaires, variation en glissement annuel* en fin de période (en % et milliers)

SECTEURS D'ACTIVITE	2020 T4	2021 T4	2022 T4	2023 T4	2024 T2	Variation en 2024 T2 (en milliers)
Commerce de détail	5,4	11,2	7,0	-18,6	-3,4	-0,9
Commerce de gros	-9,7	18,6	-5,7	-6,8	-3,0	-1,1
Commerce et réparation d'automobiles	-39,1	33,9	9,8	2,3	0,3	0,0
Total Commerce	-6,4	16,3	0,3	-11,3	-2,9	-2,0
Tertiaire marchand	-4,7	13,7	-1,9	-7,2	-0,7	-2,1
Secteurs principalement marchands	-6,4	11,5	-1,3	-6,8	-2,8	-19,8

Champ : France hors Mayotte

Source : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, données corrigées des variations saisonnières

* Glissement semestriel en 2024

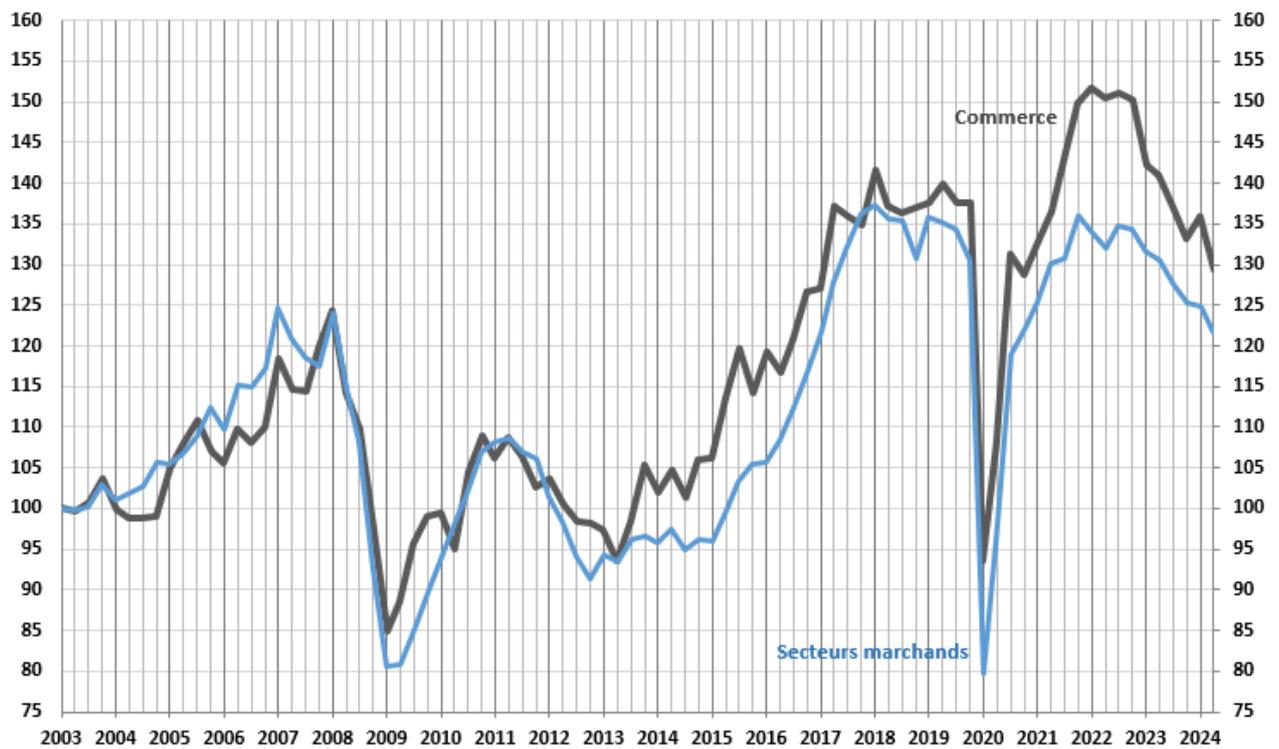
Note de lecture : Au cours du premier semestre 2024, l'intérim dans le commerce de détail diminue de 3,4 %.

Les secteurs principalement marchands comprennent l'industrie, la construction et le tertiaire principalement marchand.

L'intérim recule de 2,9 % dans le commerce au premier semestre 2024 mais moins fortement qu'en 2023 (-11,3 %). Le recours à l'intérim fléchit dans le commerce de détail (-3,4 % soit -900 intérimaires) et le commerce de gros (-3,0 % soit -1 100 intérimaires). A *contrario*, l'intérim progresse très légèrement dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (+0,3 %).

L'emploi intérimaire du commerce augmente au cours du premier trimestre 2024 (+2,1 %) et diminue au cours du second (-4,9 %).

Graphique 1.12 : Effectif intérimaire trimestriel (base 100 au 1^{er} trimestre 2003)



Champ : France hors Mayotte

Source : Dares

Note de lecture : À la fin du premier semestre 2024, l'emploi intérimaire dans le commerce est supérieur de 29 % à son niveau de la fin du premier trimestre 2003.

L'emploi salarié total (y compris intérim) baisse ainsi légèrement de 0,1 % au cours du premier semestre 2024 (-5 000 salariés et intérimaires) dans le commerce et progresse de 0,4 % dans le tertiaire marchand (+47 000 salariés et intérimaires).

CHAPITRE II : ÉCLAIRAGES SECTORIELS

Avertissement : Les comptes du commerce de l'année 2023 s'appuient sur les déclarations mensuelles de chiffres d'affaires, et sont susceptibles d'être révisées : il s'agit de données « provisoires révisés ».

Les comptes du commerce de 2022 et 2021 s'appuient sur la statistique structurelle d'entreprise (Esane) et sont donc définitives.

Les données de la statistique structurelle d'entreprise (Esane) produites par l'Insee permettent de décrire les comptes de production et d'exploitation des unités légales appartenant aux différents secteurs d'activité du champ du commerce, mais aussi d'autres caractéristiques de ces unités telles que l'emploi et les salaires, et de documenter l'hétérogénéité entre ces unités dans ces différentes dimensions, notamment en fonction de la taille de l'entreprise ou encore de l'appartenance à une multinationale.

1 – Ensemble du commerce et réparation d'automobiles

1.1 – Une diminution du taux de marge commerciale et de l'excédent brut d'exploitation dans l'ensemble du commerce en 2022

En 2022, dans l'ensemble du commerce²⁷, le **chiffre d'affaires** hors taxes (et hors travail au noir des unités non déclarées) s'élève à 1 939 milliards d'euros soit 58 % du chiffre d'affaires des services marchands. Il a fortement augmenté sur l'année de 12,8 %, mais moins que celui de l'ensemble des services marchands (+14,3 %). Cette augmentation du chiffre d'affaires dans le commerce découle notamment d'une importante inflation liée en particulier au renchérissement des cours mondiaux des matières premières et de l'énergie qui a fait suite au déclenchement de la guerre en Ukraine. La progression du chiffre d'affaires concerne les trois sous-secteurs du commerce de façon inégale (+17,0 % dans le commerce de gros, +7,6 % dans le commerce de détail et +5,9 % dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles).

Les **ventes de marchandises** représentent 1 808 milliards d'euros soit une hausse annuelle de 12,8 %. Elles se concentrent dans le commerce de gros (59,5 %) devant le commerce de détail (29,2 %) et le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (11,3 %).

Le montant de la **marge commerciale** s'établit à 370 milliards d'euros, en augmentation de 5,9 % sur l'année. Plus de la moitié de la marge commerciale est réalisée par le commerce de gros (52,3 % contre 40,5 % dans le commerce de détail et 7,2 % dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles).

Le **taux de marge commerciale** (rapport entre la marge commerciale et les ventes de marchandises) atteint 20,4 % en 2022. Il a diminué de 1,3 point sur un an. Cette baisse du taux de marge commerciale dans le commerce s'expliquerait par l'incapacité des entreprises à répercuter intégralement et immédiatement l'augmentation de leurs coûts d'achat sur les prix de vente, et cela, en raison des contrats qui peuvent fixer certains prix dans le temps et d'une sensibilité accrue des consommateurs aux prix. Le taux de marge commerciale est plus élevé dans le commerce de détail (28,4 %) que dans le commerce de gros (18,0 %) et le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (13,0 %).

La **valeur ajoutée** s'élève à 252 milliards d'euros en 2022 soit une augmentation de 2,8 % au cours de l'année. Elle se concentre dans le commerce de gros (48,2 %) devant le commerce de détail (40,8 %) et le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (11,0 %).

L'**excédent brut d'exploitation** (EBE) de 2022 est évalué à 84 milliards d'euros soit 27 % de l'EBE des services marchands. L'EBE du commerce est en baisse sur l'année 2022 contrairement à l'ensemble des services marchands (-8,5 % contre +5,3 %). Le poids du commerce de gros dans l'EBE total (55,2 %) est plus élevé que le poids du commerce de détail (36,9 %) et du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles (7,9%). Cette baisse de l'EBE dans le commerce est due pour partie à l'augmentation des rémunérations, en lien avec les hausses de salaire et avec la diminution des allocations d'activité partielle versées par l'État. Pendant les deux années de crise sanitaire, ces allocations couvraient une partie de la rémunération des salariés, leur permettant ainsi de rester en emploi malgré les fermetures de magasins. La revalorisation du Smic a aussi contribué à l'augmentation des

²⁷ Voir définitions et concepts en annexe de ce rapport,

rémunérations en 2022 : l'année est marquée par deux revalorisations exceptionnelles du Smic (au 1^{er} mai et au 1^{er} août en plus de la revalorisation habituelle du 1^{er} janvier).

La baisse des subventions sur la production (-57,1 %) a fait également reculer l'EBE. Elle découle directement de la fin progressive des dispositifs d'urgence liés à la crise sanitaire : extinction des aides telles que le fonds de solidarité ou les aides au paiement des cotisations sociales. Ces subventions sont pour partie réorientées vers d'autres formes de soutien comme les mesures relatives à la hausse du prix de l'énergie (« bouclier tarifaire »). Or, le commerce en bénéficierait moins que des secteurs plus directement touchés par la crise énergétique (transport, agriculture et industrie).

Tableau 2.1 : Compte définitif des secteurs dans l'ensemble du commerce (hors artisanat commercial) en 2022

	Valeur (en milliards d'euros)	Taux d'évolution 2022/2021	Variation en valeur 2022/2021 (en milliards d'euros)
COMPTE DE PRODUCTION			
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	1 939,3	12,8 %	219,7
Ventes de marchandises	1 808,2	12,8 %	204,5
- Coût d'achat des marchandises	1 438,6	14,7 %	183,9
= Marge commerciale au prix de base ⁽²⁾	369,6	5,9 %	20,6
+ Production vendue de biens et services	133,5	12,9 %	15,3
+ Production stockée et immobilisée et autres productions ⁽³⁾	15,5	17,7 %	2,3
= Production totale au prix de base ⁽²⁾	518,5	8,0 %	38,2
- Consommations intermédiaires	266,7	13,3 %	31,3
= Valeur ajoutée brute au prix de base ⁽²⁾	251,9	2,8 %	6,9
COMPTE D'EXPLOITATION			
Valeur ajoutée brute au prix de base ⁽²⁾	251,9	2,8 %	6,9
- Rémunération des salariés ⁽⁴⁾	158,8	6,7 %	10,0
- Autres impôts sur la production ⁽⁵⁾	11,4	11,6 %	1,2
+ Autres subventions sur la production ⁽⁶⁾	2,6	-57,1 %	-3,5
= Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	84,3	-8,5 %	-7,8

(1) Le chiffre d'affaires hors taxes correspond à la somme des ventes de marchandises et de la production vendue de biens et services, moins l'estimation du travail au noir des unités non déclarées.

(2) Le passage au prix de base revient à retrancher les impôts sur les produits et ajouter les subventions sur les produits.

(3) Cette ligne regroupe la production stockée, la production immobilisée, les autres produits d'exploitation, la production pour compte propre de R&D et quelques corrections conceptuelles non ventilées sur les différentes composantes de la production (par exemple, pourboires, loyers gratuits, avantages en nature).

(4) La rémunération des salariés englobe les salaires, traitements et cotisations sociales.

(5) Les impôts sur les produits ne sont pas inclus dans cette ligne car déjà retranchés dans le passage au prix de base.

(6) Les subventions sur les produits ne sont pas incluses dans cette ligne car déjà ajoutées dans le passage au prix de base.

Source : Insee, comptes du commerce (base 2020)

1.2 – Un poids des PME²⁸ plus faible dans le commerce de gros

Les unités légales appartenant à une grande entreprise ou une entreprise de taille intermédiaire (ETI) réalisent deux tiers du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur du commerce (respectivement 35,1 % et 32,0 %). À l'opposé, celles appartenant à une microentreprise n'en réalisent qu'un dixième.

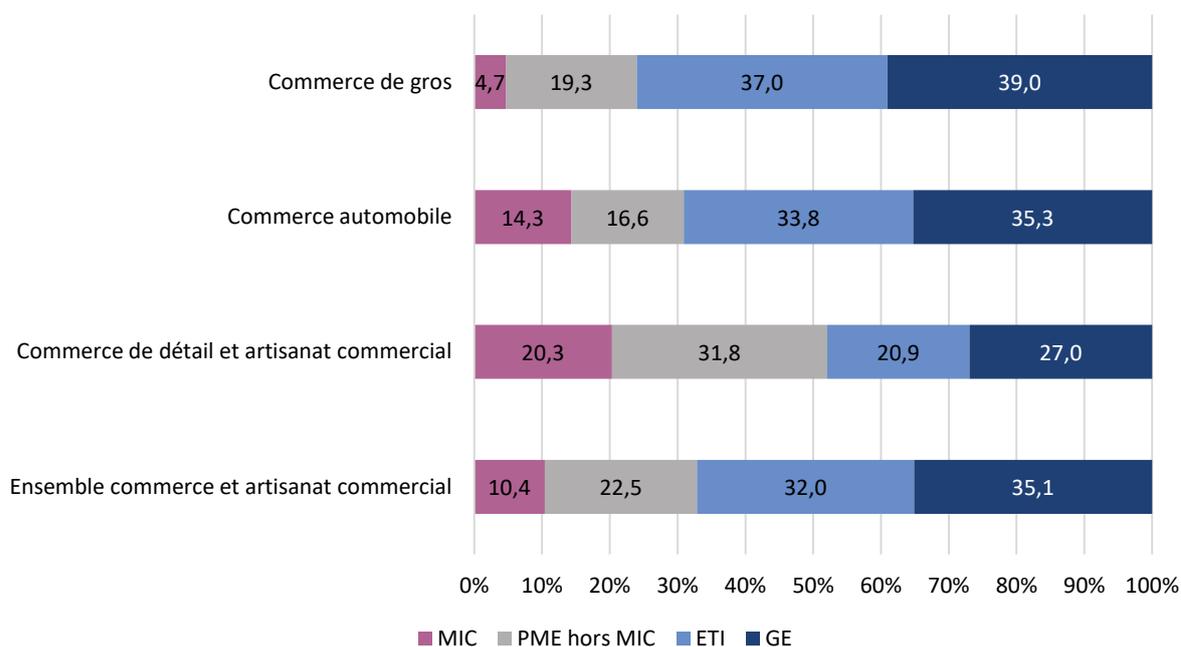
Le poids des multinationales dans le chiffre d'affaires des unités légales du secteur appartenant à une grande entreprise ou une ETI est élevé (respectivement 97 % et 59 % en 2022). À l'opposé, les multinationales ne réalisent qu'une faible part du chiffre d'affaires des unités légales du secteur appartenant à des petites et moyennes entreprises (PME), hors microentreprises, (17 %) et qu'une part marginale de celles appartenant à une microentreprise (2 %).

La répartition du chiffre d'affaires entre catégories d'entreprises varie significativement au sein de l'ensemble du secteur du commerce. Dans le commerce de gros ainsi que dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles, les unités légales appartenant à une grande entreprise ou une ETI ont un poids prépondérant dans le chiffre d'affaires (respectivement 76,0 % et 69,1 %). En revanche, dans le commerce de détail, ce sont les PME qui réalisent plus de la moitié du chiffre d'affaires (52,1 %).

Si les unités légales appartenant à une grande entreprise ou une entreprise de taille intermédiaire ont globalement un poids prépondérant dans le chiffre d'affaires du commerce, la plupart des unités légales du secteur appartiennent à des PME (98 %). Ces dernières représentent plus de la moitié des effectifs en équivalent temps plein (53 %) et près de la moitié de valeur ajoutée (48 %).

²⁸ Voir définitions en annexe de ce rapport,

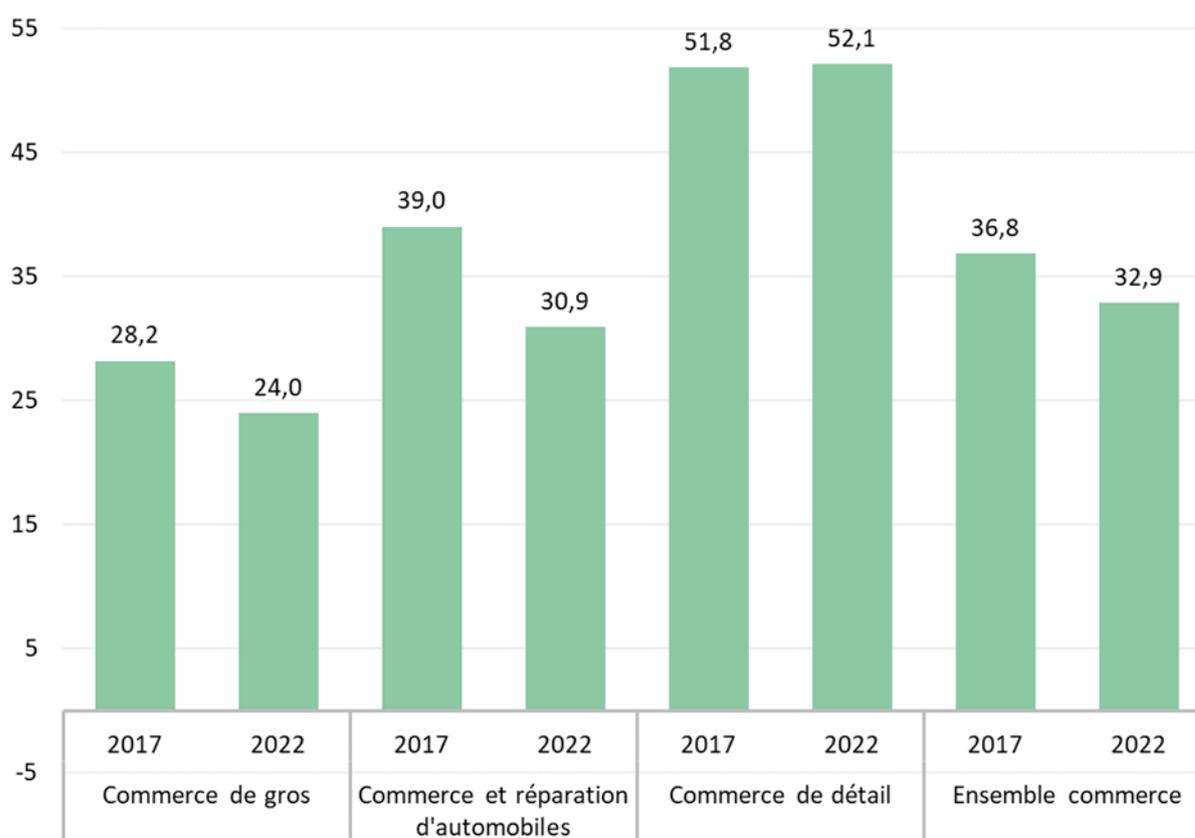
Graphique 2.1 : Répartition du chiffre d'affaires selon la catégorie d'entreprises dans le commerce et l'artisanat commercial en 2022



Champ : France, unités légales du commerce et de l'artisanat commercial
 Source : Insee, É sane 2022

Entre 2017 et 2022, la part des PME dans le chiffre d'affaires de l'ensemble du commerce a reculé de 4,0 points. Ce recul est de même ampleur dans le commerce de gros (-4,2 points) et plus prononcé dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (-8,1 points). À l'inverse, une très légère hausse a lieu dans le commerce de détail (+0,3 point). La résistance du poids des PME dans le commerce de détail découle notamment de la présence de réseaux d'enseigne régis par contrats plutôt que par liens financiers, qui associent donc des commerçants financièrement indépendants (TPE ou PME) au sein de réseaux de grande taille.

Graphique 2.2 : Évolution du poids du chiffre d'affaires des PME dans le commerce et l'artisanat commercial



Champ : France, unités légales du commerce et de l'artisanat commercial
Source : Insee, É sane 2017 et 2022

1.3 – Des salaires horaires plus élevés dans le commerce de gros

Le salaire brut horaire moyen (hors intérimaires) s'élève dans le commerce à 21,4 euros en 2023. Il est très légèrement supérieur à celui observé dans la construction mais est moins élevé que dans l'industrie et les services en raison notamment d'une plus forte proportion d'employés et de jeunes salariés dans le commerce. Des disparités importantes de salaire existent entre les trois grands secteurs du commerce. C'est dans le commerce de gros, où les salariés sont plus âgés et les cadres proportionnellement plus nombreux, que le salaire brut horaire moyen est le plus élevé. À l'opposé, il est le plus faible dans le commerce de détail en raison de la part plus importante des employés dans ce secteur (70 % contre 24 % dans le commerce de gros).

Tableau 2.2 : Salaires bruts horaires moyens dans le commerce en 2023 (en euros)

Secteur d'activité	Salaire brut horaire moyen
Commerce de détail	17,9
Commerce de gros	27,3
Commerce de réparation automobile	20,2
Total commerce	21,4
Industrie	26,1
Construction	20,9
Services (y compris intérim)	23,5

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs

Source : Insee, base Tous salariés 2023

Note de lecture : En 2023, le salaire brut horaire moyen dans le commerce s'élève à 21,4 euros.

Dans tous les secteurs commerciaux, sans distinguer la catégorie socioprofessionnelle, les hommes ont un salaire horaire moyen brut supérieur à celui des femmes. En moyenne, le salaire horaire des femmes est inférieur à celui des hommes de 14,4 % dans l'ensemble du commerce. Il est inférieur de 13,6 % dans les services et de 10,4 % dans l'industrie.

Tableau 2.3 : Salaires bruts horaires moyen dans le commerce en 2023 selon la profession et catégorie socioprofessionnelle (en euros)

Secteur d'activité	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Hommes					
Commerce de détail	33,4	20,5	15,6	16,0	18,8
Commerce de gros	47,1	24,8	20,0	17,3	28,0
Commerce de réparation d'automobiles et de motocycles	36,2	24,5	18,6	16,4	20,5
Femmes					
Commerce de détail	30,3	19,1	15,1	14,9	17,2
Commerce de gros	41,1	24,0	18,5	15,9	25,9
Commerce de réparation d'automobiles et de motocycles	32,4	21,1	16,0	15,1	18,7

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires et salariés des particuliers employeurs

Source : Insee, base Tous salariés 2023

Note de lecture : En 2023, le salaire brut horaire moyen dans le commerce de détail s'élève à 33,4 euros pour les hommes cadres et à 30,3 euros pour les femmes cadres.

2 – Commerce de gros

2.1 – Une légère augmentation de l'excédent brut d'exploitation dans le commerce de gros en 2022

En 2022, dans le commerce de gros, le chiffre d'affaires hors taxes s'élève à 1 152 milliards d'euros (hors travail au noir des unités non déclarées). Il a augmenté au cours de l'année, et cela, plus fortement que dans l'ensemble du commerce (+17,0 % contre +12,8 %).

Les ventes de marchandises représentent 1 076 milliards d'euros soit une hausse annuelle plus importante que dans l'ensemble du commerce (+17,0 % contre +12,8 %). Cette hausse est largement tirée par la hausse des prix de vente (+14,1 %), qui découle notamment du coût d'achat des marchandises vendues. Les ventes de marchandises du commerce de gros correspondent à 59,5 % des ventes de marchandises de l'ensemble du commerce.

Le montant de la marge commerciale s'établit à 193 milliards d'euros, en augmentation de 9,7 % sur l'année, soit une progression moins forte que celle des ventes de marchandises ou de leur coût d'achat. Plus de la moitié de la marge commerciale de l'ensemble du commerce est réalisée dans le commerce de gros (52,3 %).

Le taux de marge commerciale (rapport entre la marge commerciale et les ventes de marchandises) atteint 18,0 %, en diminution de 1,2 point sur un an. Ce taux est inférieur à celui de l'ensemble du commerce (20,4 %).

La valeur ajoutée s'élève à 121 milliards d'euros en 2022 soit une augmentation de 5,4 % au cours de l'année. Elle progresse moins vite que la marge commerciale du fait du grand dynamisme des consommations intermédiaires (+17,4 %). En 2022, la valeur ajoutée du commerce de gros représente près de la moitié de celle de l'ensemble du commerce (48,2 %).

L'excédent brut d'exploitation (EBE) de 2022 est évalué à 47 milliards d'euros, en hausse de 0,8 % en un an. Le poids de l'EBE du commerce de gros dans l'EBE de l'ensemble du commerce est élevé (55,2 %, après 50,2% en 2021).

Cette évolution à la hausse du poids du commerce de gros dans l'EBE s'explique par le fait que les acteurs du commerce de gros ont mieux réussi que ceux du commerce de détail ou du commerce automobile à répercuter la forte hausse de leurs coûts d'achat des marchandises sur le montant des ventes. La répercussion n'est pas totale, de sorte que le taux de marge diminue, mais la marge commerciale progresse malgré tout de manière relativement importante (+9,7 % contre +5,9 % dans l'ensemble du commerce). Parallèlement, la production vendue de biens et services évolue très favorablement (+17,0 % contre +12,9 % dans l'ensemble du commerce), de sorte que la production totale progresse très fortement (+11,8 %, contre +8,0 % dans l'ensemble du commerce).

Tableau 2.4 : Compte définitif des secteurs dans le commerce de gros en 2022

	Valeur (en milliards d'euros)	Taux d'évolution 2022/2021	Variation en valeur 2022/2021 (en milliards d'euros)
COMPTE DE PRODUCTION			
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	1 151,7	17,0 %	167,5
Ventes de marchandises	1 075,9	17,0 %	156,5
- Coût d'achat des marchandises	882,8	18,8 %	139,4
= Marge commerciale au prix de base ⁽²⁾	193,2	9,7 %	17,1
+ Production vendue de biens et services	75,8	17,0 %	11,0
+ Production stockée et immobilisée et autres productions ⁽³⁾	6,9	17,9 %	1,0
= Production totale au prix de base ⁽²⁾	275,8	11,8 %	29,2
- Consommations intermédiaires	154,4	17,4 %	22,9
= Valeur ajoutée brute au prix de base ⁽²⁾	121,4	5,4 %	6,3
COMPTE D'EXPLOITATION			
Valeur ajoutée brute au prix de base ⁽²⁾	121,4	5,4 %	6,3
- Rémunération des salariés ⁽⁴⁾	70,8	6,9 %	4,6
- Autres impôts sur la production ⁽⁵⁾	5,0	12,1 %	0,5
+ Autres subventions sur la production ⁽⁶⁾	1,0	-43,6 %	-0,8
= Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	46,5	0,8 %	0,4

(1) Le chiffre d'affaires hors taxes correspond à la somme des ventes de marchandises et de la production vendue de biens et services, moins l'estimation du travail au noir des unités non déclarées.

(2) Le passage au prix de base revient à retrancher les impôts sur les produits et ajouter les subventions sur les produits.

(3) Cette ligne regroupe la production stockée, la production immobilisée, les autres produits d'exploitation, la production pour compte propre de R&D et quelques corrections conceptuelles non ventilées sur les différentes composantes de la production (par exemple, pourboires, loyers gratuits, avantages en nature).

(4) La rémunération des salariés englobe les salaires, traitements et cotisations sociales.

(5) Les impôts sur les produits ne sont pas inclus dans cette ligne car déjà retranchés dans le passage au prix de base.

(6) Les subventions sur les produits ne sont pas incluses dans cette ligne car déjà ajoutées dans le passage au prix de base.

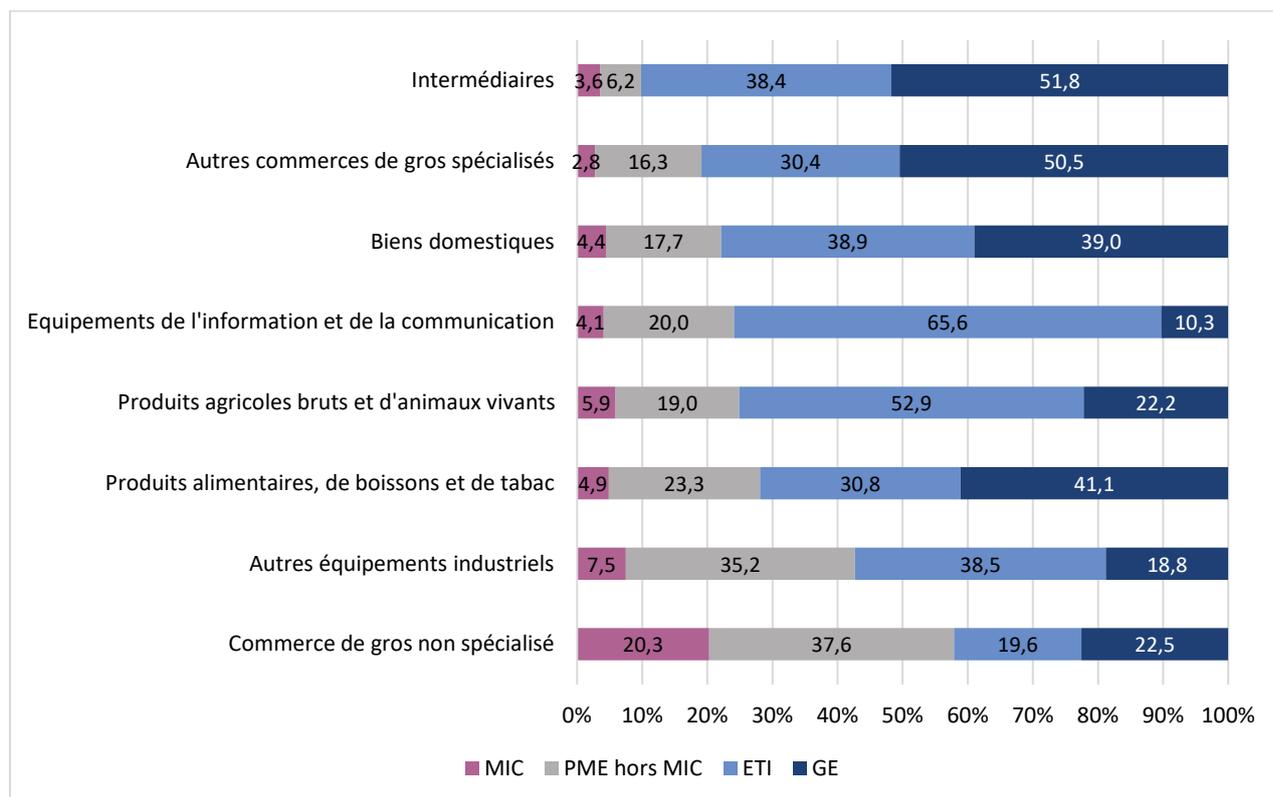
Source : Insee, comptes du commerce (base 2020)

2.2 – Une part prépondérante des PME dans le chiffre d'affaires du commerce de gros non spécialisé

En 2022, les PME réalisent moins du quart du chiffre d'affaires du commerce de gros (24,0 %). Ce poids est relativement variable au sein du secteur. Il est beaucoup plus faible chez les intermédiaires du commerce de gros (9,8 %) dont en particulier les centrales d'achat (2,6 %). À l'opposé, il est nettement plus élevé dans le commerce de gros non spécialisé (57,9 %) et, dans une moindre mesure, dans le commerce de gros des « autres équipements industriels » (42,7 %). Ce dernier correspond au commerce de gros des équipements de bureau, de matériel électrique et d'autres équipements.

Le faible poids des grandes entreprises dans le commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication (10,3 %) s'explique par la part de marché importante des multinationales étrangères (57 % contre 25 % en moyenne dans le commerce de gros). Contrairement aux multinationales françaises, qui sont principalement des grandes entreprises, les multinationales étrangères sont souvent catégorisées en ETI : 83 % du CA des multinationales étrangères en 2022 est réalisé par des ETI, contre 47 % pour les multinationales françaises. En effet, seules les activités réalisées sur le territoire français sont prises en compte pour l'application des seuils de taille, et leur part est plus élevée dans l'activité des multinationales françaises que dans l'activité des multinationales étrangères.

Graphique 2.3 : Répartition du chiffre d'affaires par catégorie d'entreprises dans le commerce de gros en 2022



Champ : France, unités légales du commerce de gros
 Source : Insee, É sane 2022

2.3 – La clientèle intérieure du commerce de gros : la moitié de l'activité tournée vers des producteurs ou des détaillants

En 2022, sur le marché intérieur, l'activité des grossistes (hors centrales d'achats et intermédiaires du commerce) est orientée pour 29,6 % de leur chiffre d'affaires vers l'approvisionnement des producteurs (industriels, artisans et agriculteurs) et à hauteur de 20,3 % vers le commerce de détail.

Vient ensuite la redistribution des marchandises vers les autres grossistes (15,2 %). Les centrales d'achats comptent pour 14,7 %, les autres clients professionnels (administrations, prestataires de services, etc.) pour 12,1 %. Enfin, l'activité des grossistes est tournée à hauteur de 8,1 % vers les particuliers.

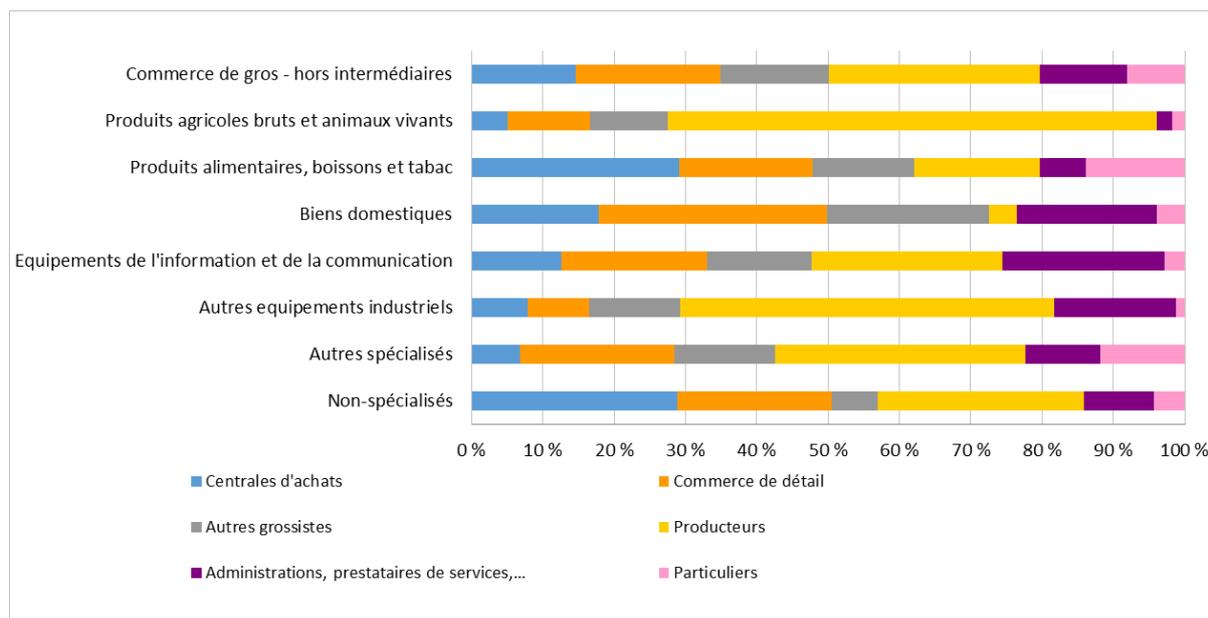
Les grossistes en produits agricoles (céréales, animaux vivants, cuirs et peaux) et les grossistes en autres équipements industriels (hormis mobilier, machines et équipement de bureau) sont majoritairement dépendants des commandes des producteurs (respectivement 68,6 % et 52,5 % de leur chiffre d'affaires). À l'inverse, cette clientèle ne pèse que très peu dans le chiffre d'affaires des grossistes en biens domestiques (3,8 %).

Les grossistes spécialisés dans les produits alimentaires et boissons et tabac réalisent une part significative de leurs ventes auprès des centrales d'achats (29,1 %). En revanche, cette part reste marginale chez les grossistes en produits agricoles bruts et animaux vivants (5,0 %).

Les unités légales spécialisées dans les biens domestiques sont celles où la clientèle du commerce de détail pèse le plus dans le chiffre d'affaires : 31,9 %. À l'opposé, la clientèle du commerce de détail ne représente que 8,6 % des ventes intérieures pour les spécialistes des autres équipements industriels (hormis mobilier, machines et équipement de bureau).

La part des ventes à des particuliers est très faible chez les grossistes en autres équipements industriels (1,3 %) et en produits agricoles (1,7 %). Elle est en revanche plus élevée chez les grossistes de produits alimentaires, boissons et tabac (13,9 %) et chez les autres grossistes spécialisés (11,8 %).

Graphique 2.4 : Clientèle intérieure du commerce de gros en 2022



Source : Insee – Comptes du commerce, ESA 2022.

2.4 – Commerce de gros à l'international en 2022 : 15 % des ventes exportées et 32 % d'achats importés

Avertissement : les données d'échanges extérieurs utilisées dans cette partie (enquête sectorielle annuelle ou ESA) ne sont pas parfaitement comparables avec les données des douanes mobilisées dans le chapitre III. Une unité légale est dite importatrice (ou exportatrice) à partir du moment où elle a réalisé au moins un achat (ou une vente) à l'étranger, à la différence des données des douanes qui comportent un seuil pour la déclaration de l'échange²⁹. De plus, l'ESA comptabilise comme exportations l'ensemble des ventes de l'unité (biens, marchandises, services), quand les douanes ne comptabilisent que les biens et marchandises. Concernant les importations, l'ESA ne mesure que les achats de marchandises importées, contrairement aux douanes qui ne font pas de distinction entre l'importation de marchandises et de matières premières.

Dans la plupart des secteurs du commerce de gros, l'activité est sensible à la demande extérieure et aux tendances du marché mondial. En effet, les exportations représentent 15 % des ventes des grossistes et les importations 32 % de leurs achats. Cependant, le commerce extérieur n'a pas la même importance pour les différents secteurs du commerce de gros. En effet, les ventes des grossistes en biens domestiques hors produits pharmaceutiques sont plus sensibles à l'évolution de la demande étrangère que celles des grossistes en produits pour l'installation de l'habitat et la construction. En 2022, les ventes à l'étranger des premiers constituent 37 % de leurs ventes totales, contre 4 % seulement pour les seconds. L'approvisionnement à l'étranger, relativement faible pour les grossistes en produits agricoles bruts et animaux vivants (15 % des achats de marchandises), est prépondérant pour ceux en composants et équipements électroniques et télécommunications (73 %).

À un niveau plus agrégé de la nomenclature sectorielle, en considérant à la fois le poids des importations et des exportations, le commerce de gros est très présent à l'international dans les équipements de l'information et de la communication et les biens domestiques et l'est beaucoup moins dans les produits agricoles bruts et animaux vivants.

Le poids des exportations et des importations dans un secteur mesure l'intensité de sa dépendance globale vis-à-vis de l'étranger mais il convient aussi de regarder le poids des unités concernées par ce commerce international.

²⁹ Pour les échanges intra-UE, une unité légale doit remplir une déclaration d'échange de biens en participant à l'enquête EMEBI. Cette obligation s'applique dès le premier euro pour les exportations, tandis que pour les importations, elle est requise uniquement si le montant total des échanges sur l'année civile précédente ou en cours atteint ou dépasse 460 000 €. En dehors de l'UE, tous les échanges commerciaux sont soumis à une déclaration obligatoire auprès des douanes depuis 2010, quel que soit le montant.

Les unités légales exportatrices réalisent plus de la moitié du chiffre d'affaires du commerce de gros (53 %). C'est dans le commerce de gros de composants et équipements électroniques et de télécommunication que les unités exportatrices réalisent la part la plus importante du chiffre d'affaires, avec 79 %. Pour les grossistes de produits agricoles bruts et d'animaux vivants, les unités exportatrices pèsent plus lourd que les importatrices (respectivement 59 % des ventes et 48 % des achats). C'est aussi le cas pour les grossistes en boissons et en matériel électrique. Dans les autres secteurs, le poids des unités légales importatrices est supérieur à celui des unités exportatrices (respectivement 68 % des achats et 53 % des ventes de l'ensemble du commerce de gros).

En 2022, le poids des entreprises exportatrices s'inscrit en baisse par rapport à 2021 (- 1 point, de 54 % à 53 % du chiffre d'affaires du commerce de gros), renouant avec la tendance baissière observée entre 2014 et 2020. Le poids des entreprises importatrices est pour sa part stable en 2022 par rapport à 2021 (68 %).

Tableau 2.5 : Part des exportations et importations et poids des unités légales exportatrices et importatrices dans les secteurs du commerce de gros en 2022 (en %)

Activités	Ensemble des entreprises		Poids des unités légales	
	Ventes à l'exportation [A]	Achats à l'importation [B]	Exportatrices	Importatrices
CG de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	20	15	59	48
Céréales, tabac non manufacturé, semences et aliments pour le bétail	22	15	66	52
Autres produits (1)	12	13	40	34
CG de produits alimentaires, de boissons et de tabac (a)	15	24	50	59
Produits frais (2)	11	21	52	55
Boissons (alcoolisées ou non)	25	18	67	54
Autres produits (3)	14	29	43	63
CG de biens domestiques (a)	27	52	70	80
Produits pharmaceutiques	13	46	63	68
Autres produits (4)	37	58	75	89
CG d'équipements de l'information et de la communication	16	62	72	76
Ordinateurs, équipements informatiques périphériques et logiciels	7	56	67	73
Composants et équipements électroniques et télécommunication	27	73	79	79
CG d'autres équipements industriels	17	46	66	81
Équipements de bureau (5)	4	30	35	68
Matériel électrique	25	36	75	62
Autres produits (6)	15	49	66	85
Autres commerces de gros spécialisés	11	29	44	70
Combustibles et produits annexes (a)	7	22	37	67
Produits pour l'installation de l'habitat et la construction (7)	4	25	38	72
Autres produits (8)	26	46	65	74
CG non spécialisé	11	47	59	63
Intermédiaires du commerce	8	12	32	58
Centrales d'achats (b)	2	7	24	58
Autres intermédiaires	31	45	59	58
Commerce de gros (y compris intermédiaires)	15	32	53	68

Source : Insee - Comptes du commerce, Enquête sectorielle annuelle dans le commerce 2022

Note de lecture : Les ventes à l'exportation représentent 20 % des ventes du commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants. Les unités exportatrices contribuent à 59 % du chiffre d'affaires du secteur. Quant aux importations de marchandises, elles constituent 15 % des achats totaux de marchandises, tandis que les unités importatrices génèrent 48 % du chiffre d'affaires du secteur.

[A] Poids des exportations dans les ventes : part des exportations dans les ventes des grossistes (en %).

[B] Poids des importations dans les achats de marchandises : part des importations dans les achats de marchandises des grossistes (en %).

(1) Fleurs et plantes, animaux vivants, cuirs et peaux.

(2) Fruits et légumes, viandes et produits à base de viande, produits laitiers, œufs, huiles, poissons, crustacés et mollusques.

(3) Sucre, chocolat, confiserie, café, thé, cacao, épices, produits surgelés, tabac manufacturé...

(4) Textile, habillement, chaussures, électroménager, vaisselle, verrerie, parfumerie, meubles, tapis, appareils d'éclairage, horlogerie...

(5) Mobilier de bureau, autres machines et équipements de bureau.

(6) pour l'industrie, l'agriculture, le commerce et les services.

(7) Bois, matériaux de construction, appareils sanitaires, quincaillerie, fournitures pour plomberie et chauffage...

(8) Minerais, métaux, produits chimiques...

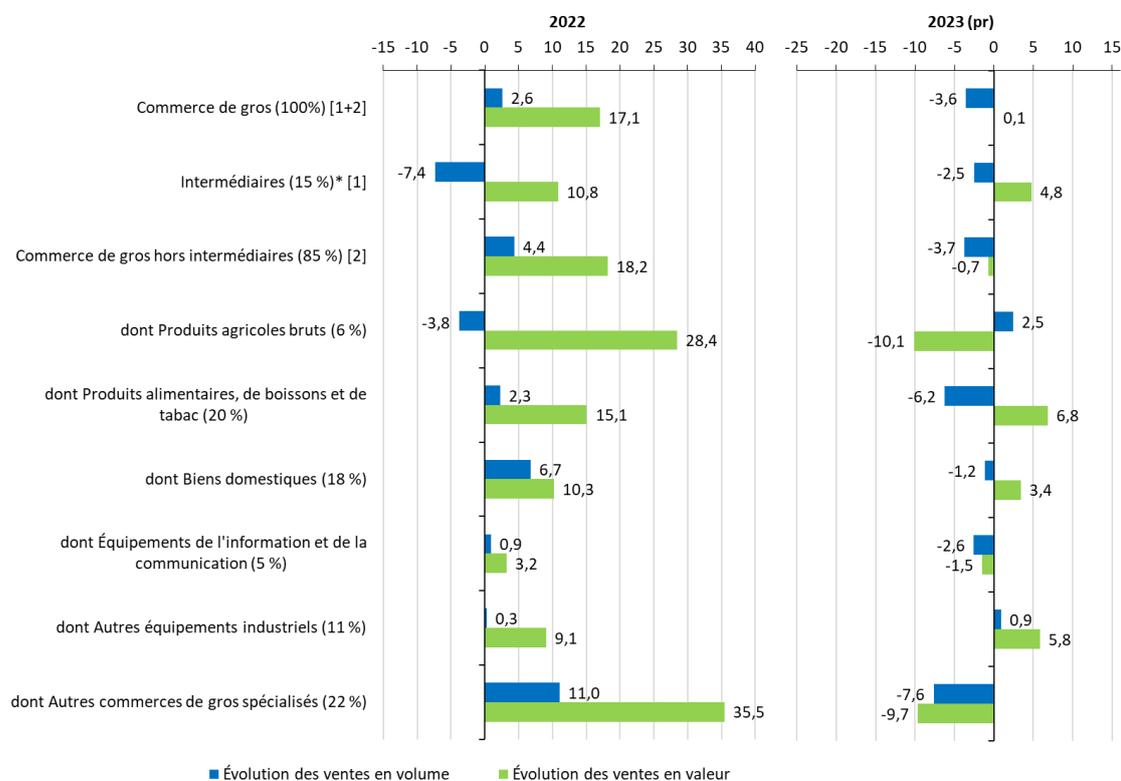
(a) non compris les centrales d'achats de la grande distribution alimentaire, spécialisées sur ces produits.

(b) y compris les centrales d'achats spécialisées de la grande distribution alimentaire.

Source : Insee - Comptes du commerce, ESA 2022.

2.5 – Ventes de marchandises du commerce de gros en 2022 (définitif) et 2023 (provisoire révisé)

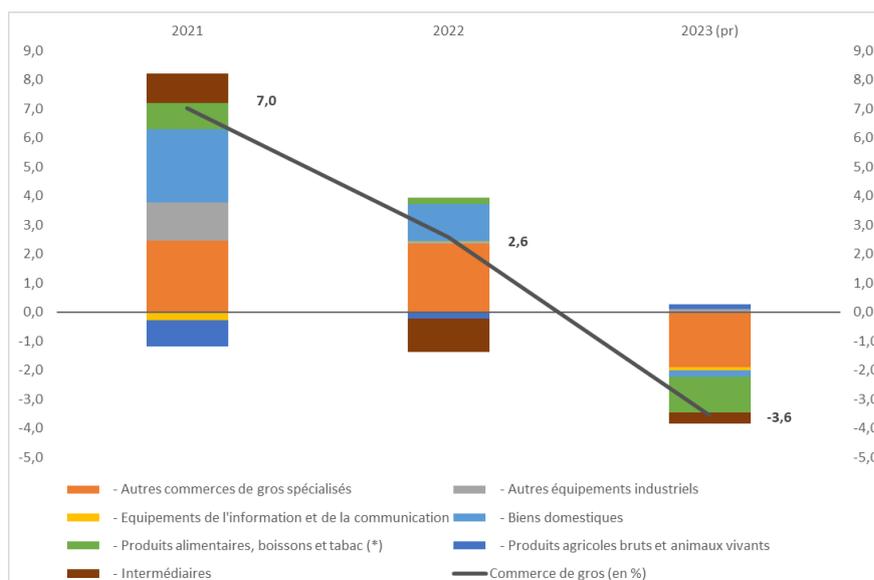
Graphique 2.5 : Ventes de marchandises du commerce de gros (H.T.), évolutions en 2022 et 2023 (en %)



Source : Insee - Comptes du commerce

Lecture : (pr) provisoire révisée – (*) en 2023, les ventes de marchandises des intermédiaires représentent 15 % des ventes des grossistes, hors commerce de gros non spécialisé. L'évolution du commerce de gros non spécialisé n'est pas retracée dans le graphique. Il représente 2 % du commerce de gros en 2023.

Graphique 2.6 : Ventes de marchandises du commerce de gros, contributions à l'évolution en volume (en points)



Source : Insee - Comptes du commerce

Lecture : (pr) provisoire révisée – (*) Le commerce de gros non spécialisé a été inclus avec le commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac pour le calcul des contributions. En 2023, la contribution des grossistes en produits agricoles bruts et animaux vivants a été positive, à hauteur de 0,2 point, tandis que l'ensemble des autres secteurs a contribué négativement, à hauteur de 3,8 points, à l'exception des autres équipements industriels. Les ventes de marchandises du commerce de gros ont diminué de 3,6 %.

Tableau 2.6 : Ventas de marchandises du commerce de gros (H.T.) par secteur détaillé

Secteurs	Evolution en volume (en %)			Evolution en valeur (en %)			Montant 2023 (pr)	
	2021	2022	2023 (pr)	2021	2022	2023 (pr)	en Md€	en %
C.G. de produits agricoles bruts	-13,6	-3,8	2,5	1,2	28,4	-10,1	64,5	6,0
Céréales, tabac non manufacturé, semences et aliments pour le bétail	-14,6	-3,5	3,7	4,4	32,4	-14,9	47,0	4,4
Autres produits (1)	-10,9	-4,6	-1,6	-7,4	16,6	6,1	17,4	1,6
C.G. de produits alimentaires, de boissons et de tabac	3,9	2,3	-6,2	5,7	15,1	6,8	217,8	20,2
Produits frais (2)	1,6	0,4	-4,8	4,1	14,0	6,7	83,1	7,7
Boissons (alcoolisées ou non)	13,5	12,8	-7,8	14,3	16,3	-0,6	30,8	2,9
Autres produits (3)	3,0	0,5	-6,9	4,6	15,6	9,4	104,0	9,7
C.G. de biens domestiques	13,6	6,7	-1,2	14,6	10,3	3,4	197,9	18,4
Produits pharmaceutiques	8,4	6,3	0,5	9,1	7,2	3,1	88,6	8,2
Autres produits (4)	18,5	7,1	-2,5	19,7	12,9	3,6	109,3	10,1
C.G. d'équipements de l'information et de la communication	-4,4	0,9	-2,6	-5,2	3,2	-1,5	48,7	4,5
Ordinateurs, équipements informatiques périphériques et logiciels	-10,8	-4,9	-2,6	-12,2	-2,2	-0,6	28,3	2,6
Composants et équipements électroniques et télécommunication	7,8	9,9	-2,6	8,1	11,6	-2,7	20,4	1,9
C.G. d'autres équipements industriels	11,7	0,3	0,9	14,4	9,1	5,8	122,4	11,4
Équipements de bureau (5)	22,9	-2,2	-4,8	25,9	6,4	0,3	4,1	0,4
Matériel électrique	13,2	-9,6	-3,2	17,6	-1,8	1,8	20,8	1,9
Autres équipements (6)	10,8	2,9	2,1	13,2	11,9	7,0	97,4	9,0
Autres C.G. spécialisés	13,0	11,0	-7,6	27,2	35,5	-9,7	241,1	22,4
Combustibles et produits annexes	19,8	33,9	-14,6	31,4	58,5	-12,7	118,3	11,0
Produits pour l'installation de l'habitat et de la construction (7)	11,0	-6,4	-4,5	18,7	10,1	-1,3	68,1	6,3
Autres produits (8)	3,7	-6,6	4,0	32,0	27,7	-12,3	54,8	5,1
Commerce de gros hors intermédiaires (9)	7,1	4,4	-3,7	12,6	18,2	-0,7	911,6	84,6
Intermédiaires du commerce	6,5	-7,4	-2,5	11,5	10,8	4,8	165,8	15,4
dont centrales d'achats	5,8	-10,4	-3,0	9,8	9,0	6,0	138,2	12,8
Commerce de gros et intermédiaires	7,0	2,6	-3,6	12,4	17,1	0,1	1077,4	100,0

1) Fleurs et plantes, animaux vivants, cuirs et peaux.

(2) Fruits et légumes, viandes et produits à base de viande, produits laitiers, œufs, huiles, poissons, crustacés et mollusques.

(3) Sucre, chocolat, confiserie, café, thé, cacao, épices, produits surgelés, tabac manufacturé...

(4) Textile, habillement, chaussure, électroménager, vaisselle, verrerie, parfumerie, meubles, tapis, appareils d'éclairage, horlogerie, bijouterie...

(5) Mobilier de bureau, autres machines et équipements de bureau.

(6) pour l'industrie, l'agriculture, le commerce et les services.

(7) Bois, matériaux de construction, appareils sanitaires, quincaillerie, fournitures pour plomberie et chauffage...

(8) Minerais, métaux, produits chimiques...

(9) Le commerce de gros non spécialisé n'apparaît pas dans ce tableau

(pr) provisoire révisée

Source : Insee – Comptes du commerce.

Encadré 2.1 : Révision des ventes de marchandises des secteurs du commerce de gros

Les résultats définitifs de l'année 2022 sont issus principalement de l'exploitation du système d'information sur la statistique d'entreprise Esane, qui s'appuie notamment sur les déclarations comptables effectuées par les entreprises auprès de la DGFIP. Les résultats de 2023, estimés, s'appuient sur les résultats définitifs 2022 et l'évolution des indices de chiffres d'affaires calculés par l'Insee³⁰.

Les évolutions présentées pour 2023 sont susceptibles d'être révisées. Elles sont principalement issues des évolutions d'indices de chiffres d'affaires mensuels par secteur d'activité calculées par l'Insee à partir des déclarations CA3 que remplissent les grossistes pour le paiement de la TVA.

Evolution des ventes de marchandises des secteurs du commerce de gros (hors intermédiaires), données provisoires et révisées)

Dates de publication des rapports	En volume						En valeur					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023
base 2020	décembre 2024				+ 4,4 (def)	- 3,7 (pr)					+ 18,2 (def)	- 0,7 (pr)
	juin 2024			+ 7,1 (def)	+ 3,2 (sd)	- 3,4 (p)				+ 12,6 (def)	+ 16,7 (sd)	- 0,7 (p)
	décembre 2023		- 5,2 (def)	+ 7,1 (def)	+ 3,1 (p)				- 5,8 (def)	+ 12,6 (def)	+ 16,7 (p)	
base 2014	décembre 2022		- 3,7 (def)	+ 6,5 (pr)					- 4,4 (def)	+ 12,6 (pr)		
	juin 2022		- 3,3 (sd)	+ 6,6 (p)					- 4,1 (sd)	+ 12,7 (p)		
base 2014	décembre 2021		+ 2,6 (sd)	- 3,4 (p)				+ 3,1 (sd)	- 4,3 (p)			
	juin 2021		+ 2,6 (sd)	- 3,4 (p)				+ 3,1 (sd)	- 4,3 (p)			
	décembre 2020	+ 1,1 (def)	+ 2,6 (pr)				+ 3,3 (def)	+ 3,1 (pr)				
	juin 2020	+ 2,0 (sd)	+ 2,6 (p)				+ 4,1 (sd)	+ 3,1 (p)				

(def) données devenues définitives (sd) données semi-définitives (p) données provisoires (pr) données provisoires révisées

Source : Insee - Comptes du commerce

³⁰ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/7637360/imet143.pdf>

3 – Commerce de détail

3.1 – Une forte baisse de l'excédent brut d'exploitation dans le commerce de détail en 2022

En 2022, dans le commerce de détail, le **chiffre d'affaires** hors taxes s'élève à 557 milliards d'euros (hors travail au noir des unités non déclarées). Il a augmenté sur l'année de 7,6 % (contre +12,8 % dans l'ensemble du commerce).

Les **ventes de marchandises** représentent 528 milliards d'euros soit une hausse annuelle de 7,6 %. La hausse des prix de vente (+5,1 %) est plus forte que les années précédentes mais moins importante que dans le commerce de gros. La hausse des ventes n'est pas aussi importante que celle des coûts d'achat des marchandises (+9,7 %). Les ventes de marchandises du commerce de détail correspondent à 29,2 % des ventes de marchandises de l'ensemble du commerce.

Le montant de la **marge commerciale** s'établit à 150 milliards d'euros, en augmentation de 2,5 % sur l'année. La marge commerciale du commerce de détail représente 40,5 % de la marge commerciale de l'ensemble du commerce.

Le **taux de marge commerciale** (rapport entre la marge commerciale et les ventes de marchandises) atteint 28,4 % (contre 20,4 % pour l'ensemble du commerce). Le taux de marge commerciale du commerce de détail a diminué de 1,4 point en 2022.

La **valeur ajoutée** s'élève à 103 milliards d'euros en 2022 (40,8 % de l'ensemble du commerce). La valeur ajoutée du commerce de détail a augmenté de 0,4 % au cours de l'année. Cette faible augmentation est due au fait que la hausse de la production (+3,9 %) est moins forte que celle des consommations intermédiaires (+8,5 %).

L'**excédent brut d'exploitation** (EBE) de 2022 est évalué à 31 milliards d'euros, en forte baisse sur un an (-18,3 %). L'EBE du commerce de détail représente 36,9 % de l'EBE de l'ensemble du commerce. Contrairement aux acteurs du commerce de gros, la hausse de la production des détaillants n'est pas suffisante pour couvrir celle des consommations intermédiaires et des rémunérations.

Tableau 2.7 : Compte définitif des secteurs dans le commerce de détail (hors artisanat commercial) en 2022

	Valeur (en milliards d'euros)	Taux d'évolution 2022/2021	Variation en valeur 2022/2021 (en milliards d'euros)
COMPTE DE PRODUCTION			
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	557,2	7,6 %	39,3
Ventes de marchandises	527,5	7,6 %	37,1
- Coût d'achat des marchandises	377,7	9,7 %	33,5
= Marge commerciale au prix de base ⁽²⁾	149,8	2,5 %	3,7
+ Production vendue de biens et services	29,7	7,9 %	2,2
+ Production stockée et immobilisée et autres productions ⁽³⁾	8,3	17,4 %	1,2
= Production totale au prix de base ⁽²⁾	187,8	3,9 %	7,1
- Consommations intermédiaires	84,9	8,5 %	6,6
= Valeur ajoutée brute au prix de base ⁽²⁾	102,9	0,4 %	0,4
COMPTE D'EXPLOITATION			
Valeur ajoutée brute au prix de base ⁽²⁾	102,9	0,4 %	0,4
- Rémunération des salariés ⁽⁴⁾	68,1	6,7 %	4,3
- Autres impôts sur la production ⁽⁵⁾	5,1	11,3 %	0,5
+ Autres subventions sur la production ⁽⁶⁾	1,4	-65,2 %	-2,6
= Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	31,1	-18,3 %	-7,0

(1) Le chiffre d'affaires hors taxes correspond à la somme des ventes de marchandises et de la production vendue de biens et services, moins l'estimation du travail au noir des unités non déclarées.

(2) Le passage au prix de base revient à retrancher les impôts sur les produits et ajouter les subventions sur les produits.

(3) Cette ligne regroupe la production stockée, la production immobilisée, les autres produits d'exploitation, la production pour compte propre de R&D et quelques corrections conceptuelles non ventilées sur les différentes composantes de la production (par exemple, pourboires, loyers gratuits, avantages en nature).

(4) La rémunération des salariés englobe les salaires, traitements et cotisations sociales.

(5) Les impôts sur les produits ne sont pas inclus dans cette ligne car déjà retranchés dans le passage au prix de base.

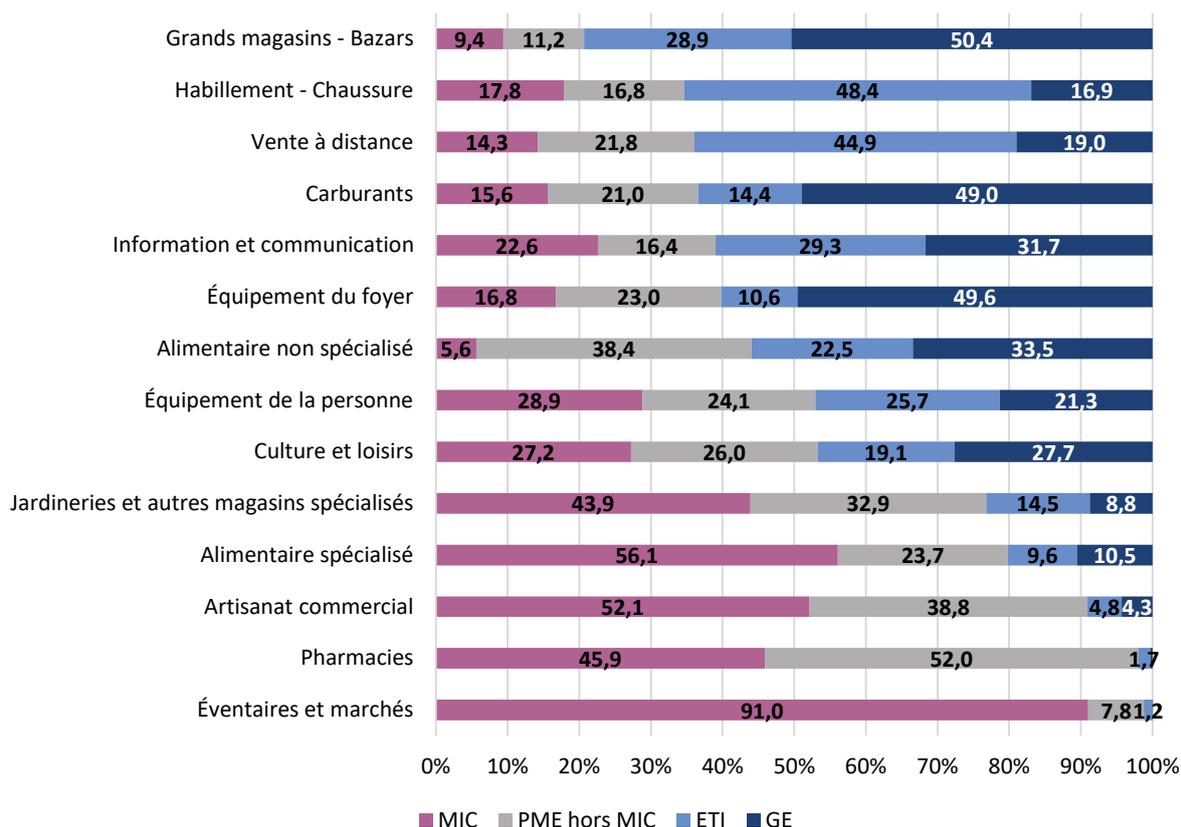
(6) Les subventions sur les produits ne sont pas incluses dans cette ligne car déjà ajoutées dans le passage au prix de base.

Source : Insee, comptes du commerce (base 2020)

3.2 – Un poids très élevé des PME dans le chiffre d'affaires du commerce de détail sur éventaires et marchés, des pharmacies et de l'artisanat commercial

En 2022, les PME réalisent plus de la moitié du chiffre d'affaires du commerce de détail (52,1 %). Au sein du secteur, leur poids est très hétérogène. En particulier, il est faible dans le sous-secteur des grands magasins et bazars (20,7 %), qui comprend notamment *Les Galeries Lafayette*, *Nature & Découvertes*, *Action*, dans l'habillement-chaussures (34,7 %) et dans la vente à distance (36,1 %). À l'opposé, il est très fort dans le commerce de détail sur éventaires et marchés (98,9 %), la pharmacie (98,0 %) et l'artisanat commercial (90,9 %).

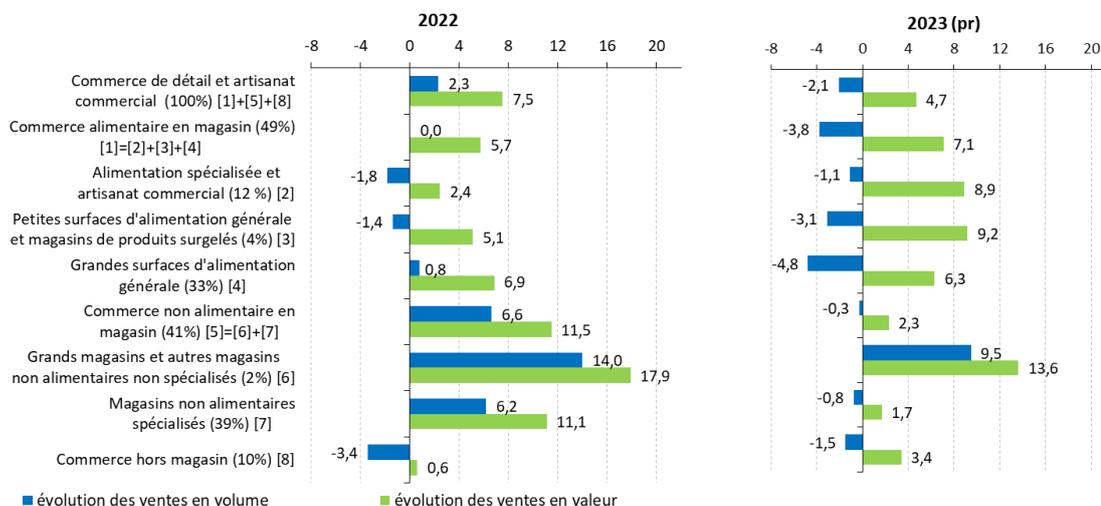
Graphique 2.7 : Répartition du chiffre d'affaires par catégorie d'entreprises dans le commerce de détail et l'artisanat commercial en 2022



Champ : France, unités légales du commerce de détail et de l'artisanat commercial
Source : Insee, É sane 2022

3.3 – Ventes au détail (H.T.) du commerce de détail pour 2022 (définitif) et 2023 (provisoire révisé)

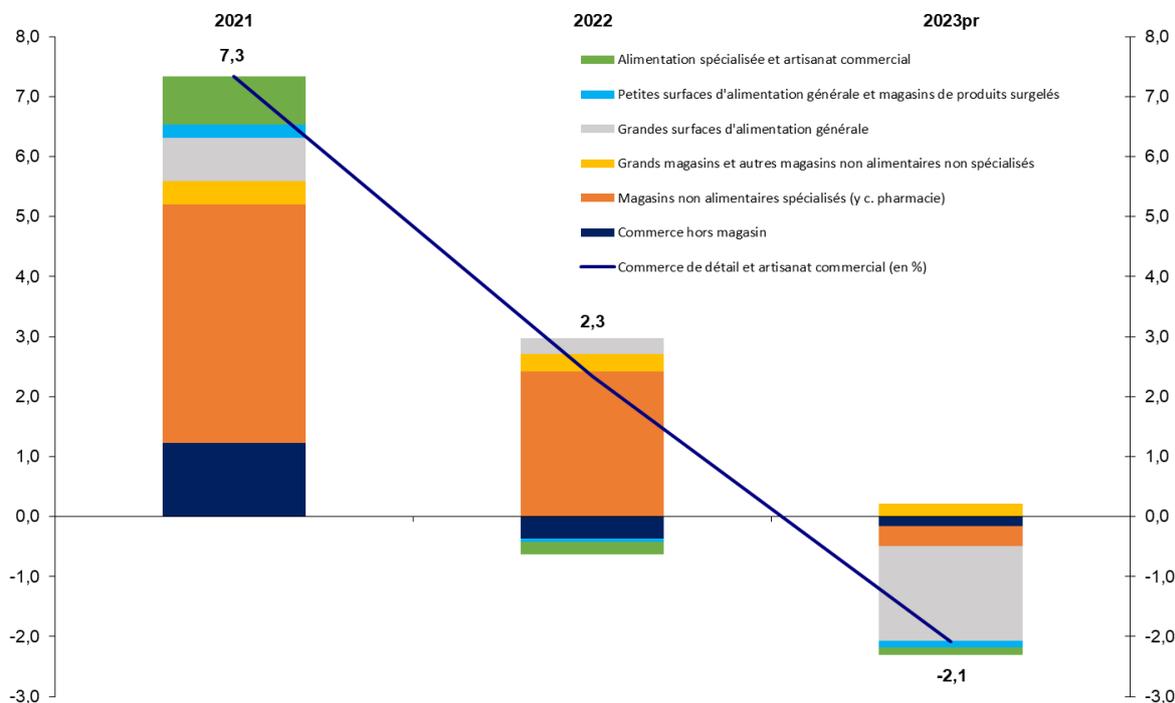
Graphique 2.8 : Ventes au détail du commerce de détail et artisanat commercial, évolutions en 2022 et 2023 (en %)



(pr) provisoire révisé

Source : Insee - Comptes du commerce

Graphique 2.9 : Ventes au détail du commerce de détail et artisanat commercial, contributions à l'évolution en volume (en points)



(pr) provisoire révisé

Source : Insee - Comptes du commerce

Tableau 2.8 : Ventes au détail du commerce de détail et de l'artisanat commercial (H.T.) par secteur détaillé

Formes de vente	Évolution en volume (en %)			Évolution en valeur (en %)			Montant 2023pr	
	2021	2022	2023pr	2021	2022	2023pr	en Md€	en %
ENSEMBLE DU COMMERCE EN MAGASIN	6,8	3,0	-2,1	7,7	8,4	4,8	546,3	90,0
ENSEMBLE du commerce alimentaire en magasin	3,5	0,0	-3,8	4,0	5,7	7,1	294,4	48,5
Alimentation spécialisée et artisanat commercial ¹	7,0	-1,8	-1,1	9,5	2,4	8,9	69,8	11,5
Boulangeries-pâtisseries	12,6	1,5	0,8	13,3	8,0	11,4	17,8	2,9
Boucheries-charcuteries	1,7	-7,9	-3,5	2,6	-0,7	6,9	10,1	1,7
Autres magasins d'alimentation spécialisée et tabac	6,3	-1,6	-1,2	9,9	1,0	8,4	41,9	6,9
Petites surfaces d'alimentation générale et magasins de produits surgelés	6,1	-1,4	-3,1	7,4	5,1	9,2	21,7	3,6
Grandes surfaces d'alimentation générale	2,1	0,8	-4,8	1,9	6,9	6,3	202,9	33,4
ENSEMBLE du commerce non alimentaire en magasin	11,1	6,6	-0,3	12,4	11,5	2,3	251,9	41,5
Grands magasins et autres magasins non alimentaires non spécialisés	19,9	14,0	9,5	20,5	17,9	13,6	15,3	2,5
Magasins non alimentaires spécialisés (y c. pharmacie)	10,6	6,2	-0,8	12,0	11,1	1,7	236,7	39,0
Carburants	9,3	4,2	-6,4	23,1	27,8	-5,8	20,3	3,3
Technologie de l'information et de la communication	8,3	17,1	4,6	6,5	16,2	1,1	4,6	0,8
Équipement du foyer	10,6	-2,0	-6,4	11,7	3,7	0,4	54,0	8,9
Culture, loisirs	8,8	7,6	1,3	10,7	11,2	5,0	22,2	3,7
Autres commerces de détail en magasin spécialisé	11,2	9,5	1,8	11,0	11,9	2,9	135,5	22,3
Habillement-chaussures	9,3	14,5	-0,1	9,2	17,4	2,4	34,4	5,7
Autres équipements de la personne	10,3	16,6	3,8	11,5	19,6	7,9	24,0	4,0
Pharmacies, articles médic. et orthopédiques	12,0	8,5	3,3	9,8	6,7	2,0	54,0	8,9
Autres magasins spécialisés	12,6	-1,1	-0,5	16,2	9,6	0,9	23,1	3,8
ENSEMBLE DU COMMERCE HORS MAGASIN	11,7	-3,4	-1,5	12,4	0,6	3,4	60,5	10,0
Commerce sur éventaire ou marché	9,8	-1,9	-3,3	10,5	4,0	6,1	4,8	0,8
Ventes à distance et autres formes de commerce ²	11,9	-3,5	-1,4	12,6	0,3	3,2	55,8	9,2
ENSEMBLE COMMERCE DE DETAIL ET ARTISANAT COMMERCIAL	7,3	2,3	-2,1	8,2	7,5	4,7	606,8	100,0
dont : artisanat commercial	15,6	-0,6	0,5	16,3	5,9	10,9	17,9	3,0
dont : commerce de détail (hors pharmacies ³) et artisanat commercial	6,9	1,7	-2,6	8,0	7,6	5,0	552,8	91,1

(1) artisanat commercial : boulangeries, pâtisseries, charcuteries

(2) autres formes de commerce : ventes à domicile, ventes par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.

(3) hors pharmacies : hors pharmacies et commerces d'articles médicaux et orthopédiques

pr : provisoire révisé

Technologies de l'information et de la communication : ordinateurs, unités périphériques, logiciels, matériel de télécommunication, matériel audio et vidéo

Équipement du foyer : textile, quincaillerie, bricolage, revêtements de sols et murs, appareils électroménagers, meubles, autres équipements du foyer

Culture, loisirs : livres, journaux et papeterie, enregistrements musicaux et vidéo, articles de sport, jeux et jouets

Autres équipements de la personne : parfumerie et produits de beauté, optique, maroquinerie-articles de voyage, horlogerie-bijouterie

Autres magasins spécialisés : charbons et combustibles, biens d'occasion en magasins, autres commerces de détail spécialisés divers, plantes et animaux de compagnie...

Source : Insee – Comptes du commerce

Encadré 2.2 : Révision des ventes au détail des secteurs du commerce de détail

Les résultats définitifs de l'année 2022 sont issus principalement de l'exploitation du système d'information sur la statistique d'entreprises Esane. Celui-ci combine les déclarations comptables effectuées par les entreprises auprès de la DGFIP et des résultats d'enquêtes (notamment sur la répartition du chiffre d'affaires par forme de vente et par produit).

L'évolution des ventes au détail présentée sur l'année 2023 est provisoire. Elle est issue des évolutions d'indices de chiffres d'affaires³¹ mensuels par secteur d'activité calculées par l'Insee à partir des déclarations CA3 que remplissent les détaillants pour le paiement de la TVA.

Évolution des ventes au détail des secteurs du commerce de détail et de l'artisanat commercial

	Dates de publication des rapports	En volume						En valeur					
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023
base 2020	décembre 2024					+ 2,3 (def)	- 2,1 (pr)					+ 7,5 (def)	+ 4,7 (pr)
	juin 2024					+ 3,7 (sd)	- 2,1 (p)					+ 8,9 (sd)	+ 4,7 (p)
	décembre 2023			- 1,0 (def)	+ 7,3 (def)	+ 3,6 (p)				- 0,7 (def)	+ 8,2 (def)	+ 8,8 (p)	
	décembre 2022			- 3,2 (def)	+ 4,5 (pr)					- 2,7 (def)	+ 5,8 (pr)		
	juin 2022			- 2,9 (sd)	+ 4,5 (p)					- 2,5 (sd)	+ 5,9 (p)		
base 2014	décembre 2021*		+ 0,1 (sd)	- 3,0 (p)					+ 1,0 (sd)	- 2,6 (p)			
	juin 2021		+ 0,1 (sd)	- 3,0 (p)					+ 1,0 (sd)	- 2,6 (p)			
	décembre 2020	+ 1,1 (def)	+ 0,0 (pr)					+ 2,9 (def)	+ 0,8 (pr)				
	juin 2020	+ 0,4 (sd)	+ 0,3 (p)					+ 2,2 (sd)	+ 1,1 (p)				

* Le compte définitif de l'année 2019 a été supprimé afin de dégager le temps nécessaire à la préparation du changement de base 2020. (def) données définitives (sd) données semi-définitives (pr) données provisoires révisées (p) données provisoires

Source : Insee – Comptes du commerce

³¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/7637360/imet143.pdf>

4 – Commerce et réparation d’automobiles et de motocycles

4.1 – Forte baisse de l’excédent brut d’exploitation dans le commerce et la réparation d’automobiles et de motocycles en 2022

En 2022, dans le commerce et la réparation d’automobiles et de motocycles, le **chiffre d’affaires** hors taxes s’élève à 230 milliards d’euros (hors travail au noir des unités non déclarées). Il a augmenté sur l’année de 5,9 % (contre +12,8 % pour l’ensemble du commerce). Cette progression est presque intégralement due à la hausse des prix (+5,3 %).

Les **ventes de marchandises** représentent 205 milliards d’euros (11,3 % des ventes de marchandises de l’ensemble du commerce). Les ventes de marchandises du commerce et de la réparation d’automobiles et de motocycles ont augmenté de 5,6 % en 2022.

Le montant de la **marge commerciale** s’établit à 27 milliards d’euros en 2022 (7,2 % de l’ensemble du commerce). La marge commerciale du commerce et de la réparation d’automobiles et de motocycles a baissé de 0,5 % en 2022.

Le **taux de marge commerciale** (rapport entre la marge commerciale et les ventes de marchandises) atteint 13,0 % (moins que le taux de marge commerciale de l’ensemble du commerce à 20,4 %). Il est en diminution de 0,8 point au cours de 2022.

La **valeur ajoutée** s’élève à 28 milliards d’euros en 2022 (11,0 % de l’ensemble du commerce). Elle augmente de 0,8 % au cours de l’année, en dépit du léger recul de la marge commerciale, grâce à une progression de 8,1 % de la production vendue de biens et services (services de réparation notamment).

Tableau 2.9 : Compte définitif des secteurs dans le commerce et la réparation d’automobiles et de motocycles en 2022

	Valeur (en milliards d’euros)	Taux d’évolution 2022/2021	Variation en valeur 2022/2021 (en milliards d’euros)
COMPTE DE PRODUCTION			
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	230,4	5,9 %	12,8
Ventes de marchandises	204,7	5,6 %	10,8
- Coût d'achat des marchandises	178,2	6,6 %	11,0
= Marge commerciale au prix de base ⁽²⁾	26,6	-0,5 %	-0,1
+ Production vendue de biens et services	28,1	8,1 %	2,1
+ Production stockée et immobilisée et autres productions ⁽³⁾	0,3	ns*	0,1
= Production totale au prix de base ⁽²⁾	54,9	3,8 %	2,0
- Consommations intermédiaires	27,3	7,0 %	1,8
= Valeur ajoutée brute au prix de base ⁽²⁾	27,6	0,8 %	0,2
COMPTE D'EXPLOITATION			
Valeur ajoutée brute au prix de base ⁽²⁾	27,6	0,8 %	0,2
- Rémunération des salariés ⁽⁴⁾	19,9	6,1 %	1,1
- Autres impôts sur la production ⁽⁵⁾	1,3	10,7 %	0,1
+ Autres subventions sur la production ⁽⁶⁾	0,3	-36,6 %	-0,2
= Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	6,7	-15,2 %	-1,2

(1) Le chiffre d’affaires hors taxes correspond à la somme des ventes de marchandises et de la production vendue de biens et services, moins l’estimation du travail au noir des unités non déclarées.

(2) Le passage au prix de base revient à retrancher les impôts sur les produits et ajouter les subventions sur les produits.

(3) Cette ligne regroupe la production stockée, la production immobilisée, les autres produits d’exploitation, la production pour compte propre de R&D et quelques corrections conceptuelles non ventilées sur les différentes composantes de la production (par exemple, pourboires, loyers gratuits, avantages en nature).

(4) La rémunération des salariés englobe les salaires, traitements et cotisations sociales.

(5) Les impôts sur les produits ne sont pas inclus dans cette ligne car déjà retranchés dans le passage au prix de base.

(6) Les subventions sur les produits ne sont pas incluses dans cette ligne car déjà ajoutées dans le passage au prix de base.

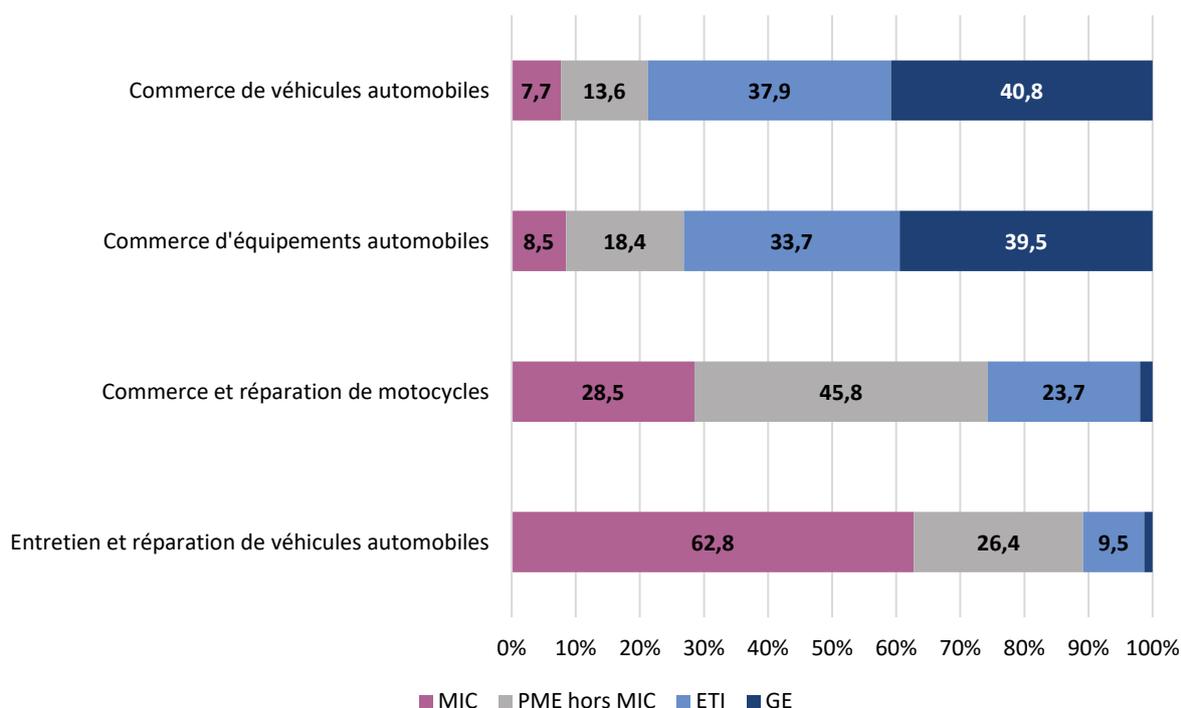
Source : Insee, comptes du commerce (base 2020)

L'**excédent brut d'exploitation** (EBE) de 2022 est évalué à 7 milliards d'euros (7,9 % de l'ensemble du commerce). L'EBE diminue fortement en 2022 (-15,2 %). Ainsi, malgré le dynamisme des activités de réparation (hausse de 8,1 % de la production vendue de biens et services), le niveau de l'EBE a diminué en raison de la baisse de la marge commerciale.

4.2 – Une part très élevée des PME dans le chiffre d'affaires de l'entretien et de la réparation d'automobiles

En 2022, les PME réalisent près du tiers du chiffre d'affaires (30,9 %) du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles. Au sein de ce secteur, leur poids est très hétérogène. Il est plus faible dans le commerce de véhicules automobiles (21,3 %) et le commerce d'équipements automobiles (26,8 %). À l'opposé, il est élevé dans l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (89,2 %) et dans le commerce et la réparation de motocycles (74,3 %).

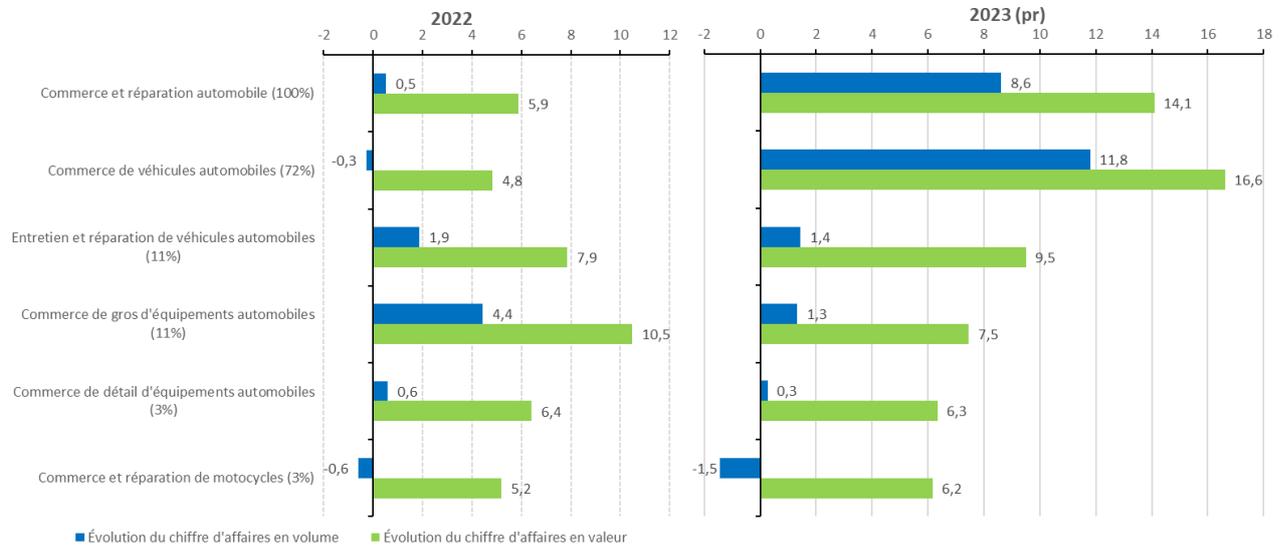
Graphique 2.10 : Répartition du chiffre d'affaires par catégorie d'entreprises dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles en 2022



Champ : France, unités légales du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles
Source : Insee, É sane 2022

4.3 – Chiffres d'affaires du commerce et de la réparation d'automobiles et de motos pour 2022 (définitif) et 2023 (provisoire révisé)

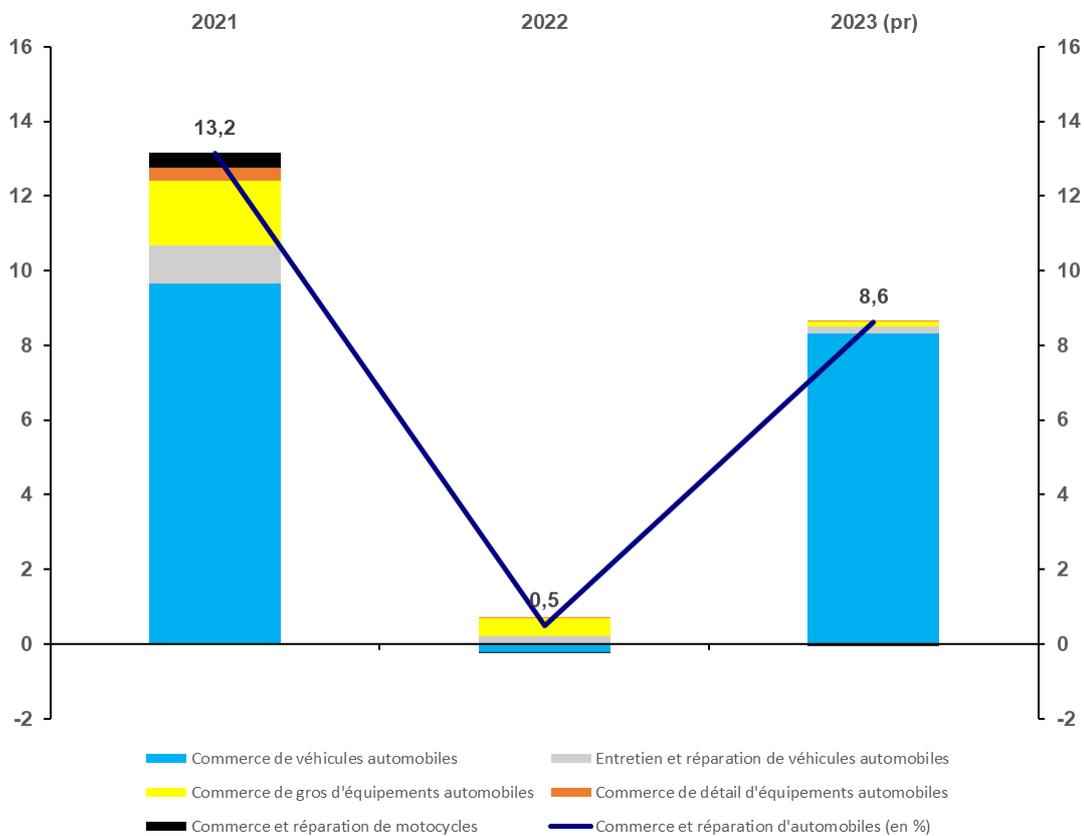
Graphique 2.11 : Chiffre d'affaires (H.T.) du commerce et réparation d'automobiles, évolutions en 2022 et 2023 (en %)



(pr) provisoire révisé

Source : Insee – Comptes du commerce

Graphique 2.12 : Chiffre d'affaires du commerce et réparation d'automobiles, contributions à l'évolution en volume (en points)



(p) provisoire révisé

Source : Insee-Comptes du commerce

Tableau 2.10 : Chiffre d'affaires du commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (H.T.)

Activités	Évolution en volume (en %)			Évolution en valeur (en %)			Montant 2023(pr)	
	2021	2022	2023(pr)	2021	2022	2023(pr)	en Md€	en %
Commerce de véhicules automobiles*	13,5	-0,3	11,8	14,0	4,8	16,6	189,5	72,1
Entretien et réparation de véhicules automobiles	8,6	1,9	1,4	11,6	7,9	9,5	29,9	11,4
Commerce de gros d'équipements automobiles	16,4	4,4	1,3	18,7	10,5	7,5	28,6	10,9
Commerce de détail d'équipements automobiles	11,1	0,6	0,3	13,3	6,4	6,3	7,7	2,9
Commerce et réparation de motocycles	13,7	-0,6	-1,5	16,7	5,2	6,2	7,1	2,7
ENSEMBLE COMMERCE ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	13,2	0,5	8,6	14,3	5,9	14,1	262,8	100,0

*Cette rubrique comprend le commerce de voitures et de véhicules automobiles légers et le commerce d'autres véhicules automobiles :

- le commerce de voitures et de véhicules automobiles légers regroupe le commerce de gros et de détail de véhicules neufs et usagés de véhicules pour le transport de personnes, y compris les véhicules spéciaux – tels qu'ambulances, minibus, etc. – de 3,5 tonnes ou moins ainsi que les véhicules automobiles tout terrain de 3,5 tonnes ou moins comme les jeeps ;

- le commerce d'autres véhicules regroupe le commerce de gros ou de détail de véhicules neufs ou usagés de camions, remorques et semi-remorques, véhicules pour le camping tels que caravanes et auto-caravanes (camping-cars) ainsi que les véhicules automobiles tout terrain de plus de 3,5 tonnes.

(pr) provisoire révisé

Source : Insee – Comptes du commerce

Encadré 2.3 : Révision du chiffre d'affaires des secteurs du commerce et réparation d'automobiles

Les résultats de l'année 2022, définitifs, sont issus de l'exploitation du système d'information sur la statistique d'entreprise Esane. Celui-ci combine les déclarations comptables effectuées par les entreprises auprès de la DGFIP et des résultats d'enquête (notamment sur la répartition du chiffre d'affaires par produit, qui détermine le secteur d'activité principale des unités).

L'évolution du chiffre d'affaires présentée sur l'année 2023 est provisoire. Elle est issue des évolutions d'indices de chiffres d'affaires³² mensuels par secteur d'activité calculés par l'Insee à partir des déclarations des entreprises pour le paiement de la TVA.

Évolution des chiffres d'affaires des secteurs du commerce et de la réparation d'automobiles

	Dates de publication des rapports	En volume						En valeur					
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023
base 2020	décembre 2024					+ 0,5 (def)	+ 8,6 (pr)					+ 5,9 (def)	+ 14,1 (pr)
	juin 2024					-1,3 (sd)	+ 8,5 (p)					+ 4,0 (sd)	+ 13,9 (p)
	décembre 2023			- 10,0 (def)	+ 13,2 (def)	- 1,4 (p)				- 9,2 (def)	+ 14,3 (def)	+ 4,0 (p)	
base 2014	décembre 2022			- 9,4 (def)	+ 12,5 (pr)					- 9,5 (def)	+ 12,6 (pr)		
	juin 2022			- 11,6 (sd)	+ 11,4 (p)					- 10,7 (sd)	+ 12,5 (p)		
	décembre 2021*		+ 4,5 (sd)	- 11,6 (p)					+ 5,6 (sd)	- 10,8 (p)			
	juin 2021		+ 4,5 (sd)	- 11,6 (p)					+ 5,6 (sd)	- 10,8 (p)			
	décembre 2020	+ 2,7 (def)	+ 4,5 (pr)					+ 4,2 (def)	+ 5,6 (pr)				
	juin 2020	+ 3,2 (sd)	+ 4,4 (p)					+ 4,8 (sd)	+ 5,6 (p)				

*Le compte définitif de l'année 2019 a été supprimé afin de dégager le temps nécessaire à la préparation du changement de base 2020. (def) données définitives ; (sd) données semi-définitives ; (p) données provisoires ; (pr) données provisoires révisées

Source : Insee – Comptes du commerce

³² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/series/117645896>

CHAPITRE III : LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

1 – Les exportations du secteur du commerce augmentent légèrement en 2023, tandis que les importations reculent

Avertissement : A partir de janvier 2022, l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI) a remplacé la déclaration d'échanges de biens (DEB) pour la collecte des informations statistiques relatives aux expéditions et introductions de biens avec les États membres de l'UE.

De plus, un changement méthodologique dans la ventilation des unités a été effectué en cohérence avec les données sur les opérateurs du commerce extérieur publiées sur le site des douanes. Le nombre total d'opérateurs et le montant total exportés ne sont pas affectés. L'effet de ce changement de méthode impacte surtout les opérateurs « non-résidents » (nombre d'opérateurs revu à la baisse), les indépendantes françaises (montants revus à la baisse) et les filiales de groupes franco-français (nombre d'opérateurs et montants revus à la hausse).

En 2023, le volume des marchandises échangées au niveau mondial a diminué. Ainsi, selon l'OMC, le commerce mondial de marchandises a baissé de 1,1 %³³, après avoir augmenté en 2022 (+2,2 %), en raison du maintien de prix de l'énergie élevés et de l'inflation qui ont fortement pesé sur la demande de biens manufacturés dans les secteurs intensifs en énergie. La production et le commerce mondiaux ont décéléré dans un contexte de ralentissement de l'industrie manufacturière mondiale. Le recul du commerce mondial a été davantage marqué en valeur, en particulier aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2023. Les montants des biens échangés reflètent un reflux de l'inflation, notamment en ce qui concerne les produits énergétiques.

Sur la même période, au niveau national, la demande mondiale adressée à la France augmente (+0,4 %, après +7,0 % en 2022, selon l'Insee³⁴) ; les exportations françaises de biens progressent davantage encore en volume (+2,5 %, après +8,4 %).

Dans ce contexte de ralentissement de l'économie, les exportations françaises de biens³⁵ augmentent légèrement en valeur, mais à un rythme bien inférieur à celui de 2022 (+1,7 % en 2023, après +19,1 %). Les exportations relevant du secteur du commerce, en progressant de 1,6 % en valeur (après +18,5 % en 2022), sont très légèrement moins dynamiques que les autres secteurs. À l'inverse des exportations, les importations totales reculent (-7,1 % en valeur), après deux années de hausses exceptionnelles (+29,3 % en 2022, +19,5 % en 2021). Pour les opérateurs du commerce, le recul en valeur des importations (-4,6 %) est moindre que pour l'ensemble de l'économie.

Les exportations des opérateurs du secteur du commerce s'établissent à 187,8 milliards d'euros en 2023. La hausse enregistrée sur l'année pour ce secteur est portée par celle des ventes d'« autres produits industriels³⁶ » (produits chimiques, parfums et cosmétiques, articles d'habillement, cuir et chaussures, produits manufacturés divers dont notamment articles de joaillerie et bijouterie), de matériels de transports (en particulier l'automobile et la construction aéronautique et spatiale), et dans une moindre mesure d'équipements électriques et ménagers (matériel électrique notamment). Les exportations des sociétés commerciales augmentent davantage vers les pays hors Union européenne, en particulier vers l'Europe hors UE et l'Asie, que vers l'Union européenne (qui représente près des deux tiers des débouchés des entreprises commerciales).

Les importations des opérateurs du secteur du commerce s'établissent, quant à elles, à 355,7 milliards d'euros en 2023. Leur recul par rapport à 2022 s'explique notamment par la baisse des achats d'autres produits industriels (produits chimiques, parfums et cosmétiques, articles d'habillement, cuir et chaussures, produits métallurgiques et métalliques, produits manufacturés divers, produits en caoutchouc et en plastique), d'hydrocarbures naturels, de produits informatiques, électroniques et optiques (ordinateurs et équipements périphériques, composants et cartes électroniques) et de produits pétroliers raffinés. Les importations des sociétés commerciales reculent nettement en provenance des pays hors Union européenne, notamment depuis l'Asie, tandis qu'elles augmentent légèrement depuis l'Union européenne.

³³ World Trade Statistics 2023, World Trade Organisation

³⁴ Insee – Notre de conjoncture – octobre 2024

³⁵ Hors matériel militaire et estimation des données sous le seuil

³⁶ Niveau de nomenclature A17 comprenant le textile-habillement, cuir, chaussures ; le bois, papier et carton ; les produits chimiques, parfums et cosmétiques ; les biens pharmaceutiques ; les biens en caoutchouc et en plastique ; les biens métallurgiques et métalliques ; les biens manufacturés divers.

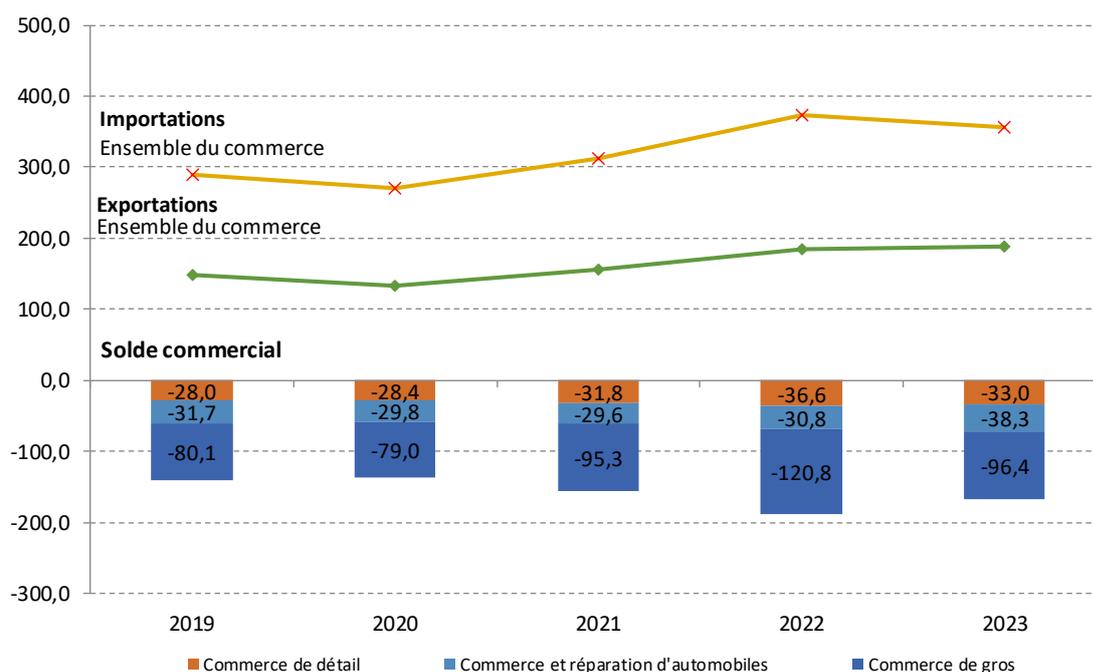
Au total, en 2023, le déficit extérieur du secteur du commerce s'établit à 167,9 milliards d'euros : il se réduit de 20,3 milliards d'euros sur un an ; le déficit extérieur tous secteurs se réduit de 65,0 milliards d'euros. Cette amélioration pour le secteur du commerce est essentiellement portée par le commerce de gros, dont le déficit diminue de 24,4 milliards sur un an, et dans une bien moindre mesure par le commerce de détail, dont le déficit se réduit de 3,6 milliards. Le déficit du commerce et de la réparation d'automobiles, quant à lui, s'accroît de 7,5 milliards sur l'année.

Tableau 3.1 : Évolution des échanges de biens de la France et du secteur du commerce en valeur (en %)

	2019	2020	2021	2022	2023	valeur 2023 (en Md€)
Exportations (évolution en %)						
Ensemble du commerce extérieur	3,2	- 15,8	15,6	19,3	1,7	587,7
dont : Secteur commerce	6,9	- 11,1	17,9	18,5	1,6	187,8
Importations (évolution en %)						
Ensemble du commerce extérieur	2,2	- 13,1	19,5	29,3	- 7,1	718,6
dont : Secteur commerce	4,6	- 6,6	16,0	19,4	- 4,6	355,7
Déficit commercial (en Md€)						
Ensemble du commerce extérieur	78,5	81,3	113,7	195,9	130,9	
dont : Secteur commerce	139,8	137,3	156,6	188,2	167,9	

Source : DGDDI/DSECE

Graphique 3.1 : Évolution des échanges du secteur du commerce en valeur (en Md€)



Source : DGDDI/DSECE

De façon structurelle, l'évolution des échanges des opérateurs du commerce est majoritairement portée par ceux du commerce de gros, qui représentent 84 % des ventes et 72 % des achats du secteur.

En 2023, les exportations du commerce de gros reculent légèrement (-0,4 %, après une année dynamique (+21,2 % en 2022)). Les exportations du commerce et de la réparation d'automobiles rebondissent (+12,1 %, après -2,9 %). Les ventes du commerce de détail demeurent dynamiques (+16,7 %, après +13,5 %).

À l'importation, seul le sous-secteur du commerce et de la réparation d'automobiles progresse en 2023 (+20,7 %, après +1,9 %). Parmi les deux autres sous-secteurs, le commerce de gros est celui qui recule le plus nettement (-8,9 %, après +23,5 %), devant le commerce de détail (-3,0 %, après +14,7 %).

Tableau 3.2 : Évolution des échanges du commerce par sous-secteurs en valeur (en %)

	2019	2020	2021	2022	2023	valeur 2023 (en Md€)
Exportations						
Ensemble du secteur du commerce	6,9	- 11,1	17,9	18,5	1,6	187,8
Commerce de gros	7,0	-10,7	16,3	21,2	-0,4	158,4
Commerce et réparation d'automobiles	1,7	-14,6	29,5	-2,9	12,1	14,8
Commerce de détail	12,2	-10,9	23,3	13,5	16,7	14,7
Importations						
Ensemble du secteur du commerce	4,6	-6,6	16,0	19,4	-4,6	355,7
Commerce de gros	4,5	-7,1	18,1	23,5	-8,9	254,8
Commerce et réparation d'automobiles	4,0	-8,4	7,2	1,9	20,7	53,1
Commerce de détail	6,4	-1,8	14,7	14,7	-3,0	47,7

Source : DGDDI/DSECE

1.1 - Baisse des échanges du commerce de gros pour la plupart des produits

En 2023, les exportations des grossistes ont légèrement reculé : -0,4 %, après +21,2 % en 2022. Les produits agricoles sont de loin les principaux contributeurs à la baisse des ventes. Dans une moindre mesure, certains « autres produits industriels » participent au recul des exportations : les produits informatiques, électroniques et optiques (en particulier les composants et cartes électroniques et les ordinateurs et équipements périphériques), les produits en caoutchouc et en plastique, les produits métallurgiques et métalliques, les produits pharmaceutiques et le bois, papier et carton. À l'inverse, les ventes des matériels de transport (portées par l'aéronautique et le spatial) et de l'ensemble des « autres produits industriels » augmentent, en particulier les produits chimiques, parfums et cosmétiques, le textile-habillement, cuir et chaussures et les produits manufacturés divers. Les exportations d'équipements électriques et ménagers et de machines industrielles et agricoles sont également dynamiques. Par zone, la baisse concerne uniquement l'Union européenne.

Dans le même temps, les importations des opérateurs du commerce de gros reculent nettement (-8,9 %), après avoir été dynamiques en 2022 (+23,5 %). Cette baisse concerne la plupart des produits et s'explique majoritairement par les achats d'« autres produits industriels » (produits chimiques, parfums et cosmétiques, articles d'habillement, cuir et chaussures, produits métallurgiques et métalliques, produits en caoutchouc et en plastique). Les achats d'hydrocarbures naturels et de produits pétroliers raffinés contribuent également à la baisse des importations du fait du reflux des prix de l'énergie. Avec une moindre ampleur, les achats de produits informatiques, électroniques et optiques (ordinateurs et équipements périphériques, composants et cartes électroniques) participent à la baisse. La diminution des importations est portée pour quasi-totalité par les pays hors Union européenne.

Tableau 3.3 : Évolution des échanges du commerce de gros par produit (en %)

	2019	2020	2021	2022	2023	valeur 2023 (en Md€)
Exportations						
Ensemble du secteur du commerce de gros	7,0	-10,7	16,3	21,2	-0,4	158,4
AZ - Produits agricoles	5,5	-1,7	6,1	41,3	-17,5	14,1
C1 - Produits des industries agroalimentaires	2,6	-1,9	16,7	13,2	1,0	20,8
DE - Hydrocarbures naturels	-6,3	-13,3	53,8	25,0	-8,0	2,3
C2 - Produits pétroliers raffinés	-19,2	-47,6	36,4	80,0	-3,7	2,6
C3 - Equipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	-2,2	-14,5	11,7	23,0	-1,6	31,1
<i>dont CK - Machines industrielles et agricoles, machines diverses</i>	-1,3	-14,9	11,1	18,6	3,6	8,6
C4 - Matériel de transport	0,0	-41,3	-11,1	20,8	31,0	3,8
C5 - Autres produits industriels	15,4	-9,5	20,0	17,8	2,6	82,8
<i>CB - Textiles, habillement, cuir et chaussures</i>	20,8	-9,7	27,5	24,6	4,8	21,8
<i>CC - Bois, papier et carton</i>	0,0	0,0	13,3	29,4	-13,6	1,9
<i>CE - Produits chimiques, parfums et cosmétiques</i>	5,7	-12,9	24,1	13,4	8,3	24,7
<i>CF - Produits pharmaceutiques</i>	36,2	1,6	8,5	12,1	-1,9	15,5
<i>CG - Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers</i>	26,1	-6,9	14,8	12,9	-17,1	2,9
<i>CH - Produits métallurgiques et métalliques</i>	3,7	-8,9	23,5	22,2	-5,2	7,3
<i>CM - Produits manufacturés divers</i>	9,1	-25,0	20,4	23,1	7,5	8,6
<i>dont C32A - Joaillerie et bijouterie, instruments de musique</i>	8,6	-42,1	22,7	37,0	10,8	4,1
Importations						
Ensemble du secteur du commerce de gros	4,5	-7,1	18,1	23,5	-8,9	254,8
AZ - Produits agricoles	2,4	0,0	10,5	12,6	4,7	11,2
C1 - Produits des industries agroalimentaires	4,5	-3,9	10,7	21,0	2,3	30,7
DE - Hydrocarbures naturels	29,4	0,0	63,6	258,3	-66,7	4,3
C2 - Produits pétroliers raffinés	-4,8	-36,4	41,3	78,7	-17,0	13,2
C3 - Equipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	2,5	-7,6	16,6	10,0	-3,1	69,6
<i>dont CK - Machines industrielles et agricoles, machines diverses</i>	7,0	-9,0	17,7	12,2	6,3	25,4
C4 - Matériel de transport	7,0	-30,4	15,6	35,1	12,0	5,6
C5 - Autres produits industriels	6,5	-4,1	18,9	20,7	-10,0	119,4
<i>CB - Textiles, habillement, cuir et chaussures</i>	16,2	-0,6	3,7	31,2	-10,8	19,9
<i>CC - Bois, papier et carton</i>	3,7	-8,9	17,6	25,0	-13,3	6,5
<i>CE - Produits chimiques, parfums et cosmétiques</i>	-2,2	-4,5	24,7	36,8	-15,5	24,5
<i>CF - Produits pharmaceutiques</i>	11,8	10,0	13,6	7,1	-2,1	23,6
<i>CG - Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers</i>	9,7	-4,9	20,6	10,3	-14,0	11,1
<i>CH - Produits métallurgiques et métalliques</i>	0,0	-13,3	36,9	20,4	-12,0	16,1
<i>CM - Produits manufacturés divers</i>	8,3	-15,4	23,5	13,5	-4,9	17,6
<i>dont C32A - Joaillerie et bijouterie, instruments de musique</i>	8,6	-44,7	23,8	34,6	8,6	3,8

Note : Tous les produits échangés ne figurent pas dans ce tableau. Seuls ceux avec les montants les plus importants sont diffusés.

Source : DGDDI/DSECE

Tableau 3.4 : Évolution des échanges du commerce de gros par zone géographique (en %)

	2019	2020	2021	2022	2023	valeur 2023 (en Md€)
Exportations						
Ensemble du secteur du commerce de gros	7,0	-10,7	16,3	21,2	-0,4	158,4
vers l'Union européenne	6,0	-10,0	24,3	23,2	-0,7	98,7
vers les pays tiers (hors UE)	8,2	-11,8	5,4	18,3	0,2	59,7
Importations						
Ensemble du secteur du commerce de gros	4,5	-7,1	18,1	23,5	-8,9	254,8
depuis l'Union européenne	4,9	-5,5	16,7	16,2	-1,5	140,2
depuis les pays tiers (hors UE)	3,8	-8,9	19,8	32,1	-16,5	114,7

Source : DGDDI/DSECE

Encadré 3.1 : Les opérateurs à l'exportation et à l'importation du secteur du commerce

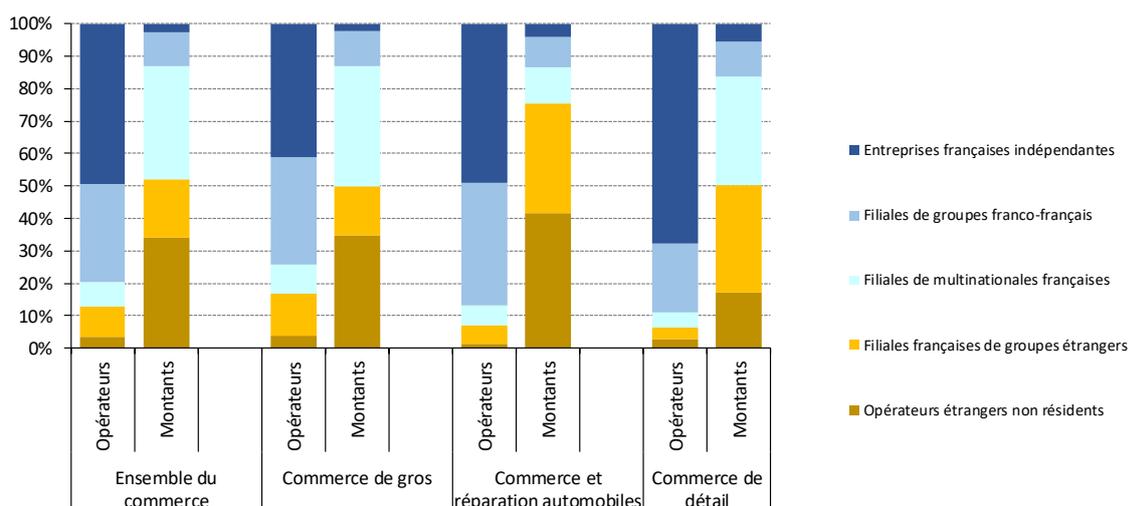
En 2023, environ 53 400 opérateurs (unités légales disposant d'un numéro Siren) relevant du secteur du commerce ont déclaré avoir exporté au moins un bien depuis la France au cours de l'année pour un montant total d'exportations de 187,7 milliards d'euros.

Ils sont environ 33 300 dans le commerce de gros, 14 800 dans le commerce de détail et près de 5 300 dans le commerce et la réparation d'automobiles. Les exportateurs du commerce de gros dominent les exportations : ils représentent près des deux tiers des opérateurs et 84 % des montants exportés du secteur commerce, soit une moyenne de 4,8 millions d'euros d'exportations par opérateur. Mais ce montant moyen reste nettement plus faible que pour le secteur industriel (12 millions d'euros en moyenne par exportateur). Les exportateurs du commerce de détail, qui représentent plus du quart des exportateurs, affichent un montant moyen d'exportations de 1,0 million par opérateur. Ceux du commerce et de la réparation d'automobiles (10 % des exportateurs du secteur du commerce) se positionnent dans une situation intermédiaire avec un montant moyen de 2,8 millions d'euros.

Tous secteurs du commerce confondus, un tiers des montants exportés sont réalisés par des opérateurs « non-résidents ». Il s'agit d'entreprises étrangères non immatriculées au registre du commerce et des sociétés (RCS) et qui n'ont aucun établissement productif en France³⁷. Ces opérateurs sont pourtant très minoritaires en nombre (environ 3 % des exportateurs) mais le montant moyen des exportations pour ces opérateurs est de 35,6 millions d'euros. Cette importance de quelques opérateurs « non-résidents » est particulièrement marquée dans le secteur automobile où ils représentent à eux seuls plus de 40 % des montants des exportations de ce sous-secteur, soit un montant moyen de 92,4 millions d'euros. Elle est également notable dans le commerce de gros (35 % des exportations).

Au-delà de ces opérateurs étrangers, les multinationales représentent également une part importante des exportations. Les exportateurs du commerce appartenant à des groupes multinationaux sont près de 9 000 (17 % du secteur du commerce) pour environ 99 milliards d'exportations (53 % des montants du secteur du commerce), soit un montant moyen de 11,1 millions par exportateur. Ils sont particulièrement nombreux dans le commerce de gros (plus d'un opérateur sur cinq pour plus de la moitié des montants exportés du secteur). Mais c'est dans le commerce de détail que leur poids en valeur est particulièrement important puisqu'ils ne représentent que 8 % des opérateurs pour deux tiers des montants des exportations du secteur. Les multinationales françaises et les multinationales étrangères ont un poids prépondérant dans le commerce de détail où elles réalisent chacune 33 % des exportations. Dans le commerce de gros, les multinationales françaises pèsent plus d'un tiers du montant des exportations, contre 15 % pour les multinationales étrangères.

Graphique 3.2 : Répartition du nombre d'exportateurs et des montants exportés dans le secteur du commerce par catégorie d'opérateurs (en %)



Source : DGDDI/DSECE

Champ : Exportations de biens depuis la France en 2023 hors expéditions intracommunautaires en-dessous du seuil de déclaration statistique

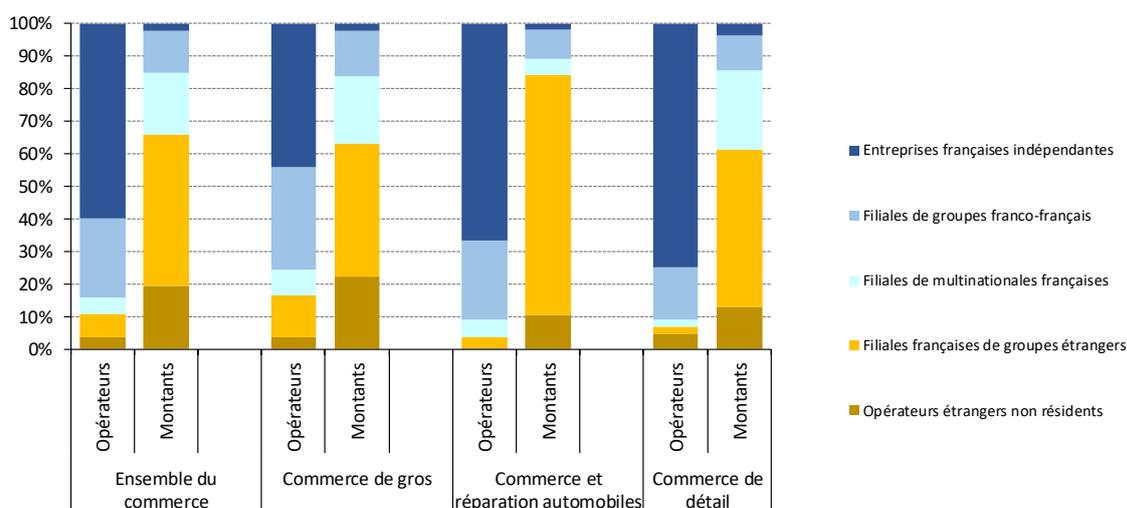
³⁷ Ces sociétés sont enregistrées au répertoire SIRENE car elles réalisent des opérations qui relèvent de la TVA en France. Elles sont repérées grâce à la catégorie juridique 3220 (cf. <https://www.insee.fr/fr/information/2028129> pour plus de détails).

Au total, si on cumule opérateurs étrangers non-immatriculés au RCS et multinationales, on obtient 20 % des exportateurs du secteur du commerce représentant 87 % du montant des exportations. L'essentiel des autres opérateurs sont des entreprises françaises indépendantes (26 000 unités) ou filiales de groupes français non implantés à l'étranger (16 000 unités).

Le nombre d'importateurs relevant du secteur du commerce s'établit à environ 88 800 en 2023 pour un montant total de 356,0 milliards. Ils sont plus de 40 500 dans le commerce de gros, soit 46 % du nombre d'importateurs et 72 % des achats du secteur (contre près des deux tiers des exportateurs et 84 % des ventes). Les opérateurs à l'importation pour le commerce de détail sont près de 36 800 et pèsent pour 13 % des valeurs des importations du secteur du commerce. Pour le commerce et la réparation d'automobiles, les opérateurs sont 11 500 et les importations pèsent pour 15 % des achats du secteur du commerce.

Les opérateurs étrangers non immatriculés au RCS représentent un peu moins de 4 % des importateurs du commerce, les multinationales 12 %, les autres opérateurs étant des entreprises ou des groupes franco-français. En ce qui concerne les montants, on retrouve une répartition similaire à celle des exportations : 85 % pour les opérateurs étrangers non immatriculés au RCS et les multinationales, 15 % pour les entreprises et groupes français. En revanche, le poids des multinationales françaises est nettement moins important à l'import (19 %) qu'il ne l'est à l'export (35 %). À l'inverse, les multinationales étrangères et les opérateurs étrangers non immatriculés au RCS réalisent à eux seuls 66 % des importations du secteur du commerce (contre 52% des exportations). Ce moindre poids des multinationales françaises dans les importations concerne tant le commerce de gros que le commerce et la réparation d'automobiles. Dans le commerce de détail, les multinationales françaises réalisent un quart des importations et un tiers des exportations.

Graphique 3.3 : Répartition du nombre d'importateurs et des montants importés dans le secteur du commerce par catégorie d'opérateurs (en %)



Source : DGDDI/DSECE

Champ : Importations de biens en France en 2023 hors introductions intracommunautaires en-dessous du seuil de déclaration statistique

1.2 – Rebond des exportations du secteur du commerce et de la réparation d'automobiles

Après le repli enregistré en 2022 (-2,9 %), les exportations des opérateurs du secteur du commerce et de la réparation d'automobiles augmentent nettement en 2023 (+12,1 %), dépassant leur valeur d'avant la crise sanitaire. Ce dynamisme des ventes est davantage porté par la hausse des volumes que par les prix³⁸. Les exportations d'automobiles assemblées augmentent davantage vers les pays situés hors UE que vers les États membres.

³⁸ La situation du commerce en 2023 (éd. juin), Rapport établi pour la Commission des comptes commerciaux de la Nation, n°2024-13, juin 2024.

Les importations de ce secteur augmentent plus vivement que les exportations (+20,7 %). La hausse des importations de véhicules automobiles est plus forte en provenance des pays situés hors UE que depuis les pays membres. Ces derniers représentent toujours près des trois quarts des achats du secteur.

Tableau 3.5 : Évolution des échanges du commerce et de la réparation d'automobiles par produit (en %)

	2019	2020	2021	2022	2023	valeur 2023 (en Md€)
Exportations						
Ensemble du secteur commerce et réparation d'automobiles	1,7	-14,6	29,5	-2,9	12,1	14,8
dont C4 - Matériel de transport	2,0	-16,8	34,5	-6,2	13,2	12,0
dont C29A - automobiles	3,6	-22,1	41,8	-7,4	13,6	10,0
dont C29B - équipements pour automobiles	- 7,7	16,7	7,1	6,7	6,2	1,7
Importations						
Ensemble du secteur commerce et réparation d'automobiles	4,0	-8,4	7,2	1,9	20,7	53,1
dont C4 - Matériel de transport	5,4	-8,4	5,8	0,5	23,3	47,1
dont C29A - automobiles	5,5	-8,1	4,4	-1,2	24,8	40,8
dont C29B - équipements pour automobiles	3,2	-12,5	21,4	11,8	18,4	4,5

Source : DGDDI/DSECE

Tableau 3.6 : Évolution des échanges du commerce et de la réparation d'automobiles par zone géographique (en %)

	2019	2020	2021	2022	2023	valeur 2023 (en Md€)
Exportations						
Ensemble du secteur commerce et réparation d'automobiles	1,7	-14,6	29,5	- 2,9	12,1	14,8
vers l'Union européenne	5,2	-17,3	23,9	14,5	5,3	10,0
vers les pays tiers (hors UE)	- 4,5	-7,1	33,3	- 30,8	33,3	4,8
Importations						
Ensemble du secteur commerce et réparation d'automobiles	4,0	-8,4	7,2	1,9	20,7	53,1
depuis l'Union européenne	3,8	-6,9	5,2	4,0	15,1	38,8
depuis les pays tiers (hors UE)	5,8	-12,8	13,7	- 4,6	38,8	14,3

Source : DGDDI/DSECE

1.3 – Des exportations dynamiques dans le commerce de détail, tandis que les importations de ce sous-secteur se replient

En 2023, les exportations du secteur du commerce de détail sont dynamiques (+16,7 %), pour la troisième année successive. Cette hausse est portée pour moitié par la hausse des ventes d'« autres produits industriels », en particulier les articles d'habillement, cuir, bagages et chaussures ainsi que, dans une moindre mesure, les produits chimiques, parfums et cosmétiques et les produits métallurgiques et métalliques. Un tiers de la hausse s'explique par le dynamisme des produits informatiques, électroniques et optiques et des équipements électriques et ménagers. Le restant de la hausse provient des produits agroalimentaires, des produits pétroliers raffinés et des hydrocarbures naturels, des autres produits des industries extractives, électricité, déchets.

Pour leur part, les importations des opérateurs du commerce de détail reculent (-3,0 %, après +14,7 % en 2022). Elles sont en baisse notamment pour les produits manufacturés divers et les articles d'habillement, cuir et chaussures. Les achats de bois, papier et carton, de produits métallurgiques et métalliques et d'équipements électriques et ménagers diminuent, ainsi que ceux de produits en caoutchouc et en plastique, de machines industrielles et agricoles et des matériels de transport dans une moindre mesure.

Tableau 3.7 : Évolution des échanges du commerce de détail par produit (en %)

	2019	2020	2021	2022	2023	valeur 2023 (en Md€)
Exportations						
Ensemble du secteur du commerce de détail	12,2	-10,9	23,3	13,5	16,7	14,7
dont C1 - Produits des industries agroalimentaires	0,0	0,0	20,0	16,7	14,3	0,8
dont C3 - Equipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	33,3	-15,0	41,2	8,3	23,1	3,2
dont C5 - Autres produits industriels	8,5	-9,4	17,2	17,6	11,3	8,9
dont CB - Textiles, habillement, cuir et chaussures	2,9	-11,4	6,5	15,2	21,1	4,6
dont CE - Produits chimiques, parfums et cosmétiques	33,3	-12,5	14,3	50,0	8,3	1,3
dont CG - Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	50,0	0,0	33,3	0,0	0,0	0,4
dont CH - Produits métallurgiques et métalliques	0,0	0,0	50,0	0,0	33,3	0,4
dont CM - Produits manufacturés divers	15,4	-13,3	30,8	17,6	0,0	2,0
Importations						
Ensemble du secteur du commerce de détail	6,4	-1,8	14,7	14,7	-3,0	47,7
dont C1 - Produits des industries agroalimentaires	2,8	5,4	5,1	7,3	11,4	4,9
dont C3 - Equipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	13,6	9,0	23,3	13,3	1,0	10,3
dont C5 - Autres produits industriels	4,1	-6,0	11,9	14,8	-6,3	28,4
dont CB - Textiles, habillement, cuir et chaussures	2,2	-12,0	5,6	20,5	-3,8	15,3
dont CE - Produits chimiques, parfums et cosmétiques	9,1	-8,3	0,0	18,2	23,1	1,6
dont CG - Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	6,7	6,2	17,6	10,0	-4,5	2,1
dont CH - Produits métallurgiques et métalliques	0,0	18,2	23,1	6,2	-11,8	1,5
dont CM - Produits manufacturés divers	7,3	-3,4	24,6	7,0	-14,5	6,5

Note : Seuls les produits échangés avec les montants les plus importants sont diffusés dans ce tableau.

Source : DGDDI/DSECE

Tableau 3.8 : Évolution des échanges du commerce de détail par zone géographique (en %)

	2019	2020	2021	2022	2023	valeur 2023 (en Md€)
Exportations						
Ensemble du secteur du commerce de détail	12,2	-10,9	23,3	13,5	16,7	14,7
vers l'Union européenne	12,3	-10,9	36,8	10,3	18,6	10,2
vers les pays tiers (hors UE)	9,1	-11,1	3,1	21,2	10,0	4,4
Importations						
Ensemble du secteur du commerce de détail	6,4	-1,8	14,7	14,7	-3,0	47,7
depuis l'Union européenne	9,0	2,2	16,7	4,6	-1,8	22,3
depuis les pays tiers (hors UE)	4,2	-5,5	12,8	25,0	-4,2	25,4

Source : DGDDI/DSECE

2 – La position créditrice du commerce en matière d'investissements directs étrangers se maintient à un niveau élevé en 2023

Remarque : Les données de balance des paiements et de position extérieure publiées dans ce chapitre ont été révisées dans le cadre du changement de base coordonné avec les comptes nationaux de l'Insee³⁹. Les séries historiques relatives aux investissements directs ont notamment fait l'objet de reclassements sectoriels consistant d'une part, à rattacher des entités légales relevant du secteur d'activité des holdings et des sièges sociaux d'un même groupe (y compris lorsqu'il s'agissait d'une holding pouvant exercer une activité financière) au seul secteur d'activité de sa tête de groupe et, d'autre part, à mieux harmoniser le classement sectoriel avec celui de l'INSEE.

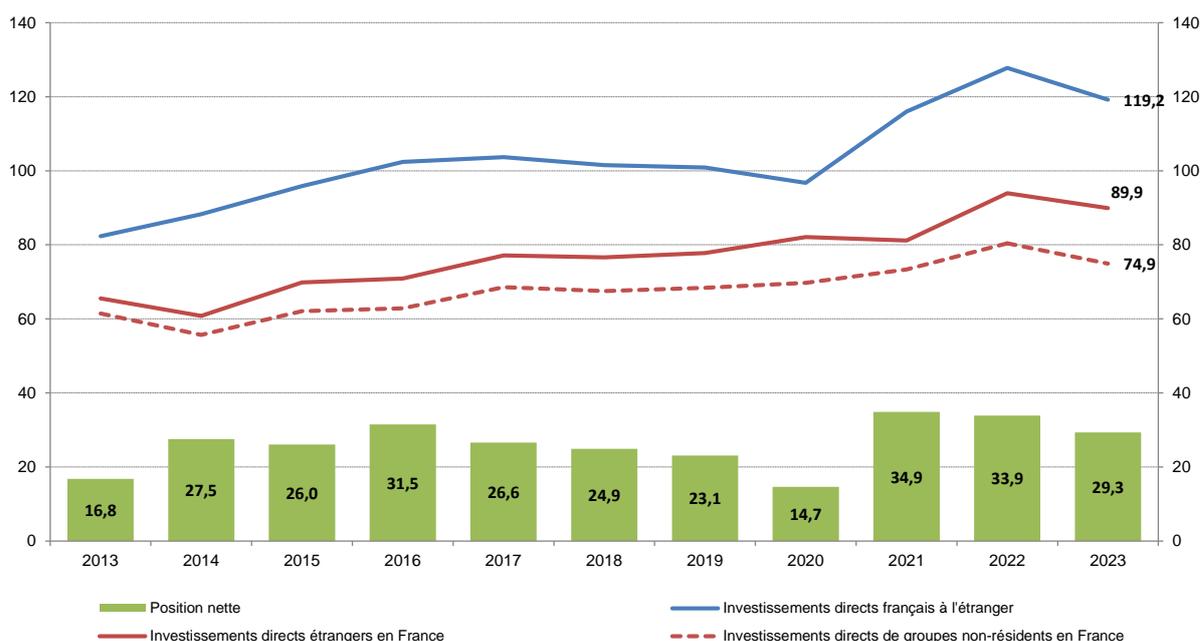
Les séries rétrolées sur l'ensemble de la période sous revue enregistrent donc une importante révision à la hausse qui découle du rattachement du siège social ou des holdings de très grands groupes dans la population relevant du périmètre du commerce.

³⁹ Cf. fiche n°1 du Rapport annuel de la balance des paiements 2023, « La Balance des paiements et la position extérieure nette en base 2020 », pages 18 à 25, Banque de France.

Fin 2023, les stocks d'investissements directs du secteur du commerce présentent une position nette créditrice⁴⁰ de 29 milliards d'euros en valeur mixte⁴¹, contre 34 milliards l'année précédente. Cela représente 5,2 % de la position nette totale en investissements directs de la France (564 milliards à fin 2023).

Le stock d'investissements directs français à l'étranger dans le secteur du commerce atteint 119 milliards d'euros en repli de 9 milliards par rapport à 2022 sous l'effet du rapatriement de la Belgique vers la France de la centrale de trésorerie d'un grand groupe commercial résident qui détenait un stock élevé de prêts/emprunts vis-à-vis de celle-ci. Le stock des investissements directs étrangers dans les entreprises résidentes du secteur du commerce fléchit dans de moindres proportions pour s'établir à près de 90 milliards d'euros après 94 milliards en 2022.

Graphique 3.4 : Stocks d'investissements directs dans le secteur du commerce depuis 2013 (en milliards d'euros)



Source : Banque de France, Direction de la balance des paiements.

Note : L'écart entre les investissements directs étrangers en France et ceux des seuls groupes non-résidents en France illustre la présence d'investissements directs étrangers entrants dont la France est le pays d'origine ultime (investissements circulaires).

2.1 – L'essentiel de la position créditrice provient de la forte internationalisation du secteur du commerce de détail et de l'automobile

Avec une position nette de 29 milliards d'euros à fin 2023, le commerce se situe au quatrième rang parmi les grands secteurs d'activité, contribuant ainsi à renforcer la position nette positive de la France en investissements directs étrangers. Devant les activités commerciales et de réparation, l'industrie manufacturière affiche la position nette créditrice la plus élevée (335 milliards d'euros), suivie par le secteur des activités financières et d'assurance (192 milliards d'euros) et le secteur Information et communication (52 milliards d'euros).

⁴⁰ Égale à la différence entre investissements directs sortants et investissements directs entrants, la position nette en investissements directs étrangers (IDE) d'un pays est positive (créditrice) lorsque le pays est investisseur net à l'étranger et négative (débitrice) quand le pays accueille plus d'IDE qu'il n'en effectue lui-même à l'étranger. Elle évolue d'une année sur l'autre en fonction des flux nets d'IDE enregistrés au cours de l'année, des fluctuations de change (se traduisant par la variation de la contre-valeur en euro des encours libellés en devises) et d'autres ajustements statistiques (effets de valorisation et autres changements de volume).

⁴¹ En valeur mixte, les capitaux propres détenus dans des sociétés cotées sont valorisés en valeur de marché, tandis que les investissements dans les sociétés non cotées sont valorisés en valeur comptable. Tous les chiffres relatifs aux investissements directs dans ce rapport sont donnés en valeur mixte.

Tableau 3.9 : Position nette de la France en investissements directs étrangers par secteur d'activité⁴²

	en mds d'€					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Agriculture, sylviculture et pêche (A)	- 0,2	- 0,2	- 0,5	- 0,2	- 0,7	- 0,4
Industries (B à E)	355,7	334,0	313,6	308,2	350,5	335,1
Construction (F)	- 1,1	6,4	3,3	0,7	4,8	3,9
Commerce ; réparation d'automobiles (G)	24,9	23,1	14,7	34,9	33,9	29,3
Transports et entreposages (H)	- 0,5	5,8	3,9	14,8	14,4	15,2
Hébergement et restauration (I)	1,3	- 0,7	- 4,5	- 7,5	- 8,4	- 9,0
Information et communication (J)	50,2	52,7	53,5	50,6	47,7	52,1
Activités financières et d'assurance (K)	179,9	190,5	180,9	199,0	177,1	192,4
Activités immobilières (L)	- 40,1	- 40,6	- 46,8	- 53,7	- 59,5	- 57,2
Autres services (M à S)	8,1	9,1	4,3	1,3	1,5	3,9
Non ventilé	1,8	- 1,4	- 1,1	- 1,4	- 1,1	- 1,5
Total (tous secteurs)	580,0	578,8	521,2	546,7	560,0	563,8

Source : Banque de France, Direction de la balance des paiements.

La position nette créditrice du secteur du commerce provient principalement du commerce et de la réparation d'automobiles et du commerce de détail en magasin non spécialisé, comme les supermarchés ou les grands magasins. Ces deux types d'activité présentent des positions créditrices de respectivement 16 et 14 milliards d'euros à fin 2023 et reflètent l'importante internationalisation de plusieurs grands groupes français.

Tableau 3.10 : Position nette de la France en investissements directs étrangers par type de commerce

	en mds d'€					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Commerce de gros (y compris intermédiaires)	- 8,1	- 0,1	- 7,1	- 0,5	4,2	- 0,2
dont Intermédiaires du commerce de gros	- 3,6	- 3,3	- 2,8	- 3,4	- 2,8	- 2,3
dont CG de produits agricoles brut et animaux vivants	1,6	1,7	2,3	2,7	2,7	3,8
dont CG de produits alimentaires, boissons, tabac	- 0,3	5,2	0,4	1,5	0,5	0,1
dont CG de biens domestiques	1,8	2,2	1,4	11,4	18,9	11,3
dont CG d'équipements information et communication	- 3,6	- 3,3	- 4,1	- 6,1	- 5,4	- 5,0
dont CG d'autres équipements industriels	- 1,8	- 1,3	- 2,3	- 4,6	- 6,6	- 5,4
dont autres CG spécialisés	- 2,0	- 1,3	- 1,9	- 1,9	- 2,4	- 2,0
Commerce de détail	27,6	16,0	15,2	18,2	15,9	13,6
dont CD en magasin non spécialisé	26,9	21,4	17,6	20,0	17,1	14,4
dont CD non alimentaire en magasin spécialisé	0,3	- 5,4	- 2,6	- 1,2	- 0,7	- 0,2
Commerce et réparation d'automobiles	5,4	7,2	6,6	17,1	13,8	15,9
Total commerce	24,9	23,1	14,7	34,9	33,9	29,3

Source : Banque de France, Direction de la balance des paiements

⁴² La ventilation par activité économique est effectuée sur la base de la nomenclature NAF rév. 2. Le secteur est celui de l'entité résidente, pour les investissements entrants comme sortants. Pour les investissements directs français à l'étranger, le secteur est donc celui de l'investisseur, tandis qu'il s'agit du secteur de l'entreprise investie pour les investissements directs étrangers en France. Les sociétés holdings appartenant à un groupe coté sont reclassées en fonction de l'activité principale de leur groupe.

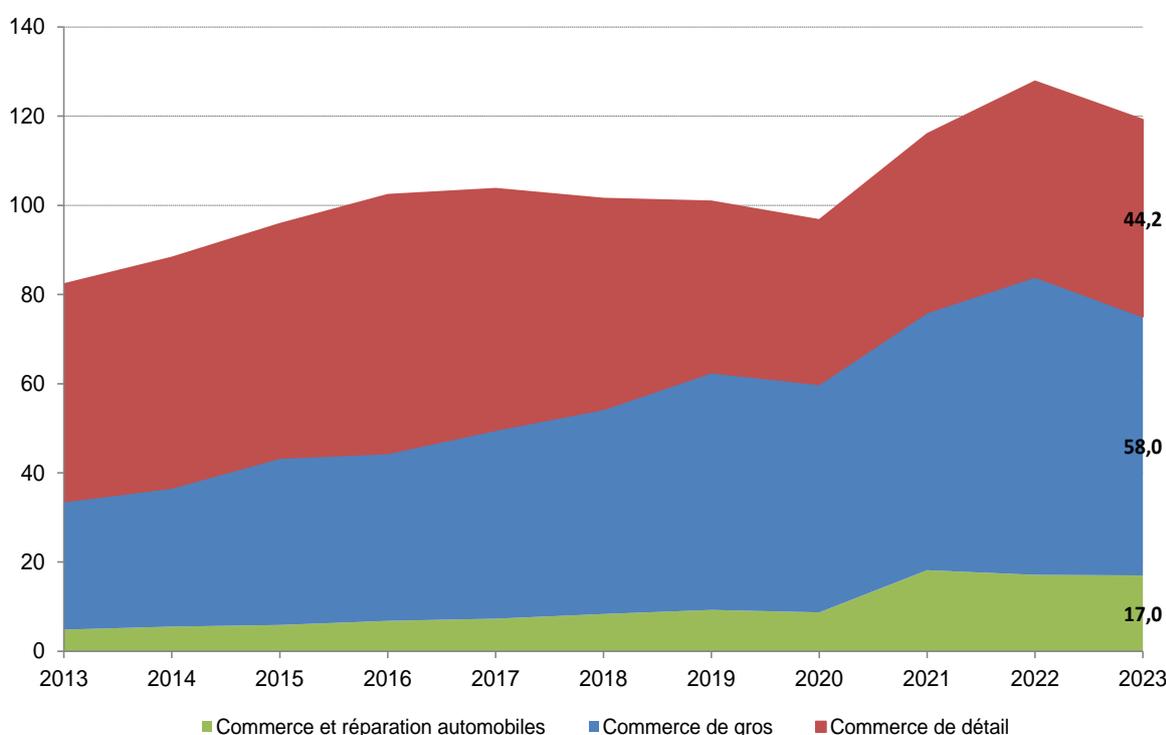
2.2 – Sept groupes concentrent la majorité des investissements directs à l'étranger du secteur du commerce à l'étranger

Sept groupes d'envergure internationale, composés de sociétés liées à la grande distribution, au luxe, à l'équipement automobile ou encore à la commercialisation d'instruments scientifiques sont à l'origine de 52 % des **investissements directs à l'étranger** du secteur du commerce.

Les détentions d'investissements directs français à l'étranger dans le commerce de détail s'élèvent à 44 milliards d'euros à fin 2023, confirmant ainsi une orientation à la hausse au cours des trois dernières années, après avoir diminué d'un tiers entre 2016 et 2019 passant alors de 58 à 38 milliards d'euros.

Depuis 2019, les stocks d'investissement directs français à l'étranger sont plus élevés dans le commerce de gros que dans le commerce de détail. En 2023, les premiers s'infléchissent à hauteur de 58 milliards d'euros après 10 années de progression quasi ininterrompue et un « pic » à 67 milliards en 2022. Enfin, les entreprises du commerce et de la réparation d'automobiles détiennent 17 milliards d'euros d'investissements à l'étranger.

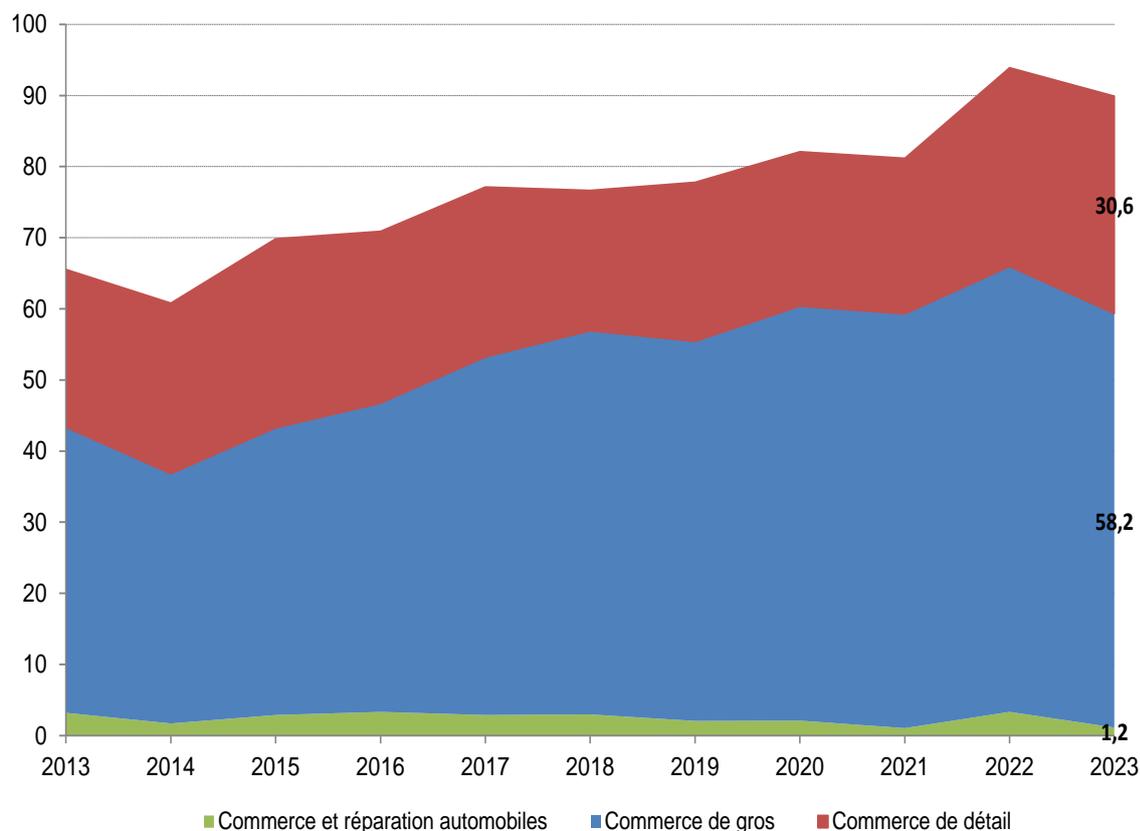
Graphique 3.5 : Décomposition du stock d'investissements à l'étranger des entreprises commerciales résidentes par type de commerce (en milliards d'euros)



Source : Banque de France, Direction de la balance des paiements.

Les **investissements directs entrants** dans le secteur commercial français sont nettement moins concentrés que les investissements sortants. Les investissements étrangers se portent davantage sur le commerce de gros (58 milliards d'euros à fin 2023) que sur le commerce de détail (31 milliards) dont le rythme de progression est en revanche largement plus dynamique (+ 55 % et + 8 % respectivement, par rapport aux niveaux de 2018). Les détentions étrangères dans le secteur du commerce et de la réparation d'automobiles sont quant à elles nettement plus faibles (1 milliard).

Graphique 3.6 : Décomposition sectorielle du stock d'investissements directs étrangers dans les entreprises commerciales résidentes (en milliards d'euros)



Source : Banque de France, Direction de la Balance des paiements.

2.3 – Les pays de l’Union européenne sont les principaux partenaires du secteur commercial français

L’Union européenne est la principale destination immédiate⁴³ des investissements directs français à l’étranger. Avec 63 milliards d’euros fin 2023, elle concentre 53 % du total des investissements directs détenus à l’étranger par des entreprises commerciales résidentes. Les principaux pays d’accueil, qui sont pour partie des pays de transit, sont les Pays-Bas, les États-Unis, la Belgique, l’Espagne et le Luxembourg.

Les évolutions récentes sont le reflet de plusieurs restructurations financières de grande ampleur. En 2023, le stock d’investissements directs des entreprises commerciales françaises à l’étranger enregistre un repli de 9 milliards d’euros : ce mouvement s’explique largement par la réorganisation des holdings belges d’un grand groupe français.

⁴³ Dans cette partie, la ventilation géographique des investissements directs français à l’étranger ou étrangers en France est réalisée en fonction du pays immédiat de destination ou de provenance des fonds, sans tenir compte de la localisation du destinataire final ou de l’investisseur ultime. Ainsi, lorsqu’une entreprise non résidente investit en France via le Luxembourg, l’investissement est attribué au Luxembourg et non au pays qui est à l’origine de l’investissement.

Tableau 3.11 : Ventilation géographique du stock d'investissements directs des entreprises commerciales françaises à l'étranger (par pays de contrepartie immédiate)

en mds d'€

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Union européenne (à 27)	64,1	63,6	61,1	58,5	71,8	62,7
Zone euro (à 19)	52,5	58,0	55,6	54,1	65,9	56,7
dont:						
Allemagne	5,9	1,8	1,4	- 0,5	2,5	3,2
Belgique	11,0	11,4	11,7	17,1	19,4	9,3
Espagne	7,0	12,6	8,9	8,6	8,6	8,6
Italie	2,9	2,4	2,8	2,1	2,8	3,6
Luxembourg	0,7	8,1	8,2	4,8	9,4	8,5
Pays-Bas	22,2	18,5	19,1	19,2	19,3	19,8
Autres pays de l'Union européenne	11,6	5,6	5,5	4,4	5,9	6,0
Pologne	3,0	3,1	2,8	1,5	2,8	3,1
République tchèque	0,6	0,7	0,6	0,7	0,7	0,8
Roumanie	0,6	0,6	0,7	0,6	1,0	0,7
Reste du monde	37,4	37,2	35,7	57,5	56,0	56,5
dont:						
Brésil	3,8	4,1	3,3	7,6	8,6	7,0
Chine et Hong-Kong	4,0	4,2	3,2	4,7	4,5	4,6
États-Unis	3,9	5,3	4,8	8,4	9,3	9,9
Japon	0,7	0,9	1,4	1,5	1,5	1,4
Royaume-Uni	10,2	7,0	8,0	8,1	8,0	8,3
Russie	2,2	2,9	2,6	2,8	2,8	2,9
Suisse	1,0	0,7	0,7	8,3	4,5	4,6
Total	101,5	100,9	96,7	116,0	127,8	119,2

Source : Banque de France, Direction de la balance des paiements.

Les pays de l'Union européenne gardent un poids prépondérant dans les investissements directs étrangers dans le secteur commercial résident français, avec 59 milliards d'euros à fin 2023. Ces investissements représentent les deux tiers du total des stocks. Les premiers pays de provenance immédiate sont l'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et le Luxembourg.

Tableau 3.12 : Ventilation géographique du stock d'investissements directs étrangers dans les entreprises commerciales résidentes (par pays de contrepartie immédiate)

en mds d'€

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Union européenne (à 27)	51,3	44,1	51,0	50,1	61,3	59,0
Zone euro (à 19)	48,9	41,8	48,6	48,1	59,0	57,1
dont:						
Allemagne	11,3	11,0	12,5	12,9	14,6	14,7
Autriche	0,9	0,6	3,5	2,1	2,4	2,6
Belgique	5,3	4,4	4,1	4,3	9,4	10,8
Espagne	0,7	0,7	0,2	0,2	0,5	0,5
Italie	2,8	3,1	3,4	3,8	4,4	3,7
Luxembourg	15,6	12,1	13,6	11,9	12,3	12,1
Pays-Bas	10,4	7,9	9,9	10,8	13,3	13,1
Autres pays de l'Union européenne	2,4	2,2	2,4	2,0	2,4	1,9
Danemark	1,9	1,7	1,9	1,3	1,3	1,0
Suède	0,4	0,5	0,4	0,6	0,9	0,7
Reste du monde	25,3	33,7	31,1	31,0	32,6	30,9
dont:						
Chine et Hong-Kong	0,6	0,9	1,0	1,6	2,2	2,4
États-Unis	6,7	8,7	9,5	8,9	8,2	8,3
Japon	2,6	2,0	2,3	2,0	2,5	2,4
Royaume-Uni	10,6	14,4	12,3	13,2	13,7	12,3
Suisse	2,9	5,0	3,5	3,1	3,7	3,3
Total	76,6	77,8	82,1	81,1	93,9	89,9

Source : Banque de France, Direction de la balance des paiements.

2.4 – L'origine ultime⁴⁴ des investissements directs étrangers se situe aux États-Unis et au Japon

L'attribution des investissements directs au pays de la tête de groupe de l'investisseur modifie la hiérarchie des principaux pays investisseurs en France, par rapport au classement établi sur la base du pays de provenance immédiate des fonds investis.

Les premiers pays étrangers investisseurs en France dans le secteur du commerce sont alors l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis. A l'inverse, le poids des pays de transit, tels que le Luxembourg et les Pays-Bas, diminue nettement.

Selon cette approche, la France est également présente parmi les investisseurs directs ultimes, avec un encours de 15 milliards d'euros fin 2023. Plusieurs groupes multinationaux français disposent en effet de réseaux internationaux de filiales, en particulier des sociétés holdings localisées notamment aux Pays-Bas, au Luxembourg ou en Belgique, susceptibles de détenir des participations financières en France pour le compte du groupe.

⁴⁴ La ventilation des stocks d'investissements directs étrangers en France en fonction du pays de résidence de l'investisseur ultime repose sur la connaissance des liens financiers entre entreprises. Recommandée par l'OCDE, cette approche complémentaire fournit une analyse plus précise de l'origine géographique réelle des fonds investis dans les entreprises résidentes. A l'inverse, il n'est pas possible pour l'instant d'établir de ventilation géographique des investissements directs français à l'étranger selon les pays de destination ultime.

Tableau 3.13 : Origine ultime du stock d'investissements directs étrangers dans les entreprises commerciales résidentes

en mds d'€

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
France	9,1	9,4	12,3	7,8	13,5	15,0
Union européenne (hors France)	29,9	29,5	35,3	37,1	41,4	39,4
Zone euro (hors France)	26,8	26,4	32,1	34,0	37,9	35,8
Allemagne	10,2	10,2	12,2	13,0	14,2	15,0
Belgique	4,3	4,4	4,4	4,4	4,8	3,0
Espagne	2,6	1,9	1,3	1,1	1,4	1,5
Italie	2,5	2,7	3,2	3,5	4,2	3,6
Luxembourg	2,8	2,8	3,8	4,9	4,6	3,9
Pays-Bas	2,2	2,5	5,1	5,0	5,8	5,8
Autres pays de l'Union européenne	3,1	3,1	3,2	3,1	3,5	3,5
Danemark	1,9	1,9	1,9	1,3	1,3	1,0
Suède	1,2	1,1	1,2	1,8	2,1	2,4
Rest du monde	37,6	38,9	34,5	36,3	39,0	35,6
Chine et Hong-Kong	1,4	1,8	1,9	1,9	2,0	1,9
États-Unis	17,5	16,3	15,7	15,6	15,3	12,2
Japon	4,3	3,4	3,0	2,4	3,6	3,5
Royaume-Uni	7,6	10,2	7,2	10,8	12,8	12,6
Suisse	4,2	4,1	3,8	3,0	2,6	2,4
Total	76,6	77,8	82,1	81,1	93,9	89,9
<i>Total hors France</i>	<i>67,5</i>	<i>68,4</i>	<i>69,8</i>	<i>73,4</i>	<i>80,4</i>	<i>74,9</i>

Source : Banque de France, Direction de la balance des paiements.

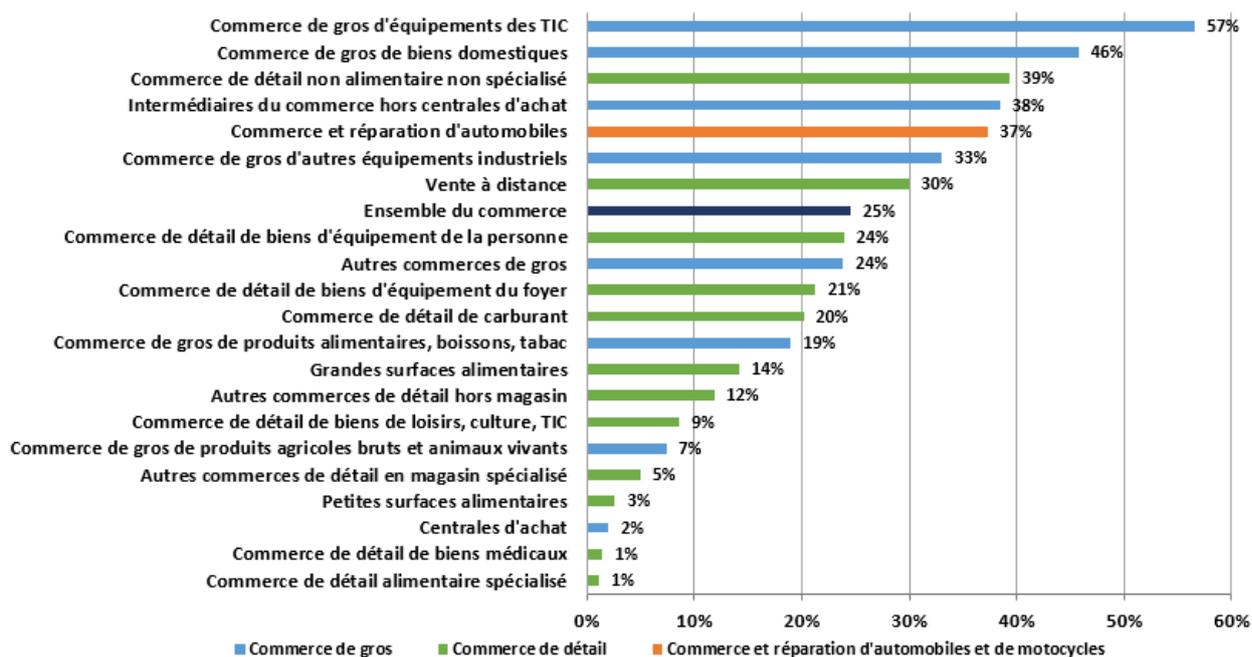
3 – Les groupes étrangers réalisent un quart du chiffre d'affaires des sociétés commerciales

3.1 – La part des groupes étrangers est plus importante dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles

En 2022, les filiales commerciales résidentes contrôlées par des groupes étrangers réalisent un chiffre d'affaires de 480 milliards d'euros et emploient 580 000 salariés, soit 25 % du chiffre d'affaires et 17 % de l'emploi salarié de l'ensemble des opérateurs commerciaux intervenant sur le territoire français.

Contrairement aux années précédentes, c'est dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles que la part du chiffre d'affaires des filiales résidentes de groupes étrangers est la plus élevée en 2022 (37 % de l'ensemble du secteur). La création du groupe automobile multinational franco-italo-américain *Stellantis* explique pour partie ce constat. *Stellantis* exploite et commercialise quinze marques automobiles dont cinq issues du groupe français PSA (Citroën, DS Automobiles, Opel, Peugeot et Vauxhall). Ainsi, des sociétés auparavant sous contrôle français sont désormais considérées comme des filiales de groupes étrangers. La part des filiales de sociétés étrangères du commerce de gros arrive en seconde position (26 %). Elle est la plus faible dans le commerce de détail (15 %).

Graphique 3.7 : Part dans le secteur d'activité du chiffre d'affaires des filiales françaises de groupes étrangers en 2022 (en %)



Source : Insee - Lifi, Ésane

Note de lecture : En 2022, 57 % du chiffre d'affaires du commerce de gros de biens d'équipements des TIC est réalisé par des filiales françaises de groupes étrangers.

Dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles, la part des filiales de groupes étrangers ne reflète pas complètement le poids des constructeurs automobiles étrangers dans la distribution d'automobiles en France. En effet, les concessionnaires automobiles en France distribuant des marques étrangères sont liés par contrat et non par des liens financiers avec les constructeurs automobiles étrangers ou leur filiale de commercialisation établie en France.

Au sein du commerce de gros, l'activité des filiales sous contrôle étranger est dominante dans l'équipement de l'information et de la communication (57 %) tandis qu'elle est marginale dans le commerce de gros de produits agricoles bruts (7 %).

Parmi les intermédiaires du commerce, la présence étrangère est importante au sein des autres intermédiaires (38 %) mais très faible dans les centrales d'achats (2 %).

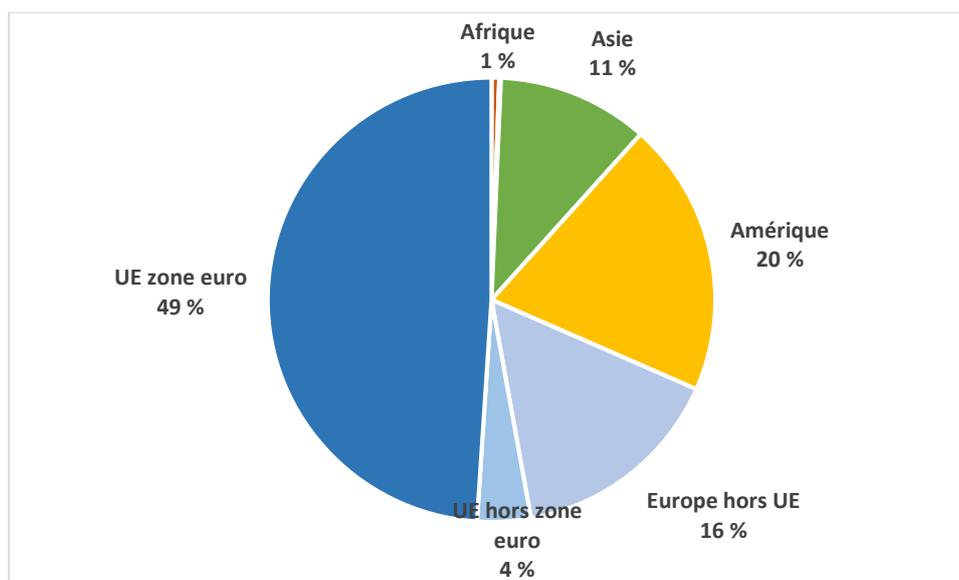
Dans le commerce de détail, le contrôle étranger est modeste. Les groupes étrangers sont surtout présents dans le commerce de détail non alimentaire non spécialisé (39 %), la vente à distance (30 %), l'équipement de la personne (24 %), l'équipement du foyer (21 %) et la vente de carburant (20 %). En revanche, ils sont quasiment absents des petites surfaces alimentaires et du commerce de biens médicaux, secteurs dans lesquels le poids des unités légales indépendantes est prépondérant.

3.2 – Les groupes européens contrôlent 75 % de l'activité des filiales commerciales des groupes étrangers

Les groupes européens dominent nettement au sein des groupes étrangers ayant une activité commerciale en France. En 2022, leurs filiales réalisent 69 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des filiales commerciales résidentes de groupes étrangers. Les groupes originaires de l'Union européenne (UE 27) réalisent 53 % de l'activité commerciale des groupes étrangers (49 % pour les groupes de la zone euro).

Les filiales commerciales de groupes non européens (31 % du chiffre d'affaires total) sont majoritairement contrôlées par des groupes situés sur le continent américain (20 %) et en Asie (11 %). Le poids des groupes africains est très faible.

Graphique 3.8 : Répartition du chiffre d'affaires des filiales commerciales des groupes étrangers par zone géographique d'origine du groupe en 2022 (en %)



Source : Insee - Lifi, É sane

Note de lecture : En 2022, 49 % du chiffre d'affaires des filiales commerciales en France de groupes étrangers est réalisé par des filiales de groupes originaires de pays européens appartenant à la zone euro.

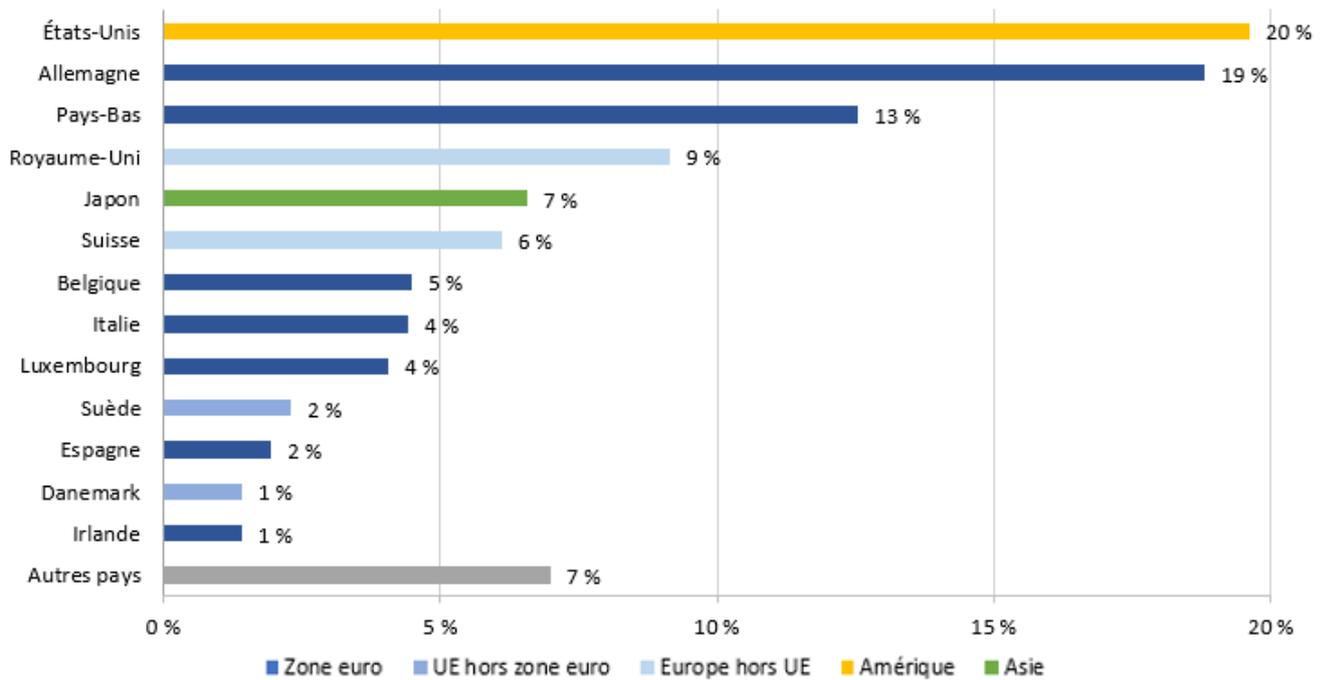
Le Royaume-Uni appartient au périmètre « Europe hors UE ».

En 2022, les États-Unis sont le pays le plus présent, avec 94 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 20 % de l'activité des implantations commerciales en France de groupes étrangers. Ces filiales exercent plus de 80 % de leur activité dans le commerce de gros, en particulier dans le commerce de gros de produits pharmaceutiques (*OCP Répartition, Alliance Healthcare Répartition, Pfizer*) et d'ordinateurs (*TD Synnex, Hewlett-Packard, Arrow*). Elles exercent également dans le commerce de détail (*Amazon*, notamment).

Les filiales commerciales des groupes de l'Allemagne arrivent en deuxième position, avec un chiffre d'affaires de 90 milliards d'euros, soit 19 % de l'activité commerciale d'origine étrangère. Leur poids est presque équivalent à celui des implantations des groupes américains. Ses filiales se trouvent principalement dans le commerce de véhicules automobiles (*Volkswagen, Mercedes-Benz, BMW*) et les supermarchés (*Lidl, Aldi*).

Les filiales commerciales des groupes néerlandais, au troisième rang avec 60 milliards de chiffre d'affaires, soit 13 % de l'activité, sont notamment implantées dans le commerce de véhicules automobiles, comme pour l'Allemagne (*Peugeot et Citroën* appartenant au groupe de droit néerlandais *Stellantis*).

Graphique 3.9 : Part du chiffre d'affaires des filiales commerciales des groupes étrangers par nationalité d'origine du groupe en 2022 (en %)



Source : Insee - Lifi, Ésane

Note de lecture : En 2022, les filiales commerciales en France de groupes contrôlés par les États-Unis réalisent 20 % du chiffre d'affaires total des filiales commerciales de groupes étrangers.

DONNÉES DE CADRAGE : LE COMMERCE DANS L'ÉCONOMIE

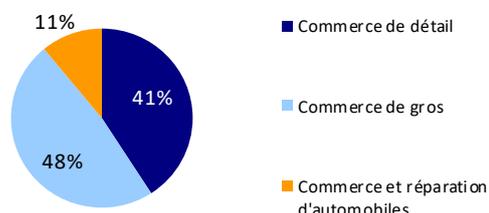
Sauf mention contraire, l'artisanat commercial est compté avec le commerce

Valeur ajoutée des secteurs du commerce et sa répartition en 2022 (hors artisanat commercial)

	en milliards d'euros	
	Commerce	Part dans l'économie (1)
Valeur ajoutée	251,9	10,6 %

(1) La part dans l'économie correspond ici à la part dans la valeur ajoutée totale (tous secteurs)

Source : Insee, comptes nationaux, comptes du commerce, base 2020



Chiffre d'affaires hors TVA des secteurs du commerce

	en milliards d'euros		
	2021	2022	2023 (pr)
Commerce de détail et artisanat commercial	534,4	574,9	601,0
Commerce de gros	984,2	1 151,7	1 154,6
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	217,6	230,4	262,8
Ensemble commerce	1 736,2	1 957,0	2 018,5

pr : provisoire révisé

Source : Insee, comptes du commerce, base 2020

Dans le tableau de synthèse ci-dessus, l'activité est mesurée par le chiffre d'affaires hors TVA des secteurs définis par l'activité principale des unités légales. Dans le reste du rapport, d'autres concepts sont utilisés pour mesurer l'activité (cf Annexe : concepts et définitions).

Eff. Non salarié au 31/12 dans les secteurs du commerce

(hors micro-entrepreneurs)

	2022 en milliers	Part dans les secteurs marchands
Hors artisanat commercial		
Commerce de détail	180,8	10 %
Commerce de gros	48,8	3 %
Commerce, répar. auto.	44,5	3 %
Ensemble commerce	274,1	16 %

Source : Insee, base non-salariés

Taux de marge commerciale

(rapport entre la marge commerciale et les ventes de marchandises)

	2022
Hors artisanat commercial	
Commerce de détail	28,4%
Commerce de gros	18,0%
Commerce, répar. auto.	13,0%
Ensemble commerce	20,4%

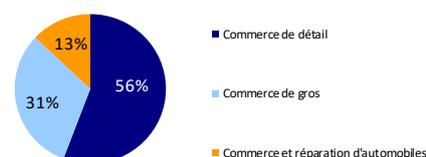
Source : Insee, comptes du commerce, base 2020

Eff. salarié et salaires dans les secteurs du commerce (hors intérim)

	T2 2024 en milliers	Part dans les secteurs principalement marchands (%)	Salaires en 2023 (bruts horaires moyens, en euros)
Hors artisanat commercial			
Commerce de détail	1 892,7	10,8	17,9
Commerce de gros	1 060,3	6,1	27,3
Commerce, répar. auto.	439,8	2,5	20,2
Ensemble commerce	3 392,8	19,4	21,4

Source : Insee, estimations d'emploi, base tous salariés

Répartition de l'emploi salarié du commerce en 2023 (hors intérim)



Source : Insee, estimations d'emploi

Les données présentées dans tout le rapport concernent les sociétés et entreprises individuelles des secteurs du commerce, et non les entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie.

Elles portent sur la dernière année disponible dans les statistiques de l'Insee.

Elles sont présentées dans la base 2020 des comptes nationaux et en nomenclature Naf rév.2

ANNEXE – CONCEPTS ET DÉFINITIONS

Dans ce rapport, le secteur du commerce regroupe les unités légales dont l'activité principale appartient à la section « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » de la nomenclature d'activités française.

Une activité commerciale consiste à vendre des marchandises obtenues d'un tiers, sans les transformer. L'activité des intermédiaires du commerce, qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs (ou bien exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers), sans être propriétaires des produits concernés, fait partie du commerce. La section englobe également les services de réparation d'automobiles et de motocycles.

Les activités de la section « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » comportent trois divisions sectorielles :

- Les activités de commerce de gros se caractérisent par la revente de marchandises à des clients professionnels. Les unités relevant de cette activité principale sont des grossistes, des centrales d'achat et des intermédiaires du commerce de gros. Ce rapport mesure leur activité de commerce à travers leurs ventes de marchandises (cf. définition ci-dessous), ce qui exclut leurs éventuelles activités secondaires non commerciales ;
- Les activités de commerce de détail se caractérisent par la revente de marchandises à un public large constitué majoritairement de ménages. Les unités relevant de cette activité principale sont des détaillants ou des intermédiaires du commerce de détail. Ce rapport mesure leur activité de commerce par le concept de vente au détail, qui est une mesure proche de la vente de marchandises et exclut les éventuelles activités secondaires non commerciales ;
- Les activités de commerce et réparation d'automobiles et de motocycles se caractérisent par la revente en l'état (en gros ou au détail) de véhicules automobiles et leurs pièces détachées, et la réparation de ces mêmes véhicules. Ce rapport mesure l'activité des unités spécialisées dans ces activités par leur chiffre d'affaires, qui englobe non seulement leurs activités commerciales mais aussi leurs activités de service de réparation et leurs activités secondaires.

Les **ventes de marchandises** recouvrent la revente de marchandises en l'état ou après des opérations mineures associées au commerce (stockage, découpe, conditionnement...).

Les **ventes au détail** recouvrent les ventes de marchandises au grand public ainsi que les ventes au grand public de produits commissionnés (tabac, journaux, carburants...). Ces derniers sont considérés au prix de vente et non seulement au montant de la commission.

Le **chiffre d'affaires** représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique (entreprise, unité légale) avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

La **marge commerciale** réalisée par une unité statistique (entreprise, unité légale), est définie comme la différence entre le montant hors taxes des ventes de marchandises et le coût d'achat hors taxes des marchandises vendues.

La **valeur ajoutée** (VA) représente la richesse nouvelle produite par l'entreprise lors du processus de production qui pourra être répartie sous forme de revenus. Elle permet de calculer la richesse brute créée par une entreprise, avant rémunération de ses salariés, de ses apporteurs de capitaux et des administrations.

L'**excédent brut d'exploitation** (EBE) est un indicateur financier qui mesure la rentabilité d'une entreprise en comparant les revenus et les charges d'exploitation. Il représente le cash-flow tiré de l'exploitation d'une entreprise avant la prise en compte des impacts du mode de financement. L'excédent brut d'exploitation est une ressource permettant à l'entreprise de maintenir son outil de production et de le développer, et de rémunérer les capitaux engagés.

ANNEXE – DÉFINITION DE LA NOTION DE CATÉGORIE D'ENTREPRISES COMME MESURE DE LEUR TAILLE

Dans l'ensemble du rapport, l'unité d'observation correspond à l'unité légale (société ou entreprise individuelle) et les secteurs d'activité sont définis par l'activité principale de ces unités. Dans les parties relatives aux catégories d'entreprises, on considère la catégorie de l'entreprise à laquelle appartient l'unité légale. Les catégories d'entreprises tiennent compte des liens financiers des unités commerciales pour évaluer leur taille. En effet, une unité appartenant à un groupe est susceptible de bénéficier de l'appui d'autres unités de ce groupe.

L'entreprise est constituée d'une ou de plusieurs unités légales ; il s'agit plus précisément de la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Le concept de taille est formalisé sous la notion de catégorie d'entreprise. Quatre catégories sont ainsi définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (décret n°2008-1354) pour les besoins de l'analyse statistique et économique :

- les petites et moyennes entreprises dont les microentreprises ;
- les entreprises de taille intermédiaire ;
- les grandes entreprises.

Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle, sont utilisées : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan.

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Parmi elles, les microentreprises occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.

Les grandes entreprises (GE) sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

ANNEXE – CORRESPONDANCE ENTRE LES REGROUPEMENTS UTILISÉS ET LES CODES DE LA NAF

COMMERCE DE GROS ET INTERMÉDIAIRES

Secteur dans les publications sur le commerce	Activité principale exercée (APE) : code(s) NAF
C.G. de produits agricoles bruts	Groupe 46.2
Céréales, tabac non manufacturé, semences et aliments pour le bétail	4621Z
Autres produits	4622Z, 4623Z, 4624Z
C.G. de produits alimentaires, de boissons et de tabac	Groupe 46.3
Produits frais	4631Z, 4632A, 4632B, 4632C, 4633Z, 4638A
Boissons (alcoolisées ou non)	4634Z
Autres produits	4635Z, 4636Z, 4637Z, 4638B, 4639A, 4639B
C.G. de biens domestiques	Groupe 46.4
Produits pharmaceutiques	4646Z
Autres produits	4641Z, 4642Z, 4643Z, 4644Z, 4645Z, 4647Z, 4648Z, 4649Z
C.G. d'équipements de l'information et de la communication	Groupe 46.5
Ordinateurs, équipements informatiques périphériques et logiciels	4651Z
Composants et équipements électroniques et télécommunication	4652Z
C.G. d'autres équipements industriels	Groupe 46.6
Équipements de bureau	4665Z, 4666Z
Matériel électrique	4669A
Autres équipements	4661Z, 4662Z, 4663Z, 4664Z, 4669B, 4669C
Autres C.G. spécialisés	Groupe 46.7
Combustibles et produits annexes	4671Z
Produits pour l'installation de l'habitat et de la construction	4673A, 4673B, 4674A, 4674B
Autres produits	4672Z, 4675Z, 4676Z, 4677Z
C.G. non spécialisés	Groupe 46.9
Commerce de gros hors intermédiaires	Division 46 hors groupe 46.1
Intermédiaires du commerce	Groupe 46.1
<i>dont centrales d'achats</i>	4612A, 4617A, 4619A
Commerce de gros et intermédiaires	Division 46

COMMERCE DE DÉTAIL ET ARTISANAT COMMERCIAL

Secteur dans les publications sur le commerce	Activité principale exercée (APE) : code(s) NAF
ENSEMBLE DU COMMERCE EN MAGASIN	1071B, 1071C, 1071D, 1013B, et groupes 47.1 à 47.7
ENSEMBLE du commerce alimentaire en magasin	
Alimentation spécialisée et artisanat commercial	1071B, 1071C, 1071D, 1013B, et groupe 47.2
Boulangeries-pâtisseries	1071B, 1071C, 1071D, 4724Z
Boucheries-charcuteries	1013B, 4722Z
Autres magasins d'alimentation spécialisée et tabac	4721Z, 4723Z, 4725Z, 4726Z, 4729Z
Petites surfaces d'alimentation générale et magasins de produits surgelés	4711A, 4711B, 4711C
Grandes surfaces d'alimentation générale	4711D, 4711E, 4711F
Supermarchés	4711D
Magasins multi-commerces	4711E
Hypermarchés	4711F
ENSEMBLE du commerce non alimentaire en magasin	
Grands magasins et autres magasins non alimentaires non spécialisés	4719A, 4719B
Magasins non alimentaires spécialisés (y c. pharmacie)	Groupes 47.3, 47.4, 47.5, 47.6, et 47.7
Carburants	4730Z
Technologie de l'information et de la communication	4741Z, 4742Z, 4743Z
Équipement du foyer	4751Z, 4752A, 4752B, 4753Z, 4754Z, 4759A, 4759B
Culture, loisirs	4761Z, 4762Z, 4763Z, 4764Z, 4765Z
Autres commerces de détail en magasin spécialisé	Groupe 47.7
Habillement-chaussures	4771Z, 4772A
Autres équipements de la personne	4772B, 4775Z, 4777Z, 4778A
Pharmacies, articles médicaux et orthopédiques	4773Z, 4774Z
Autres magasins spécialisés	4776Z, 4778B, 4778C, 4779Z
ENSEMBLE DU COMMERCE HORS MAGASIN	Groupes 47.8 et 47.9
Commerce sur éventaire ou marché	4781Z, 4782Z, 4789Z
Ventes à distance et autres formes de commerce	4791A, 4791B, 4799A, 4799B
ENSEMBLE COMMERCE DE DÉTAIL ET ARTISANAT COMMERCIAL	1013B, 1071B, 1071C, 1071D et division 47
<i>dont : artisanat commercial</i>	<i>1013B, 1071B, 1071C, 1071D</i>
<i>dont : commerce de détail hors pharmacies (inclus artisanat commercial)</i>	<i>1013B, 1071B, 1071C, 1071D, et division 47 hors 4773Z, 4774Z</i>

COMMERCE ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES

Secteur dans les publications sur le commerce	Activité principale exercée (APE) : code(s) NAF
Commerce de véhicules automobiles	4511Z, 4519Z
Entretien et réparation de véhicules automobiles	4520A, 4520B
Commerce de gros d'équipements automobiles	4531Z
Commerce de détail d'équipements automobiles	4532Z
Commerce et réparation de motocycles	4540Z
ENSEMBLE COMMERCE ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	Division 45

ANNEXE – MÉTHODE : LES INVESTISSEMENTS DIRECTS À L'ÉTRANGER

Les statistiques d'investissements directs étrangers, produites par la Banque de France, sont établies conformément à la méthodologie dite « du principe directionnel étendu », recommandée par le 6^{ème} manuel de balance des paiements du FMI (2008). Celle-ci constitue la norme officielle dans l'Union européenne. Pour des raisons d'homogénéité des séries statistiques, les données géographiques et sectorielles historiques ont été retraitées selon la même méthodologie. Par ailleurs, ces séries sont établies en « valeur mixte » : les investissements en capitaux propres dans des sociétés cotées sur les marchés financiers sont comptabilisés en valeur de marché, tandis que les investissements dans des sociétés non cotées sont mesurés en valeur comptable.

Le principe directionnel étendu présente les opérations et positions d'investissements directs en fonction du centre de décision économique : les prêts entre sociétés appartenant à un même groupe international ne sont pas classés en fonction du sens du prêt, mais d'après la résidence de la tête de groupe. Ainsi, le prêt d'une filiale à sa maison mère ou l'investissement en capital d'une filiale dans sa maison mère (représentant moins de 10 % du capital), considérés comme ayant été décidés par la maison mère, sont qualifiés d'investissements à rebours et sont reclassés en désinvestissements de la mère dans la fille. Par extension, le traitement principe directionnel est également appliqué aux relations entre sociétés « sœurs », c'est-à-dire appartenant au même groupe international mais sans lien direct en capital entre elles. Lorsqu'une société résidant en France détient une créance sur une société sœur non résidente, si la tête de groupe est également résidente, la créance est considérée comme un investissement à l'étranger ; si la tête de groupe est non résidente, la créance est reclassée comme un désinvestissement étranger en France.

L'objectif de ce reclassement est de neutraliser les flux et les stocks d'investissements directs entrants et sortants liés au développement par les multinationales de réseaux internationaux de filiales susceptibles de porter des créances et des engagements intra-groupes. Ainsi, certaines filiales résidentes d'un groupe français peuvent dégager des excédents de trésorerie alors que d'autres ont des besoins de trésorerie. Avec la méthodologie du principe directionnel étendu, la position nette, positive ou négative, vis-à-vis du centre de trésorerie non résident figure uniquement dans les investissements français à l'étranger, ce qui a pour effet de réduire du même montant les investissements entrants et sortants. Cette règle de classement peut conduire à des stocks négatifs, correspondant notamment au cas de groupes puisant davantage de fonds dans la trésorerie de leurs filiales étrangères que ce qu'ils y ont investi.

La méthodologie de la balance des paiements peut être consultée à l'adresse ci-dessous :

<https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/statistiques/balance-paiements>

Des séries statistiques depuis 2000 par pays et secteur d'activité sont également disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/statistiques/les-investissements-directs#Investissements-directs--sries-annuelles-25710>